

la météo: nuageux avec pluie passagère débutant en fin de journée. Maximum 15. Probabilité de précipitations: 80%. Aperçu pour vendredi: nuageux avec possibilité d'averses. (détail en page 18)

L'indice Dow Jones fait un bond de 37 points

par Michel Nadeau

À moins de 30 jours des élections législatives aux États-Unis, un vent d'optimisme, un peu inattendu, a parcouru Wall Street au cours de la journée d'hier alors que l'indice Dow Jones a fait le deuxième plus important bond en avant de son histoire.

Cet indicateur, qui reflète l'humeur des milieux financiers américains, a grimpé de 37 points en quelques heures pour fermer à 944,35. Le 17 août dernier, le Dow

Jones a progressé de 39 points en une seule séance.

Sur les marchés des changes, la devise américaine demeure forte et approche maintenant la barre de 275 yens. Il faut maintenant donner un peu plus de 7,20 francs pour obtenir un billet de l'oncle Sam.

Ce regain de vie s'explique par la chute des taux d'intérêt aux États-Unis. Les bons du Trésor américain trouvent preneur ces jours-ci autour de 8% seulement. Comme l'inflation se situe au taux annuel de 5% depuis quelques mois, le

rendement réel revient ainsi à 2 ou 3%, soit le taux historique normal.

Plusieurs investisseurs sont d'avis qu'en dépit de la progression non négligeable de la masse monétaire au cours des derniers mois, le président Reagan mettra la pédale douce à l'application de sa politique monétariste à la veille des élections. M. Reagan doit, trois ans après son arrivée à la Maison-Blanche, démontrer à l'électorat que son programme a donné des signes encourageants. Or, si la baisse de l'inflation élimine un sujet de mécontentement, ce facteur n'apporte

pas pour autant une note positive et favorable aux yeux des électeurs, affirment plusieurs sondages.

Mais c'est la banque centrale américaine — la Federal Reserve Bank — qui aura finalement le dernier mot dans la politique monétaire. C'est cet organisme qui fixe le niveau des taux d'intérêt. Mardi, le comité de «l'open market» s'est réuni pour décider des mesures à prendre au cours des prochaines années. En vendant ou en rachetant des bons du Trésor, le comité peut faire monter ou baisser les taux d'intérêt à court terme.

Actuellement, le loyer de l'argent pour 90 jours s'établit à un peu plus de 8%, ce qui est très bas. Un des dirigeants du Federal Home Loan Mortgage Corp. a évoqué la possibilité prochaine de taux hypothécaires à 12% contre un peu plus de 15% actuellement aux USA.

Si les spéculateurs internationaux réclament des dollars parce qu'ils croient que la situation va s'améliorer aux USA, ils ne laissent pas pour autant de côté leur confiance dans l'or, qui a repassé hier la barre des \$400 US.

Les places financières canadiennes ont

été emportées dans le même mouvement d'optimisme. L'indice composé de la Bourse de Montréal a bondi de 4 points hier alors qu'à Toronto, le TSE 300 avançait de 36 points.

Tout comme à New York, les banques sont les enfants chéris des boursicoteurs. La plupart des valeurs sûres ont affiché des cotes en hausse.

Seule la compagnie Dome Petroleum montre un comportement divergent. La firme albertaine a perdu 15 cents à Montréal où près de 125,000 actions ont

Voir page 10: Dow Jones

Les négociations sont rompues entre Québec et les fonctionnaires

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Rien ne va plus entre les fonctionnaires et le gouvernement du Québec: les négociateurs patronaux ont rejeté hier une contre-proposition syndicale de gel des salaires, geste qui a été immédiatement suivi d'une rupture des négociations.

Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), M. Jean-Louis Harguindeguy, a annoncé hier

que son syndicat n'avait plus aucun intérêt maintenant à poursuivre des négociations qui jusqu'ici avaient pourtant semblé prometteuses.

Selon M. Harguindeguy, c'est l'impasse complète sur le plan salarial. Dans un geste de compromis, le SFPQ avait soumis un gel des salaires s'appliquant jusqu'au 30 juin prochain. C'était le plus qui était possible de faire mais le gouvernement maintient sa volonté de réduire les salaires, ce qui est inacceptable à un syn-

dicat dont les membres ne gagnent en moyenne que \$20,000 par année, a-t-il dit en substance.

La ministre de la Fonction publique, Mme Denise Leblanc-Bantey, a aussi qualifié d'inacceptable la position syndicale qui, a-t-elle dit, «ne tient pas suffisamment compte des contraintes budgétaires auxquelles doit faire face le gouvernement non plus que de la crise économique actuelle».

Voir page 10: Négociations



Le dialogue est rompu entre les fonctionnaires et le gouvernement depuis hier. Les deux parties, représentées par M. Jean-Louis Harguindeguy et Mme Denise Leblanc-Bantey ont quitté la table des négociations. En juillet dernier (ci-haut) le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux et la ministre de la Fonction publique arrivaient encore à se parler. (Photolaser PC)

L'ampleur des arrestations dans Beyrouth-Ouest soulève l'inquiétude

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — L'armée libanaise a annoncé hier l'arrestation de 200 personnes et la saisie de 400 tonnes d'armes et de munitions durant les contrôles et perquisitions faits depuis mardi dans Beyrouth-Ouest.

35 des personnes arrêtées sont des Libanais recherchés par la justice, les autres sont des étrangers résidant illégalement au Liban, a-t-elle précisé.

L'armée libanaise a encerclé les quartiers périphériques de Beyrouth-Ouest tenus, avant l'invasion israélienne, par les combattants palestiniens. Les soldats y ont vérifié les papiers d'identité et cherché les dépôts d'armes maison par maison.

L'opération fait suite à un ratissage de même envergure entrepris mardi au centre de Beyrouth-Ouest avec l'appui des unités françaises de la Force multinationale de sécurité (FMS).

D'après des diplomates, la participation française a mis dans une position délicate les cercles gouvernementaux des

pays occidentaux. Hier, les unités italiennes présentes sur les lieux ne participaient pas aux opérations.

L'arrestation de nombreux Palestiniens inquiète les États-Unis, la France et l'Italie — parties prenantes de la FMS — car nul ne sait si un pays pourra les accueillir.

Les ambassadeurs des trois pays ont exprimé leur inquiétude à M. Amine Gemayel, nouveau président libanais, au sujet des arrestations illégales de Palestiniens et de violences présumées à l'égard des détenus.

Le chiffre de 200 arrestations cité par l'armée est bien en deca de celui de 450 pour la seule journée de mardi donné par le quotidien indépendant et généralement fiable *An Nahar*.

D'après le communiqué militaire, lu à la radio, des dépôts d'armes ont été découverts dans une église dans le centre de Beyrouth-Ouest et dans une école secondaire dans un secteur contrôlé récemment par les milices progressistes.

D'autre part, à Jérusalem, les officiels affichent un optimisme prudent quant aux négociations sur le retrait des troupes étrangères du Liban.

M. Morris Draper, adjoint de l'ambassadeur américain Philip Habib, s'en est entretenu mardi avec M. Menahem Begin, président du conseil, et M. Ariel Sharon, après des discussions similaires pendant le week-end à Damas.

Selon des sources autorisées israéliennes, Israël et la Syrie souhaitent tous deux retirer leurs troupes du Liban, mais sont en désaccord sur le calendrier.

Israël a proposé un retrait simultané après le départ des quelque 6,000 fedayin présents dans le nord et l'est du pays. Mais la Syrie insiste pour que les israéliens se retirent d'abord.

Cependant, le climat politique en Israël paraît se dégrader considérablement après les manifestations de partisans du premier ministre contre les moyens d'information israéliens, l'agression du chef de l'opposition Shimon Pérès lors d'un

meeting en Galilée mardi soir et les rumeurs persistantes sur d'imminents renversements d'alliance dans les formations religieuses alliées à M. Menahem Begin.

Les polémiques ouvertes par l'affaire de la commission d'enquête judiciaire sur les massacres de Sabra et Chatila, qui a tenu sa première réunion hier matin à Jérusalem, ne se sont pas apaisées. De son côté, la direction du Parti travailliste doit examiner aujourd'hui l'éventualité d'une motion de censure contre le gouvernement.

Selon le porte-parole du parti, il est «encore trop tôt» pour que l'opposition travailliste lance une offensive décisive contre le cabinet Begin, même si elle considère avec intérêt «l'évolution positive de secteurs de l'électorat religieux».

Le dirigeant de la fraction parlementaire du parti «Agoudat Israël» (quatre sièges au Parlement), M. Abraham Shapira, a déclaré au quotidien *Maariv* que l'arrivée des travaillistes au pouvoir «ne

Voir page 10: Beyrouth

Commission Lamoureux: la MIUF est un danger pour la santé

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — La mousse isolante d'urée-formol (MIUF) est un danger pour la santé, une cause possible de cancer et un piètre isolant du point de vue technique et doit donc continuer d'être interdite en vertu de la loi sur les produits dangereux.

C'est ce que recommande la Commission d'examen de la sécurité des produits concernant la MIUF, dont le rapport a été rendu public hier par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, alors qu'il témoignait devant le comité des Communes sur la santé et les affaires sociales.

Cette commission, qui avait été créée en avril 1981 par M. Ouellet et qui était présidée par M. Jacques Lamoureux, soutient que la MIUF doit

demeurer interdite tant pour les résidences que pour les immeubles non résidentiels.

Le rapport estime que le gaz de formaldéhyde dégagé par la MIUF pourrait être cancérigène.

Le ministre Ouellet a tenu à minimiser le risque de cancer reconnu par la commission et a affirmé que les propriétaires de maisons isolées à la MIUF ne devaient pas «paniquer» à cause du rapport.

«C'est clair que c'est un produit qui peut représenter des risques. C'est moins dangereux que la cigarette, mais c'est quand même dangereux et dans les circonstances actuelles, il est mieux de ne pas le remettre sur le marché», a déclaré le ministre.

Le rapport est, cependant, plus nuancé quand il affirme:

Voir page 10: La MIUF

Le cabinet fédéral en est à l'étape du «marchandage»

par Michel Vastel

OTTAWA — Une source autorisée à l'intérieur du cabinet fédéral a confirmé hier que les ministres en sont à l'étape du marchandage («trade off») entre divers programmes budgétaires.

Mais le porte-parole du comité des priorités et de la planification, le ministre John Roberts, a clairement laissé entendre qu'il s'agit d'un marchandage laborieux. «Nous n'avons pas encore réalisé un consensus définitif sur un éventail assez large d'options», a-t-il déclaré.

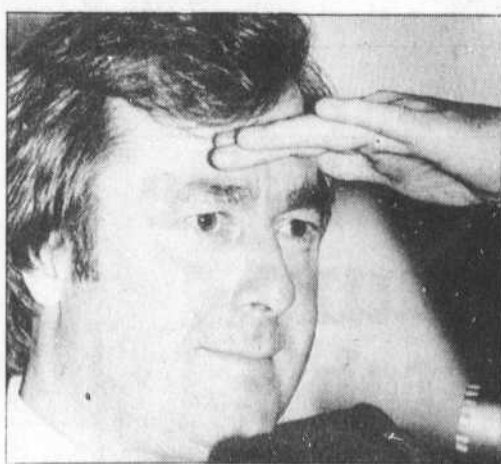
De plus, le porte-parole du comité du cabinet fédéral a indiqué que le gouvernement n'a pas encore mis au point un plan définitif d'intervention face à la crise économique. «Il serait trop simpliste de prétendre qu'il y a une solution... On ne peut attendre une réponse définitive à ces questions-là».

La présence à cette réunion du lac Meach de Mme Monique Bégin, ministre de la Santé et du Bien-être social, qui n'est pourtant pas membre du comité des priorités, indique que le «marchandage» implique notamment l'un ou l'autre de ses programmes: services sanitaires et sociaux — \$6,7 milliards — ou sécurité du Revenu — \$12,3 milliards, répartis entre les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse ou le supplément de revenu garanti.

Mme Bégin s'est refusée à tout commentaire à sa sortie de la résidence du lac Meach, mais M. Roberts a précisé qu'elle avait été convoquée pour fournir des informations sur certains de ses programmes.

On ignore exactement ce que le cabinet prépare, mais les options tournent toutes

Voir page 10: Marchandage



Le chef libéral, M. Doug Young.



Le chef conservateur, M. Richard Hatfield.



Le chef néo-démocrate, M. George Little.

Le Nouveau-Brunswick aux urnes

1) Hatfield, la chèvre et le chou

FREDERICTON — Premier ministre de la seule province officiellement bilingue du Canada, M. Richard Hatfield, en 21 ans de politique, a appris à ménager la chèvre et le chou, mais il souhaiterait avoir des coudees franches et ne pas revivre les quatre années de corde raide qu'il vient de connaître à Fredericton, à la tête d'un gouvernement conservateur fort d'une majorité de deux sièges seulement.

par François Barbeau

Il s'évertue donc depuis plus d'un mois à convaincre ses électeurs, anglophones et francophones, de lui accorder un quatrième mandat consécutif, à lui qui revendique déjà, à 51

ans, le titre de doyen des premiers ministres provinciaux.

Pour en arriver là, il devra compter sur l'appui des francophones, des Acadiens de la province, et cet appui, il devra l'obtenir sans offusquer la majorité anglophone, loyaliste et protestante, chez qui le Parti conservateur a ses racines. Encore le chou, la chèvre et... le loup libéral.

Avec un taux de chômage voisin de 13%, M. Hatfield met tout le poids

d'un vaste programme de création d'emplois dans la balance électorale, pour la faire pencher de son côté. Ce programme, souligne-t-il, ne serait pas efficace si son gouvernement ne cherchait pas en même temps à créer un climat économique propice et à protéger ses emplois déjà existants qui seraient peut-être compromis par des facteurs extérieurs.

Un slogan familier aux Québécois,

Voir page 10: Hatfield

Restaurant
Butch Bouchard

Festival de
Cuisines de grenouilles

Repas complet: \$8.95
midi et soir

881 de Maisonneuve, Est, tél. 527-1221

«Je m'égalomane à moi-même...!»

Sol

Stanké

vous serez bétonnés... un livre esstradinaire publié par... un éditeur prestigieux.

en bref...

■ La loi a perdu les pédales

QUÉBEC (PC) — Parce qu'elle ne précise plus qu'un cyclomoteur doit être muni d'un pédalier, la nouvelle loi du Québec adoptée en juin dernier et dans laquelle est défini le cyclomoteur risque de mettre gravement en péril le commerce de ce genre de véhicules au Québec. C'est en tout cas ce que prétend le député libéral de D'Arcy McGee à l'Assemblée nationale, M. Herbert Marx, qui a demandé au gouvernement, hier, de modifier le texte des articles 126 et 127 de la loi 67 qui définissent le cyclomoteur. Aux termes des nouvelles dispositions de cette loi, le cyclomoteur à pédales devient une motocyclette et conséquemment les frais d'immatriculation et d'assurance sont tels qu'il y a présentement au Québec un stock de 1.500 cyclomoteurs vendus.

■ Le coût de l'Everest

TORONTO (PC) — Outre le transport gratuit aux membres de l'expédition canadienne qui vient de conquérir l'Everest et le transport du matériel par avion cargo au Népal, Air Canada a versé une somme de \$300.000 à l'expédition dans un programme de promotion et avait engagé \$20.000 pour une étude de rentabilité avant de se décider à commanditer cette aventure. M. Michael Breckon, directeur de la publicité d'Air Canada à Toronto, a déclaré qu'une somme de \$20.000 serait également consacrée à une étude sur l'ampleur du succès de cette promotion.

■ La social-foresterie

QUÉBEC (PC) — Le thème du 62e congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec qui vient de s'ouvrir à Québec est: «Pour sortir de la crise: la social-foresterie». Le président de l'Ordre, M. Jean-Louis Caron, a expliqué que ce thème soulignait l'importance de l'industrie forestière dans la socio-économie du Québec et qu'il reflétait l'esprit dans lequel s'opèrent les réformes touchant au secteur forestier.

■ Grève possible chez Chrysler

TORONTO (PC) — Les 9.100 travailleurs des usines Chrysler du Canada pourraient bien être en grève le 5 novembre. Le directeur canadien des Travaillistes unis de l'automobile, M. Bob White, s'est montré pessimiste, hier, à la veille du début des négociations pour une nouvelle convention collective dans laquelle les syndicats demandent à la compagnie d'accorder des augmentations salariales comparables à celles qu'ont obtenu les travailleurs de Ford et de GM dernièrement.

■ Bromont dans les dettes

BROMONT (PC) — La municipalité de Bromont a eu un déficit record de \$17 million en 1981 et sa dette à ce terme s'établit maintenant à plus de \$17 millions. C'est ce qui ressort du bilan que vient de remettre au conseil municipal une firme de comptables. En 1980, le déficit d'exploitation de la Ville était de \$711.176. Pour 1981, il se chiffre à \$1.675.719. Au chapitre des revenus, les rentrées prévues de l'ordre de \$5 millions n'ont été que de \$3.1 millions.

■ Conservateurs à la hausse

TORONTO (PC) — L'électorat canadien continue de favoriser le Parti conservateur mais le nombre des indécis augmente. Telles sont les constatations qui s'imposent à la lumière du dernier sondage Gallup effectué sur les intentions de vote des Canadiens et dont les résultats ont été dévoilés hier. La proportion des indécis est de 31% par rapport à 25% lors du précédent sondage en août dernier. Les conservateurs gagnent un point parmi ceux qui ont exprimé leur choix et recueillent 45% des répondants, tandis que les libéraux et les néo-démocrates, avec respectivement 30% et 22% des voix, perdent chacun un point.

■ Six mineurs ensevelis

VARSOVIE (PC) — L'écroulement d'une galerie à 775 mètres de profondeur à la mine de charbon de Dymitrow à Bytom, en Pologne, a fait six morts hier. C'était le troisième accident mortel à la même mine depuis le début de l'année. 12 mineurs ayant perdu la vie dans des effondrements semblables. Hier, 26 travailleurs ont été emprisonnés et 21 ont pu être sauvés, dont 10 étaient gravement blessés. Parmi ces derniers un mineur est mort à l'hôpital. Les charbonnages ont été «militarisés» en Pologne depuis le début de 82 et la semaine de travail est de six jours pour augmenter la production. Depuis ce temps, la cadence des accidents a sensiblement augmenté.

■ Mme Sauvé garde son poste

OTTAWA (PC) — Il semble très peu probable que Mme Jeanne Sauvé, présidente de la Chambre des communes, soit mutée à d'autres fonctions avant la reprise de la session parlementaire le 27 octobre. Le bruit avait couru qu'elle serait nommée ambassadrice du Canada au Vatican mais il semble que le premier ministre n'ait pas l'intention, par les temps qui courent, de faire face à une élection partielle même au Québec. «Mme Sauvé a été speaker, est speaker et sera speaker», a déclaré hier Mme Nicole Sénécal, porte-parole du cabinet du premier ministre.

■ Centraide: \$2 millions

Les fonds recueillis par Centraide depuis le début de sa campagne, dont l'objectif est de \$16 millions, totalisaient hier \$2.300.000. L'équivalent anglais de Centraide, United Way, à travers le pays, prévoit pour sa part atteindre son objectif. Les directeurs ont affirmé hier qu'en période de récession économique le public se montre encore plus généreux pour les infortunés. Il semblerait, selon eux, que les gens se sentent plus solidaires et plus compréhensifs quand les temps sont durs.

Bien que Lévesque ait écarté le dossier

Marcoux s'apprête à revenir à la charge sur les casinos

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Même s'il a été «mis de côté jusqu'à nouvel ordre» par le premier ministre, le dossier des casinos est encore à l'étude au ministère du Revenu.

De fait, le nouveau ministre, M. Alain Marcoux, se propose de présenter un mémoire à ses collègues au cours des prochaines semaines, le dossier ayant franchi avec succès l'étape du comité ministériel permanent, il y a déjà plusieurs semaines.

Mais, tant chez le nouveau titulaire que chez l'ancien, M. Reynald Fréchette, muté au Travail le mois dernier, on se

refuse à rendre publiques les études qui avaient incité l'ex-ministre du Revenu à recommander l'implantation rapide de deux casinos d'État, l'un à Montréal, l'autre dans la région de Magog-Orford, en Estrie. Chez M. Fréchette, on défère le journaliste à M. Marcoux qui, selon son attachée de presse, veut d'abord évaluer la situation et en discuter avec ses collègues.

Lundi, pourtant, le premier ministre a mis une croix non seulement sur le projet d'implantation de casinos, mais aussi sur le toit du stade olympique de Montréal. Interrogé à CKAC, M. Lévesque a dit que les rares fonds disponibles doivent être consacrés à

la création d'emplois, et que le toit ne sera pas recouvert avant qu'une reprise économique ne justifie cette dépense élevée. Au sujet des casinos, le chef du gouvernement a été aussi explicite: «Avec toutes les chances qu'on a de rêver en couleurs, je pense que les casinos peuvent attendre», a-t-il dit sans ambages.

C'est ainsi, par la voie des médias, que M. Fréchette, principal protagoniste du projet de casinos, et M. Marcoux, qui a hérité du dossier, ont appris ce que M. Lévesque en pensait, avant même que la discussion se fasse au conseil des ministres. Dans l'entourage du nouveau ministre délégué au Travail, on continue

néanmoins de prétendre que les casinos seraient bons et rentables pour le Québec, qui risque de manquer le bateau, aux dépens des provinces et États limitrophes. Chez M. Marcoux, tout en étant au fait du couperet de M. Lévesque, on estime que le dossier est encore vivant et devrait être discuté avant longtemps par le conseil des ministres. Mais il n'est pas question pour l'instant de rendre publiques les nombreuses études accumulées sur le sujet depuis au moins cinq ans.

Même si *La Presse* a publié, mardi et hier, l'essentiel d'un mémoire completé il y a trois mois, et dans lequel M. Fréchette recommandait d'aller de l'avant avec le projet de casinos d'État, et non privés. Ce mémoire n'a pas été étudié plus tôt par le cabinet, en raison des vacances estivales et des rumeurs de remaniement, qui a finalement eu lieu il y a un mois. Selon l'ex-ministre du Revenu, l'implantation de casinos ne ferait pas augmenter la criminalité; il en donne comme preuve Atlantic City, où il y aurait trois fois moins de crimes qu'à Orlando, siège du «Disney World», en Floride. M. Fréchette est aussi convaincu que les casinos auraient un impact économique et touristique important.

Mais ce débat risque maintenant de tourner court, le premier ministre ayant tranché par la négative. Ce qui devrait réjouir certains ministres, dont MM. Parizeau et Bédard, ainsi que le porte-parole de l'opposition libérale, M. Maciocia, qui a plusieurs fois dénoncé le «rêve» de M. Fréchette.

La télé payante au Québec

Vigoureux lobbying à l'audience du CRTC

par Rodolphe Morissette

Au-delà de la course aux licences régionales de télévision payante pour la moitié est du Canada, on assistait hier, aux audiences publiques du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC), à un lobbying vigoureux, multilatéral, visant à contrôler le marché de la télé au Québec et de l'Ontario.

Au premier plan, deux demandeurs se présentaient devant le CRTC pour obtenir une licence de télé payante afin de desservir la population francophone (seulement, avait demandé le CRTC en mars) du Québec, de l'Ontario et de la région de l'Atlantique. Il s'agit de la firme TVEC, dirigée par MM. Jean Fortier de Montréal, Jacques de Courville Nicol d'Ottawa et Henri Audet, du groupe Cogeco. Québec Inc., leur rival, représente en vérité les intérêts de la maison de production et de distribution de films Astral-Bellevue-Pathé, dont le président est M. Harold Greenberg et qui fait partie du consortium Bellevue Photolab Inc., dans lequel les frères Edward et Peter Bronfman ont un intérêt de 12%.

Le groupe TVEC s'était présenté mardi et le CRTC en avait interrogé les représentants toute la journée. Hier, c'était au tour de Québec Inc. à comparaître. TVEC présente un projet de services de télé payante unilingues français. TVEC, qui prévoit afficher un taux moyen de pénétration de 10% des abonnés du câble sur le territoire desservi par lui dès 1983 et jusqu'à 17% en 1987, anticipe des revenus de \$9.5 millions au terme de la première année d'exploitation, puis s'élevant graduellement jusqu'à \$35.4 millions en 1987. Voilà qui laisserait des bénéfices progressant d'un million de dollars en 1983 à \$14 millions quatre ans plus tard, lesquels seraient réinvestis en totalité chaque année dans la production.

Ne seraient versés en dividendes aux actionnaires que les profits alimentés secondement par ce fonds de production (de \$50.521 après impôt en 1984 à \$1.4 million en 1987). Le groupe Astral-Bellevue-Pathé, en revanche, a présenté, malgré l'appel du CRTC, une demande pour un réseau anglais et français pour l'est du Canada, expliquant qu'un réseau français seulement ne saurait être rentable. Un représentant du Conseil a demandé hier à M. Greenberg si son engagement valait toujours dans l'hypothèse où le CRTC lui décernait une licence pour des services unilingues français. — «Non, merci» fut la réplique.

Le CRTC s'est vivement préoccupé de savoir combien d'argent l'un et l'autre groupe dépenseraient en production entre le moment où une licence serait octroyée et la mise en ondes: \$1.1 million chez Astral et \$1.5 million à TVEC. Les représentants de ce dernier groupe se sont empressés de préciser que l'investissement noté d'Astral serait réparti entre deux réseaux, tandis que le million et demi de dollars de TVEC irait en totalité au seul réseau français.

Aux nombreuses questions des membres du Conseil, les représentants d'Astral ont ap-

porté des réponses courtes, qui ont manifestement laissé les conseillers sur leur faim, à tel point que ceux-ci n'ont pas tenu à pousser plus loin l'interrogatoire — un peu comme si la décision était déjà prise. Les délégués d'Astral n'ont pu préciser la composition de leur conseil d'administration (notamment sa représentation francophone, ni les rapports que Québec Inc. aurait avec Astral-Bellevue-Pathé, ni à l'aide de quels éléments de programmation ils intéresseraient les Acadiens, etc. M. Greenberg a simplement dit qu'il se conformerait aux exigences du CRTC s'il obtenait une licence.

Au sujet des \$7 millions promis comme investissement initial, dont un prêt bancaire de \$4 millions, les représentants d'Astral n'avaient pas d'information sur des souscriptions pour une somme de \$3 millions; ils ont fini par parler d'un montant de \$1.5 million promis par la Société

de développement de l'industrie cinématographique (SODIC). Mais il est apparu que cette promesse valait pour l'un ou l'autre demandeur au moment de l'octroi de la licence.

TVEC a réitéré son «souhait» qu'une collaboration systématique soit permise par le CRTC avec les autres réseaux régionaux de télé payante (Star Channel dans l'Atlantique et Super Channel en Ontario, de manière que le service régional soit offert sous forme bilingue (sur deux canaux), proposition qui associerait alors TVEC à Star et à Super Channel dans les autres provinces et permettrait aux deux services régionaux anglais des provinces voisines de s'implanter aussi au Québec anglophone. Le président de Star, M. Finlay Macdonald, est venu appuyer cette hypothèse devant le CRTC, car, explique-t-il, la rentabilité de son exploitation en serait considérablement améliorée.

Les journalistes invités à voyager aux frais de la princesse

QUÉBEC (PC) — En pleine période de restrictions budgétaires, le gouvernement vient de décider d'offrir la possibilité aux journalistes de voyager gratuitement à bord des avions gouvernementaux lorsqu'un ministre se rend dans une région éloignée.

La directive du conseil des ministres précise qu'un ministre peut inviter des journalistes, sans frais, lorsqu'il voyage dans quatre régions éloignées: la Gaspésie, l'Abitibi, la Côte-Nord et les Îles-de-la-Madeleine, pourvu qu'il ne prive pas un député ou un fonctionnaire de sa place dans l'avion.

Il arrive régulièrement que les journalistes accompagnent un membre du gouvernement dans ce genre de tournée mais, jusqu'à présent, le

voyage était facturé par la suite aux différents médias d'information. Le tarif était l'équivalent de ce qu'il en aurait coûté pour faire le même trajet avec un transporteur aérien privé.

Un communiqué du ministère des Transports expédié au président de la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale, M. J. Jacques Samson, indique que cette nouvelle politique vise à «assurer l'information du public dans les régions éloignées».

Prie d'expliquer ce changement de cap, un porte-parole du cabinet du ministre des Transports a soutenu que cela n'impliquait aucun coût supplémentaire pour le gouvernement puisque l'avion se rend de toute façon dans ces régions.

Avis public



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme

LOI DES HEURES D'AFFAIRES*

LE LUNDI 11 OCTOBRE 1982
JOUR DE L'ACTION DE GRÂCE

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, responsable de l'application de la Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux de vente au détail, tient à aviser les propriétaires, les gérants et les employés des établissements commerciaux de vente au détail que le lundi 11 octobre 1982, jour de l'Action de grâce, est considéré comme jour férié, en vertu de la loi des heures d'affaires.

Par conséquent, aucun client ne doit être admis dans ces établissements de détail le 11 octobre 1982. Toute infraction à cette loi est passible d'une amende pouvant atteindre 1 000\$.

Il est toutefois à noter que la Loi des heures d'affaires ne s'applique pas à un établissement commercial ni à une partie distincte et cloisonnée d'un établissement commercial dont l'activité exclusive est la vente de journaux ou de périodiques, de tabac ou des objets requis pour l'usage du tabac, de repas, de denrées pour consommation sur place, de pâtisseries ou de confiseries, de produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires, d'essence, d'huile à moteur ou d'huile à chauffage, d'automobiles, de remorques ou d'embarcations, de machinerie agricole, de fleurs.

Elle ne s'applique pas non plus aux établissements commerciaux dont l'activité principale est la vente au détail de denrées et dont le fonctionnement est assuré, du début à la fin d'une journée de vingt-quatre heures, par un effectif total d'au plus trois personnes comprenant patrons et employés; toutefois, ce commerce ne devra pas faire partie d'un plus grand nombre d'établissements commerciaux liés les uns aux autres en association. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de composer:

A MONTRÉAL: (514) 873-5564
A QUÉBEC: (418) 643-5045

* Cet avis ne concerne pas les entreprises manufacturières, les bureaux et les entreprises de services.
N.B.: La rémunération des employés est régie par la Loi sur les normes du Travail (Québec: 643-4940 — Montréal: 873-7061).

Davis à Joyal: commencez par faire vos classes

TORONTO (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, estime que le nouveau secrétaire d'État, M. Serge Joyal, aurait tout intérêt à savoir de quoi il parle et à acquérir un peu d'expérience, avant de venir parler de bilinguisme en Ontario.

M. Joyal a fait savoir qu'il aurait recours à tous les moyens possibles pour convaincre l'Ontario d'adopter les français comme langue officielle, lors des prochaines négociations sur les programmes établis et au cours des conférences constitutionnelles.

Invité hier à commenter ces déclarations, à sa sortie de l'Assemblée législative, M. Davis a déclaré ce qui suit: «Au fil des ans, j'ai vu bien des nouveaux ministres fédéraux parler de choses et d'autres... Mon seul conseil serait de dire: approfondissez vos dossiers, prenez de l'expérience et quand vous aurez fait cela, nous serons heureux de vous en parler. J'ajouterais qu'il y a des dossiers plus urgents, tels l'économie, où le fédéral aurait avantage à collaborer davantage avec les provinces...»

L'hôte portugais: Fox répond à Morin

La visite à Montréal du premier ministre du Portugal, M. Francisco Pinto Balsemão, a été l'occasion d'une autre querelle protocolaire, hier, entre Québec et Ottawa.

Aux dernières accusations du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, rétorque que le premier ministre portugais ne pouvait prolonger de quelques heures sa visite de trois jours en terre canadienne, qui avait commencé par un séjour à Toronto, où il s'est mêlé à la communauté de 300.000 Portugais.

«La réalité est que nous avions indiqué au gouvernement du Québec la possibilité

pour le premier ministre ou un de ses représentants de rencontrer M. Balsemão en tête-à-tête. Le gouvernement du Québec a décidé qu'il n'était pas satisfait de ces arrangements, le même genre qui avait été fait avec le gouvernement du Québec à l'occasion d'une entrevue à l'aéroport de Dorval, où le premier ministre du Portugal venait de prendre l'avion pour New York avec un de ses cadavres, du sirop d'érable.

M. Fox n'est pas embarrassé par la controverse soulevée par M. Morin, mais il aurait préféré que le gouvernement du Québec ait la courtoisie d'accorder un entretien au premier ministre portugais... Mais c'est leur décision, pas la mienne».

La Vieille Europe
est heureuse
d'annoncer à
sa clientèle
la venue parmi nous de
M. André Roussel,
boucher, qui apporte
avec lui 12 ans
d'expérience acquise
chez Normandie
Canada.

La Vieille Europe
BOUCHERIE FRANÇAISE

**C'EST L'ENDROIT RUE LAURIER, OUEST
POUR LA QUALITÉ ET LES SPÉCIALITÉS.**

LE BOEUF • L'AGNEAU FRAIS
• LE VEAU BLANC • LES VOLAILLES
• LES CHARCUTERIES • LES FROMAGES FINS

Spéciaux chaque semaine
dans nos départements de
boucherie — épicerie — fruits et légumes
— produits d'importation
Livraison gratuite avec tout achat de 35\$
fait au magasin

Paniers de fruits pour toute occasion

HEURES DU MAGASIN	
Lun. - merc.	9h - 6h
Jeu. - vend.	9h - 5h
Samedi	9h - 5h

Pain Français
de la Maison Cousin
Café en grain
A.L. Van Houtte
Vin et Bière

Commande Téléphonique
379 RUE LAURIER OUEST
Tél.: 277-2141 — 277-2142

L'hypothèque à taux ajustable

Versements mensuels fixés pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.
Taux d'intérêt variant d'après le taux hypothécaire de base de la Banque de Commerce.



14^{3%}
TAUX EN VIGUEUR
octobre 1983

* À condition que, durant cette période, la valeur nette de votre maison se maintienne à un minimum stipulé.

L'intérêt sur le prêt hypothécaire à taux ajustable Commerce est calculé mensuellement, non à l'avance. Les prêts hypothécaires à taux ajustable Commerce sont accordés par La Société d'Hypothèques CIBC. Renseignez-vous à l'une de nos succursales.

L'hypothèque à taux ajustable Commerce...
ça porte fruit!



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

guérin
l'éditeur
qui
édite

LE DEVOIR
POUR UN
ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

Économique
383-915-71
Initiation à la vie économique
Christian Drouin
ISBN-2-7601-0782-5 — 406 p.
14,95\$ cégep

ECONOMIQUE 383-915-71
Initiation à la vie économique

L'objectif global de ce cours est de familiariser l'étudiant avec l'analyse économique en orientant l'apprentissage de l'étudiant sur la description institutionnelle plutôt que sur l'analyse économique. Par voie de conséquence, il développera chez l'étudiant un intérêt pour l'économie; l'amènera à formuler des jugements plus nuancés sur les réalités économiques qui l'entourent et à réagir plus objectivement face aux phénomènes économiques dont il subit quotidiennement l'influence.

guérin éditeur limités
4501 Dorval
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

En vente dans les librairies:
4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil
Montréal, Québec
Tél.: (514) 677-6525
168 rue, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

Québec maintient ses poursuites contre 10 agents

Le gouvernement du Québec maintiendra ses poursuites judiciaires contre 10 agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) relativement au vol de la liste des membres du Parti québécois en 73, et la date du procès devrait être fixée le 1er novembre.

Il est toutefois prévisible que les avocats de la défense invoqueront la décision rendue la semaine dernière en Cour supérieure du Québec par le juge Benjamin Greenberg — qui a coupé court aux poursuites contre l'agent Claude Vermette pour soutenir que leurs clients ne peuvent recevoir un procès équitable à cause des remarques faites par le premier ministre, M. René Léves-

que, cet été, à l'Assemblée nationale. Ces remarques, faites en réponse à une question du leader libéral du moment, M. Claude Ryan, ont été citées par le juge Greenberg pour motiver sa décision. Le juge a également blâmé M. Ryan pour avoir posé des questions relativement à cette affaire.

Le procès de Vermette avait été suspendu une première fois en mai dernier quand M. Lévesque avait comparé un des témoins à un putois. Le témoin en cause, l'ex-agent de la GRC Robert Potvin, avait soutenu que le PQ utilisait des prostituées pour obtenir de l'information de ministres et hauts fonctionnaires fédéraux.

Aide accrue pour un recours collectif contre Chrysler

par Bernard Morrier

Estimant que le procureur de Chrysler Canada Limited ont fait preuve d'une «procédure agressive» de nature à alourdir inutilement le processus normal d'un recours collectif, les administrateurs du Fonds provincial d'aide au recours collectif, viennent de décider d'accorder une aide supplémentaire de \$2.854 à un vendeur de pain de Baie-Comeau, M. Yvan Vignola.

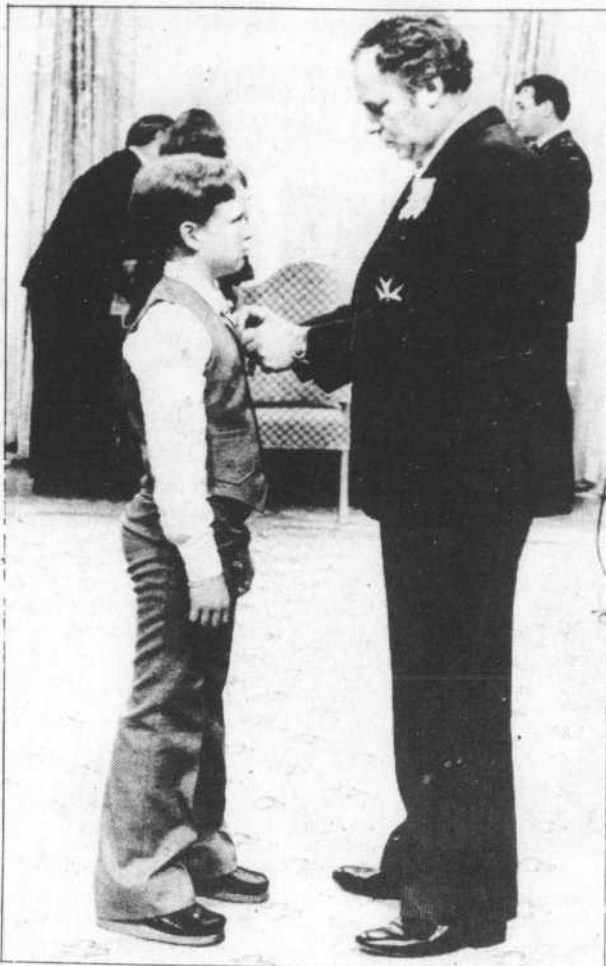
Ce recours a trait à certaines déficiences relevées sur des chevilles de métal de roues et enjoliveurs de bouillons pour lesquelles quelque 50.000 Propriétaires de voitures Chrysler auraient été amenés à effectuer des dépenses individuelles d'environ \$189. Ce recours implique donc une somme d'environ \$9.200.000.

M. Vignola, qui désire intenter un recours collectif contre Chrysler, avait obtenu en mars dernier une aide financière pour l'étape allant jusqu'à l'obtention d'un jugement en Cour supérieure sur la requête pour autorisation.

Mais à la suite de nombreux incidents dans cette procédure survenus depuis la signification de la requête pour autorisation, M. Vignola avait dû soumettre une demande d'aide supplémentaire.

Il a notamment fait valoir que six requêtes incidentes ont été présentées à la Cour avant que soit déterminée la date d'audition de sa demande. En effet, le dossier de la Cour supérieure a démontré l'existence de six requêtes de Chrysler. L'une voulait qu'on transfère le dossier du district de Québec au district de Montréal, une autre demandait la permission de contester par écrit, tandis qu'une troisième voulait une remise. Il y eut enfin une demande pour rejet de la requête pour autorisation pour vice de forme, une autre pour interrogatoire et une dernière pour rejet de l'affidavit et de l'acte au soutien duquel il avait été donné.

Les administrateurs du Fonds d'aide au recours collectif ont fait remarquer qu'un nombre semblable de requêtes était sans précédent à cette étape d'une procédure en recours collectif. Et pour cette raison, expliquent-ils, il n'était pas possible ni pour eux, ni pour M. Vignola, de les prévoir et d'en tenir compte lors de la première attribution d'aide, tandis qu'on a constaté qu'elles ne découlaient pas de la négligence du procureur de M. Vignola.



Honneur aux braves

Le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer, a honoré hier à Ottawa 33 Canadiens qui se sont signalés pour leurs actes de bravoure en 1980. Le plus jeune de ces héros, un Québécois de Verdun, Kenneth Doskas (ci-haut), avait sauvé la vie d'un garçonnet de 5 ans qui s'était aventuré sur une glace trop mince en 1980. Agé de 9 ans, Kenneth Doskas a reçu la médaille de bravoure. M. Schreyer a remis 14 étoilles de courage et 19 médailles de bravoure.

Parmi les autres Québécois honorés figurent MM. Michel Bilodeau, de Roxboro, Gaétan Fortin, de Hemmingford, Roland Picard, de Verdun, Antonio Rosati, de Verdun, et Denis Parent, de Richelieu. (Photolaser PC)

Tylenol: encore un mort, cette fois à Philadelphie

La crise du Tylenol empoisonné au cyanure ou à la strychnine a pris une nouvelle ampleur, hier soir, avec la découverte d'une nouvelle victime, à Philadelphie cette fois. C'est le premier cas du genre enregistré sur la côte est des États-Unis. Comme à Chicago, ce décès est attribuable à du cyanure.

Pour l'instant, il semble difficile de déterminer si ces drames à répétition représentent une sorte de complot dément ou si on est en présence d'un effet d'entraînement suscité

par la publicité qui a entouré l'affaire jusqu'à maintenant.

Ce nouveau meurtre survient au moment où les policiers du Federal Bureau of Investigation (FBI) disaient avoir fait des progrès importants, au point de réduire leur enquête à seulement huit ou neuf suspects de Chicago qui sont maintenant filés jour et nuit. Les enquêteurs ont aussi déterminé qu'aucun de ces suspects n'a séjourné en Californie au moment où d'autres capsules de Tylenol ont été empoisonnées là-bas, cette fois avec de la strychnine.

Outre la différence dans le poison utilisé, d'autres différences techniques distinguaient les cas de Chicago et d'Oroville en Californie. A ce dernier endroit, l'auteur du méfait avait ajouté des granules de strychnine au médicament contenu dans la capsule. Au contraire, à Chicago, le responsable a enlevé tout le médicament avant de le remplacer par du cyanure.

Ces divers indices amenaient les enquêteurs à conclure que les deux incidents n'avaient pas de relation ou qu'il s'agissait d'un cas d'i-

mitation par une, personne mentalement perturbée.

Cette dernière hypothèse est difficilement compatible avec les informations fournies par M. Creg Blagg, l'homme qui a absorbé la capsule empoisonnée à la strychnine. Ce dernier dit avoir acheté le médicament deux semaines avant l'empoisonnement, c'est-à-dire bien avant que ne survienne la tragédie de Chicago.

Pendant ce temps, au Canada, la compagnie Johnson & Johnson, qui fabrique le Tylenol, a pris des mesures pour éviter qu'un déséquilibre n'empoisonne aussi des capsules vendues ici. Elle a demandé à tous les pharmaciens de ramener temporairement ces capsules dans leur officine avec les médicaments qui sont disponibles seulement sur prescription.

Un porte-parole de la compagnie a indiqué hier au DEVOIR que cette directive ne concerne que les capsules, c'est-à-dire de petites oar-touches de gélatine contenant le médicament en poudre. Les autres formes du même produit (comprimés et sirop) demeurent librement accessibles parce qu'il serait plus difficile de la contaminer avec un élément dangereux.

Le tylenol est une des innombrables marques d'analgésique à base d'acétaminophène. Aux États-Unis, on peut se le procurer dans plusieurs magasins d'alimentation mais il n'en va pas de même au Canada où on ne le trouve qu'en pharmacie. La compagnie refuse de dévoiler l'importance de ses ventes ou la popularité relative des diverses formes du médicament. Elle dit aussi ne pas pouvoir encore évaluer à quel point son chiffre d'affaire sera affecté par la crise actuelle.

18,000 emplois perdus en un an Vêtement: la FTQ lance un nouvel appel à Ottawa

par Paule des Rivières

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) presse encore une fois Ottawa de limiter les entrées de vêtements étrangers au pays, parce que l'industrie québécoise court tout droit à la faillite.

C'est ce qu'ont déclaré hier le président de la FTQ, M. Louis Laberge et celui de l'Union internationale des 15.000 ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD), M. Gilles Gauthier, en illustrant leur re-

quete avec des chiffres: 18.000 emplois ont été perdus dans le vêtement au Québec depuis un an. Et rien ne laisse prévoir d'amélioration.

Le niveau des quotas permis par les accords internationaux du GATT n'a pas changé depuis plusieurs années mais la demande a chuté, de manière telle que la production canadienne a dû diminuer; à cela s'ajoutent ce que M. Gauthier appelle les «fausses importations», pour des produits «distribués au Canada» mais «made in Taiwan».

Il faudrait, a dit M. Laberge, qui ne se surprend plus de l'inaction proverbiale d'Ottawa, que le gouvernement fédéral dise une fois pour toutes ce qu'il entend faire avec l'industrie du vêtement.

Les syndicats savent qu'une intervention ne produirait pas de résultats instantanés parce que les marchandises sont achetées une saison et demie à l'avance; ils croient qu'il faut préparer l'avenir dès maintenant et sont peu impressionnés par un engagement fédéral à «demander» aux pays exportateurs de réduire leurs produits.

«Le gouvernement n'a pas hésité à intervenir cet été lorsque les douaniers de Vancouver ont bloqué les voitures japonaises; il a convié le gouvernement japonais à une table et les expéditions ont été réduites de 23,5%», a dit M. Gauthier.

«Évidemment, a-t-il poursuivi, les emplois en jeu se trouvaient en Ontario, pas au Québec où le parti libéral n'a rien à craindre».

Les travailleurs du vêtement quant à eux manifesteront demain midi devant les bureaux du premier ministre à Montréal, rue Dorchester.

Même si leur cri s'adresse surtout à Ottawa, ils pensent que leur représentant provincial pourrait faire sa part des pressions.

Et Québec n'est pas exempt de tout blâme dans ce dossier: il serait grand temps, a déclaré M. Laberge, que le gouvernement interdise le travail à domicile auquel s'adonnent des milliers de femmes, pour bien moins que le salaire minimum.

Sur ce sujet, le président de la FTQ a carrément coupé la parole du représentant de

l'UIOVD à la conférence de presse, qui, lui, demande la réglementation de ce secteur souterrain mais sans qu'il soit interdit.

«Mon cher Gilles, a lancé M. Laberge, là-dessus je dois te dire qu'à la FTQ on est contre tout travail à domicile; c'est de l'esclavage et il n'y aura jamais assez d'inspecteurs pour visiter 30.000 maisons». Le travail à domicile rapporte souvent moins de \$2.00 l'heure aux femmes qui n'ont pas d'autre choix.

Les syndicats admettent que certains patrons démenagent leurs pénates ailleurs au pays où la main-d'oeuvre est moins syndiquée et où les salaires sont plus bas mais s'interrogent lorsqu'ils reçoivent des subventions gouvernementales pour ce faire.

Plus de 200 morts au Libéria?

Un village noyé sous la boue après la rupture d'un barrage

MONROVIA (d'après Reuter) — La rupture d'un barrage sur la rivière Mano au Libéria, en Afrique de l'Ouest, pourrait avoir fait plus de deux cents morts, hier, parmi la population d'un village minier établi en aval de la digue et qui a été englouti par un véritable raz-de-marée de boue.

Des témoins ont raconté qu'ils avaient vu flotter de nombreux cadavres sur les eaux de la rivière Mano, qui ont emporté le campement des travailleurs de la mine de fer de la National Iron Ore qui appartient majoritairement à la compagnie américaine Republic Steel.

Cette mine à ciel ouvert située près de la frontière du Sierra Leone, à 160 kilomètres au nord de la capitale Mon-

rovia, avait commenté son exploitation en 1961.

Selon un dirigeant de la Banque africaine de développement, M. Graham Spark, qui a visité la mine récemment, 1.500 travailleurs et leurs familles vivaient dans un campement en contrebas de la digue qui a cédé, hier. Il a révélé que 45 cadres, américains pour la plupart, vivaient sur les lieux mais en amont du barrage, de sorte qu'ils n'ont pas été touchés.

Le nombre des morts était très incertain hier, variant de 40 à 300 selon les premières dépêches. Le président du Libéria, M. Samuel Doe, a annulé une réunion du conseil des ministres, a proclamé l'état d'urgence et s'est rendu sur les lieux en avion alors que des convois militaires faisaient route

vers la mine, appelée Mano River Mine.

La digue construite sur la rivière Mano servait à la récupération des déchets flottants et, selon ceux qui ont visité les lieux, l'eau avait la consistance d'une crème épaisse.

Ce sont des flots impétueux de ce liquide visqueux qui ont noyé le village des travailleurs en pleine nuit lorsque le barrage a cédé. M. Spark a affirmé que les mesures de sécurité avaient toujours été respectées, les inspections faites et que la digue était en bon état. Cependant les pluies abondantes qui ont sévi dans cette région durant les dernières semaines pourraient avoir surchargé le barrage ou provoqué des glissements de terrain.

Avocat exonéré d'outrage au tribunal

Statuant qu'il n'y avait pas outrage au tribunal, le juge Marc Choquette, de la Cour des sessions de la paix, a prononcé hier un jugement d'exonération à l'endroit de l'avocat montréalais, Me Raymond Léger, qui le soupçonnait d'avoir commis une telle offense le 9 septembre dernier, en n'étant pas présent devant le tribunal pour présenter un accusé.

Me Léger s'était finalement présenté devant le juge avec plusieurs heures de retard et avait même réussi à faire acquiescer son client. Une fois ce verdict rendu, le juge Choquette avait alors de-

mandé à Me Léger pourquoi il ne devrait pas le reconnaître d'outrage au tribunal, vu son absence apparemment non motivée dans les heures antérieures.

Me Léger avait expliqué qu'il se trouvait alors dans une autre cour, y représentant un autre client, et que le magistrat lui avait suggéré de ne pas s'éloigner afin de faire diligence dans le dossier de l'accusé. Me Léger avait pris cette suggestion pour un ordre du tribunal et, étant demeuré dans cette cour, il n'avait donc pu se présenter devant le juge Choquette.

Insatisfait de cette explia-

tion, le juge Choquette avait décidé de reporter le tout à hier, afin d'entendre la transcription des échanges verbaux ayant eu lieu entre l'autre juge et Me Léger.

Hier, faisant appel à une abondante jurisprudence traitant de l'outrage au tribunal,

le juge Choquette a notamment retenu que le défaut pour un avocat d'être présent en raison d'une simple inadvertance ne constitue pas nécessairement un outrage, même lorsque l'avocat est responsable d'une certaine forme de négligence, le tout étant affaire de circonstances.



Une
joyeuse
découverte
...un prix
alléchant!

VIN BLANC
SEC D'ESPAGNE

représenté par
Maison Rémy et Associés

Ajoutez à votre
qualité de vie...

Vente d'automne
Réduction de 20 à 50%

BLEAU & ROUSSEAU INC.
5014 OUEST, RUE SHERBROOKE, 484-3521

Heures d'ouverture: sur semaine de 9 h à 17 h 30, samedi de 9 h à 16 h

**ÉCOLE POLYTECHNIQUE
DE MONTRÉAL**

3e CONFÉRENCE AUGUSTIN-FRIGON

**«VERS L'HOMME
SYMBIOTIQUE?»**

**Conférencier invité:
Joël de Rosnay**

**Directeur des applications de la
recherche à l'Institut Pasteur de
Paris et auteur de plusieurs livres
dont «Le Microscopie» et «Le Mal-
bouffe».**

Date: Le mercredi 13 octobre 1982
Heure: 11 heures 30
Lieu: Amphithéâtre C-631
École Polytechnique de Montréal
(Campus de l'Université de Montréal)
**Renseignements: Bureau des relations
publiques(514) 344-4915**

Entrée libre

Moubarak s'est affirmé en un an en politique étrangère

LE CAIRE (AFP) — En douze mois de pouvoir, le président Hosni Moubarak a marqué de son style direct la vie publique de l'Égypte. Il lui reste cependant à affirmer dans le domaine économique l'autorité qu'il a montrée dans la lutte contre l'intégrisme islamique et dans la conduite de la politique étrangère égyptienne.

Rompue à la diplomatie durant les six ans passés à l'ombre de son prédécesseur Anouar Sadate, c'est finalement dans ce domaine que son bilan d'une année est le plus significatif. Après avoir rondement mené l'incertaine évacuation du Sinaï, le 25 avril 82, il a répondu fermement au «défi» israélien au Liban, redonnant à ses diplomates une

vigueur oubliée à l'égard d'Israël.

Tout en réaffirmant les engagements contractés par l'Égypte à Camp David — «la paix est une stratégie irréversible et non un luxe dont nous pourrions nous passer», répète-t-il souvent — il a pris ses distances à l'égard du premier ministre israélien, M. Menahem Begin, accusé de «violier l'esprit de la paix» et de «rester prisonnier de conceptions agressives et guerrières».

Les Égyptiens quasi-unanimes lui savent gré d'avoir fait faire à leur pays l'économie d'une «humiliation» en refusant de se rendre en Israël au moment où tout indiquait que M. Begin s'appropriait à

lancer son armée contre le Liban.

Aujourd'hui, les relations égypto-israéliennes quasiment gelées, le président Moubarak compte plus que jamais sur Washington pour faire bouger les choses et inscrire dans les faits cette «paix globale» qui ne cesse de se dérober. Malgré le peu d'échos de ses ouvertures arabes, il reste néanmoins tourné vers les modérés de la Ligue arabe, dont le réalisme lors du récent sommet de Fes (Maroc) a été relevé avec intérêt au Caire.

Designé pour succéder à Anouar Sadate par référendum le 13 octobre 1981 dans les circonstances dramatiques du premier assassinat d'un chef d'État égyptien, le 6 octobre, le président Moubarak a fait de la «stabilité et de la sécurité» son mot d'ordre sur le plan intérieur. L'implacable chasse aux intégristes islamiques qu'il a aussitôt ordonnée pour «venger l'ami et le frère» s'est traduite par le refus de gracier le commando qui avait perpétré l'attentat et par l'arrestation, pour des périodes plus ou moins longues, de près de 4 000 extrémistes.

L'obsession de l'ordre et l'agitation larvée entretenue par les intégristes l'ont amené à demander cette semaine la prolongation de l'état d'urgence, en vigueur depuis l'assassinat du président Sadate.

Cependant, cette fermeté à l'égard du «terrorisme» n'exclut pas la souplesse envers l'opposition politique, rudement malmenée par Sadate. Dès son accession au pouvoir, le président Moubarak a ainsi ordonné la libération des principales personnalités de l'opposition laïque ou religieuse modérée et rétabli les journaux d'opposition suspendus par son prédécesseur.

Malgré les récents appels des cadres du Parti national démocrate (PND, au pouvoir) à plus de fermeté, il s'est gardé de rompre le dialogue avec l'opposition légale, tout en la mettant en garde contre

la «critique stérile» et «la surenchère».

Bien que ni sa formation de général d'aviation ni son expérience de l'État ne l'y préparaient, il a fait du redressement économique la «priorité des priorités» de l'Égypte et ouvert les dossiers les plus épineux et les plus tabous sous le président Sadate. Un «congrès économique» réuni à son initiative en février dernier a été l'occasion de réquisitoires sévères à la fois contre l'«infitah» (ouverture économique) et les lourdes subventions de l'État au soutien des prix.

Les défenseurs du monopole du secteur public y côtoyaient les partisans d'un secteur privé libéré de toute entrave étatique, et les nationalistes voisinaient avec les adeptes de la limitation des naissances.

Dans le maquis des recommandations contradictoires, le président Moubarak s'est choisi une voie moyenne: L'«infitah» sera consolidée mais axée sur la production, le secteur public sera renforcé mais doit devenir rentable, les subventions seront maintenues, mais relativement réduites, le secteur privé encouragé, etc.

Il reste cependant à inscrire dans les faits ces orientations, à triompher de l'inertie bureaucratique et à vaincre la méfiance des investisseurs nationaux et étrangers.

Le remaniement ministériel de début septembre et la dissolution du «groupe économique» du gouvernement semblent à la fois consacrer l'échec d'une première expérience et marquer le point de départ d'une nouvelle initiative, dont personne ne peut encore préjuger des résultats.

Premier chef d'État égyptien à ne pas appartenir aux «officiers libres» qui ont fait la révolution de juillet 1952, le président Moubarak n'a pas cessé de célébrer «les acquis et les idéaux» de cette révolution qui a mis fin à la monarchie. Sans doute est-ce par souci d'équilibre qu'il a remis à l'honneur Gamal Abdel Nasser, dont la mémoire était vouée à l'oubli sous Sadate, sans cesser d'évoquer l'œuvre de ce dernier.



Le président Ronald Reagan interrompt fermement un membre du parti républicain lors d'une rencontre à la Maison-Blanche avec une délégation de candidats aux élections de novembre. (Photolaser AP)

Siles Zuazo élu président à La Paz

LA PAZ (AFP) — Herman Siles Zuazo et Jaime Paz Zamora, candidats de l'Unité démocratique populaire (UDP), ont été élus officiellement mardi par le Congrès président et vice-président de la république bolivienne.

Siles Zuazo devient le cinquième président de la république bolivienne, mais le trentième seulement, dans l'histoire agitée de la Bolivie, à avoir été élu démocratiquement.

Leader de la coalition de gauche UDP, M. Herman Siles Zuazo, élu avec 113 voix sur 146, est le principal dirigeant du mouvement nationaliste révolutionnaire de gauche (MNR-I).

M. Paz Zamora a pour sa part été élu avec 118 voix sur 147. Les deux candidats de l'UDP avaient déjà obtenu la majorité aux élections de 1978, 1979 et 1980.

M. Simon Reyes Rivera, leader bien connu du syndicat des mineurs, et membre du Parti communiste de Bolivie (PCB prosoviétique), a expliqué que son parti appuyait MM. Siles Zuazo et Paz Zamora «par respect pour les masses».

M. Raul Perez, responsable du Mouvement nationaliste révolutionnaire historique (MNR-H) de Victor Paz Estenssoro, s'est pour sa part déclaré satisfait que le congrès de 1980 ait été convoqué à nouveau, contre le vœu des militaires d'organiser de nouvelles élections dans le but de se maintenir plus longtemps au pouvoir.

Le principal dirigeant du Front révolutionnaire de gauche (FR) et du Parti communiste maxiste-Léniniste (PCML pro-chinois), M. Oscar Zamora Medinaceli, allié de Paz Estenssoro, a déclaré en annonçant son vote pour Siles Zuazo-Paz Zamora, que le peuple devait rester vigilant non seulement face au congrès de 1980, mais également contre les déviations possibles du pouvoir exécutif.

M. Alfonso Ferrufino, du Mouvement de gauche révolutionnaire (MIR), parti pilier de l'UDP, a estimé que les «Nouvelles générations révolutionnaires» manifestaient par ce vote leur soutien aux deux candidats de l'UDP.

Le représentant du mouvement indien, M. Tupac Katari (Mitka), M. Constantino Lima, a annoncé qu'il apportait son suffrage aux candidats, en dénonçant la poursuite de l'oppression des Indiens.

Zaire: banqueroute?

PARIS (AFP) — Une réunion de la dernière chance se tiendra lundi à Kinshasa entre les représentants des banquiers occidentaux et de la Banque centrale zairoise pour éviter au Zaïre d'être déclaré en défaut de paiement, apprenait-on hier de sources bancaires à Paris.

Pour la seconde fois cette année, le Zaïre, dont la dette extérieure totale atteint 4,142 milliards de dollars, a été incapable d'honorer au 1er octobre ses engagements vis-à-vis de ses 122 créanciers privés.

Les autorités zairoises viennent de faire savoir qu'elles ne pourraient acquitter que 3 des 31 millions de dollars dus pour cette échéance semestrielle. Au 6 octobre, cette somme n'était toutefois pas encore versée, précise-t-on de mêmes sources. Prenant acte de l'urgence de la situation, les banques occidentales ont décidé de déléguer au Zaïre une mission de trois banques internationales (Crédit commercial de France, Citibank, Grindlays) pour tenter de trouver une solution. «Aujourd'hui, la situation est franchement très grave et le pire ne peut plus être exclu», a indiqué à l'AFP un représentant d'une des banques concernées.

Le Zaïre, contraint de «répudier» ses dettes, se trouverait placé au ban de la communauté financière internationale tandis que les banques enregistreraient une perte sèche de leurs créances sur le Zaïre.

Les dirigeants d'une banque américaine viennent d'indiquer à leurs collègues qu'ils avaient pris officiellement leurs dispositions, considérant la créance zairoise comme perdue, apprenant de très bonne source bancaire.

Gel des salaires envisagé en RFA

BONN (AFP) — Le projet du nouveau ministre ouest-allemand du Travail, M. Norbert Blum, de geler les salaires pendant six mois, a provoqué une violente controverse en Allemagne.

M. Blum avait fait récemment cette proposition à la télévision et dans l'hebdomadaire économique *Wirtschaftwoche*, en vue, selon lui, d'économiser «des milliards de marks» qui serviraient à l'investissement et permettraient de créer des emplois.

Les responsables syndicaux ont vigoureusement rejeté ce projet qui a été hier au centre de leur premier entretien avec le nouveau chancelier, M. Helmut Kohl. Cette proposition avait déjà été attaquée par le président de la Confédération des syndicats (DGB), M. Ernst Breit, selon lequel le ministre n'a pas su donner avec précision le nombre d'emplois qui pourraient être ainsi créés.

Un représentant de la fraction CDU-CSU (chrétienne-démocrate-chrétienne sociale) au Parlement a jugé pour sa part que M. Blum avait fait preuve de «courage», n'hésitant pas à risquer l'impopularité.

En revanche, un porte-parole du Parti social-démocrate de l'ancien chancelier Helmut Schmidt a jugé le raisonnement du nouveau ministre complètement faux. Selon lui, ce n'est pas parce que les charges vont diminuer que les entrepreneurs investiront.

Le président de la Fédération allemande de l'industrie (BDI), M. Rolf Rodenstock, a lui-même estimé que le projet pouvait avoir des effets pervers. Un blocage des salaires peut entraîner une baisse de la consommation, a-t-il expliqué en substance devant des journalistes, et donc une réduction de l'activité industrielle et une augmentation du nombre des chômeurs.

L'INFORMATION RADIOMUTUEL



Écoutez nos
BULLETINS MAJEURS à
6h, 7h, 8h, midi, 16h, 17h et 22h.

**CJMS
1280**

Les r.i.a. s'attaquent aux grands problèmes

«Doit-on envisager une fusion pour diversifier notre gamme de produits?»

«Notre gamme actuelle de produits peut-elle être élargie?»

«Où doit-on construire notre nouvelle usine?»

«Comment nos nouveaux projets seront-ils financés?»

**Consolidez votre équipe de direction.
Les r.i.a. s'y connaissent!
Il y en a 12 000 au pays.
Et ils sont de taille!**



**La Société des comptables en management
et son affiliée
La Corporation professionnelle des comptables
en administration industrielle du Québec.**

Bureau 310, 1425 rue de la Montagne, Montréal, Québec, H3G 1Z3

Un réseau international... une nouvelle politique de prix !

Depuis 15 ans, le Château d'aujourd'hui présente aux Québécois tous les raffinements du design international. Année après année, nous avons développé notre crédibilité auprès des grands designers du monde à un point tel que maintenant nous représentons en exclusivité au Canada les plus importants d'entre eux. Cette nouvelle réalité a considérablement accru notre pouvoir d'achat et nous permet maintenant de présenter une nouvelle politique de prix dans nos quatre boutiques du Grand Montréal.

Dorénavant, toutes les collections du Château d'aujourd'hui, telles Cassina, Brunati, B & B Italia, Saporiti, etc., vous seront offertes de 20 à 35% moins chères grâce à nos nouvelles ententes auprès de notre réseau international. Nous pouvons maintenant vous proposer des prix plus bas tout en maintenant la haute qualité de nos produits et de nos services qui ont fait la réputation de notre maison.

Que vous soyez extravagant ou sage, vous trouverez au Château d'aujourd'hui une qualité et un raffinement qui répondent à vos plus strictes exigences et aux critères élevés que nous nous sommes imposés.

Grâce à notre nouvelle politique de prix, vous avez accès plus facilement aux belles choses du Château d'aujourd'hui.

Le Château d'aujourd'hui...

c'est pour vous aussi.

Venez le constater prochainement en rencontrant nos conseillers décorateurs.



1125, boul. St-Martin
Laval, 382-4710

6370, rue St-Hubert
Montréal, 273-7258

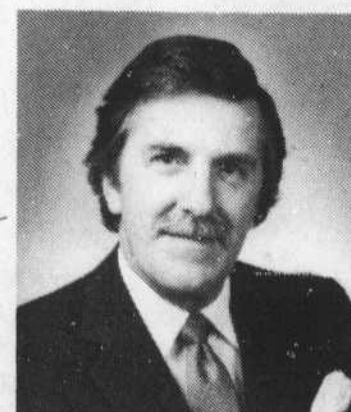
**«Extravagant
ou sage»**

6375, rue St-Hubert
Montréal, 273-7788

Complexe Desjardins
Montréal, 288-4191

Paul Pelletier

Paul Pelletier



NOTE: Notre nouvelle politique de prix ne s'applique pas aux commandes antérieures au 1er octobre 1982.

Washington punit aussi deux firmes allemandes

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a manifesté une nouvelle fois sa volonté de faire respecter l'embargo décrété par le président Ronald Reagan sur le matériel destiné à la construction du gazoduc euro-sibérien en sanctionnant deux firmes ouest-allemandes.

A Bonn, le ministère ouest-allemand de l'Économie «regrette» les sanctions prises par le département américain du Commerce.

«On ne peut qu'espérer» que Washington lèvera les mesures prises pour faire respecter l'embargo à l'encontre du gazoduc euro-sibérien à ajouté le porte-parole, rappelant les réserves déjà émises par son ministère sur les interventions américaines dans les contrats.

Ces sanctions, annoncées mardi soir par le département du Commerce, interdisent toute exportation d'équipements américains de nature énergétique aux sociétés Aeg-Kanis Turbinenfabrik, d'Essen, et Mannesmann Anlagenbau Ag, de Dusseldorf.

Elles s'appliquent également à deux filiales de Mannesmann, Essener Hochdruck-Rohrleitungsbau et Kocks Pipeline Planung GMBH. Des mesures semblables avaient été prises contre les sociétés françaises Dresser-France et Crusot-Loire, italienne Nuovo Pignone et britannique John Brown Engineering. Comme les firmes ouest-allemandes, celles-ci avaient livré à l'URSS du matériel fabriqué sous licence américaine, ce que visait à empêcher l'embargo supplémentaire décrété en juin dernier par le président Reagan.

En annonçant ces nouvelles sanctions, le secrétaire au Commerce, M. Malcolm Baldrige, s'est contenté de déclarer qu'il «y avait eu peu de changement dans la situation polonaise depuis l'hiver dernier».

C'est à cause de la situation en Pologne, dont les États-Unis rendent en grande partie l'URSS responsable, que l'embargo avait été décidé en décembre.

Confronté à la volonté européenne d'ignorer l'embargo, ainsi qu'à une certaine opposition intérieure à cette mesure, le gouvernement de M. Reagan a décidé de maintenir le cap. Cette décision n'apparaît guère comme une surprise, dans la mesure où il n'avait guère dissimulé ses intentions à ce sujet.

M. Reagan avait évité de justesse une situation embarrassante la semaine dernière, lorsque la Chambre des représentants avait rejeté par 206 voix contre 203 un projet de loi imposant la levée immédiate des sanctions contre les firmes participant à la construction du gazoduc.

Elle avait en revanche adopté une version édulcorée de ce texte, prévoyant la levée des sanctions à la condition, extrêmement hypothétique, que le président certifie que les Soviétiques n'utilisent pas de prisonniers politiques pour la construction du gazoduc.

De nombreuses voix se sont élevées ces derniers temps aux États-Unis pour critiquer l'embargo du président Reagan, à cause de ses conséquences sur l'emploi dans certaines régions, mais aussi et surtout sur les relations entre l'Europe et les États-Unis.

La décision américaine intervient d'autre part quelques jours après la réunion informelle des seize ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Val-David, qui avait mis l'accent sur la nécessité d'une concertation sur les décisions économiques concernant les pays de l'Est.

La marine suédoise veut forcer le sous-marin espion à faire surface

BERGA (Suède) (Reuter) — Au sixième jour de la chasse donnée par la marine suédoise à un sous-marin soupçonné d'espionnage, des hommes-grenouilles sont entrés en jeu hier à proximité de la base navale de Muskoe, au sud de Stockholm.

Selon le commandant Sven Carlsson, porte-parole de la marine, le sous-marin est probablement pris au piège tout contre le littoral. Une nouvelle charge explosive de 50 kilos, la 18e, a été larguée dans la matinée à la suite d'un contact apparent avec le sous-marin par écho d'hydrophone.

L'opération, menée au moyen de vedettes rapides, de dragueurs de mines et d'hélicoptères, est maintenant circonscrite à une zone d'environ 30 km² dans l'Haarsjaerd — couloir maritime parallèle à la côte et pratiquement cerné par un chapelet d'îles.

L'une de ces îles abrite la base navale de Muskoe, centre de communications électroniques qui constitue un parfait objectif d'espionnage.

Le commandant Carlsson s'est refusé à tout commentaire sur les informations du quotidien *Svenska Dagbladet* indiquant qu'un sous-marin avait été repéré à 37 mètres de profondeur et à trois kilomètres de la base. D'après le journal, la marine aurait l'intention de le soumettre à des tirs directs s'il ne fait pas surface d'ici à demain.

Le nouveau premier ministre Olof Palme, dont la nomination doit être entérinée aujourd'hui au Parlement, s'est plaint de ne pas être informé avec assez de précision par le chef du gouvernement sortant, M. Thorbjørn Faellid. Celui-ci a répondu qu'il prenait des mesures pour tenir tous les partis politiques au courant des développements de l'affaire.

Les responsables de la marine estiment que les deux prochains jours pourraient être décisifs. Les sous-marins conventionnels devant en principe refaire surface au bout d'environ cinq jours de plongée.

Les recherches de la marine n'ont pas encore convaincu tous les Suédois qu'on n'avait

pas affaire à un sous-marin fantôme. Pour sa part, l'amiral Christer Kirkegaard, commandant de la base de Muskoe, juge sa présence «probable».

L'Union soviétique a affirmé hier que les soupçons sur la présence d'un sous-marin espion dans les eaux territoriales-suédoises visaient à détériorer les relations de l'URSS avec les pays scandinaves.

Dans un commentaire, l'agence Tass met en doute la réalité de la présence d'un objet non identifié au large de la côte suédoise.

«Peut-être est-ce une invention délibérée visant à briser la confiance et les relations traditionnelles entre l'Union

soviétique et les pays scandinaves», écrit-elle.

L'agence soviétique accuse certaines agences de presse de créer artificiellement des tensions avec une propagande au sujet d'un «mystérieux objet sous-marin non identifié».

«Les versions les plus diverses ont été émises, certaines étant de pures calomnies pour engendrer la suspicion et l'hostilité à l'égard des voisins situés à l'est du pays», ajoute-t-elle.

Le commentaire de Tass constitue la première réaction soviétique depuis jeudi dernier, date à laquelle la Suède a lancé sa marine à la recherche d'un sous-marin étranger repéré à proximité de la base navale de Muskoe.

Les négociations START ont repris sur fond de guerre froide

GENEVE (AFP) — Les négociations START (sur la réduction des armements stratégiques) et INF (euromissiles) ont repris presque simultanément cette semaine à Genève, dans un climat de relations américano-soviétiques en constant refroidissement.

Successors directs du traité SALT-2, signé en 1979 à Vienne par l'URSS et les États-Unis, et que le Sénat américain n'a jamais ratifié, les entretiens START portent sur les systèmes d'armes nucléaires de longue portée (plus de 5 000 km) basés à terre ou lancés de sous-marins ou de bombardiers.

Alors que les Soviétiques parlent de limitation et de réduction, les États-Unis, eux, ne retiennent que le second concept, pour évoquer les ogives atomiques des fusées balistiques et des sous-marins, qu'ils veulent ramener de 7 500 à 5 000.

D'entrée de jeu, chaque partie refuse la position de l'autre, comme c'est déjà le cas pour les négociations sur les euromissiles. Celles-ci, sur

vertes à la demande de l'OTAN, en novembre 1980, ont été interrompues par l'élection de M. Ronald Reagan, et avaient repris de manière plus durable le 30 novembre 1981.

Elles se déroulent cependant dans un climat difficile, aggravé notamment par l'instauration de l'état de siège en Pologne le 13 décembre 1981.

Plus récemment, et depuis l'ouverture en juin 1982 à Genève des négociations START, la presse soviétique ne cache pas sa méfiance vis-à-vis des autorités américaines, et multiplie les propos aigre-doux à l'adresse du gouvernement de M. Reagan, et plus réactionnaire que les États-Unis aient jamais eu.

Par ailleurs, une brèche politique s'est ouverte récemment entre les États-Unis et leurs alliés européens, au sujet de la livraison à l'URSS de matériel destiné au gazoduc euro-sibérien.

Ce climat ne permet à aucune des deux parties de pouvoir faire preuve d'optimisme quant à l'issue des négociations, tout au moins avant la fin 1983, date à laquelle les

pays de l'OTAN doivent en principe commencer à moderniser leur arsenal nucléaire sur le sol européen.

«Nous sommes heureux de constater que les Soviétiques prennent ces négociations au sérieux, mais les deux parties reconnaissent que le chemin sera long et difficile», a déclaré lundi à New York un haut responsable du département d'État, à l'issue de la deuxième rencontre en une semaine entre les responsables américains et soviétiques des Affaires étrangères, MM. George Shultz et Andrei Gromyko.

A Genève même, comme à l'accoutumée, aucune information ne filtrera, de quelque camp que ce soit, sur la teneur des négociations: le choix de la métropole suisse comme cadre de ces entretiens n'est d'ailleurs pas un hasard.

Outre que c'est là un terrain neutre, les alliés et venues de personnalités y sont tellement nombreuses, qu'elles passent inaperçues et chaque délégation peut ainsi espérer n'avoir pas de comptes à rendre à l'opinion publique locale ou internationale.

Andrei Kirilenko serait dans un état critique

MOSCOU (AFP) — Vétéran du Politburo, un moment dauphin de Leonid Brejnev, M. Andrei Kirilenko se trouverait aujourd'hui dans un état de santé critique, selon une source soviétique officielle interrogée hier par l'AFP.

La condition physique de M. Kirilenko, 75 ans, se serait terriblement dégradée ces derniers temps. Ses apparitions publiques ont été extrêmement rares depuis six mois et l'un de ces petits signes qui renseignent sur la vie fermée du Kremlin a relancé les spéculations sur sa situation réelle.

Mardi, en effet, M. Kirilenko n'a pas signé, dans la *Pravda*, la nécrologie du premier secrétaire du PC de Tartarie, M. Rachid Mousine. Or il est le seul des treize membres du bureau politique à ne pas être mentionné, ce qui constitue un fait sans précédent. Même les absents de Moscou, comme le ministre des Affaires étrangères Andrei Gromyko, ou comme l'ancien chef du KGB, Youri Andropov, en vacances, ont signé.

L'oubli du nom de M. Kirilenko signifie, selon la source officielle interrogée par l'AFP, qu'il se trouve dans un état très critique. Mais cer-

tains observateurs occidentaux y voient en plus, la confirmation du déclin politique de cet ancien dauphin présumé, entré dès 1962 au Politburo dont il est le plus ancien membre. Il est déjà arrivé en effet que des textes soient signés par des dirigeants à l'agonie, comme ce fut notamment le cas avec l'ancien premier ministre Alexei Kossyguine.

Au-delà des problèmes de santé, l'éclipse d'Andrei Kirilenko, qui supervisait les attributions et les nominations au comité central, poste clef permettant de placer ses hommes en vue de la succession, s'expliquerait par la double ascension de Konstantin Tchernenko et de Youri Andropov.

Le premier, issu du cabinet personnel de Leonid Brejnev, a lui aussi fait figure de dauphin possible jusqu'à ces derniers mois. Âgé de 72 ans, après 18 ans de pouvoir brejnevien, il incarnerait la continuité. Mais en raison des difficultés économiques et d'une certaine détérioration sociale — dont M. Brejnev a parlé le 26 septembre à Bakou — nombreux sont ceux qui aspirent au changement en URSS et le disent. D'où, de l'avis gé-

néral des observateurs, une perte de vitesse de M. Tchernenko, au détriment de Youri Andropov.

Les milieux officiels soviétiques estiment souvent que M. Andropov, 68 ans, s'est placé comme successeur en puissance de Leonid Brejnev en quittant la direction du KGB (sécurité d'État) le 24 mai dernier pour entrer au secrétariat du parti.

Il y remplace M. Mikhaïl Soulov, décédé, qui faisait figure de numéro deux du régime. Selon certains analystes soviétiques, Youri Andropov pourrait à la fois donner des gages de rigueur aux éléments les plus durs, en tant qu'ancien chef du KGB, et d'ouverture aux réformateurs, en tant qu'admirateur de l'expérience hongroise.

Il faudra attendre le 7 novembre pour avoir confirmation de la maladie ou de la mise à l'écart de M. Kirilenko, aucun membre du Politburo en activité ne pouvant se dérober au traditionnel défilé de la Place Rouge. Mais d'ores et déjà les observateurs estiment que la course à la succession se réduit de plus en plus à deux hommes. La persistance des rumeurs, en milieu soviétique autorisé, sur un éventuel retrait de Leonid Brejnev en fin d'année, confirme que la bataille est en cours, même si personne ne croit réellement à un tel départ précipité.

Avion US abattu?

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone a démenti hier avoir perdu un avion espion en Libye, comme l'affirme l'agence libyenne JANA selon laquelle l'appareil aurait été abattu le 2 septembre dernier dans la région de Benghazi.

«Nous n'avons pas l'habitude de commenter des affaires concernant les renseignements militaires. Mais nous n'avons perdu aucun avion», a déclaré à l'AFP le lieutenant-colonel Mark Fouch, porte-parole du Pentagone.

Considérée par le Pentagone comme un gigantesque dépôt d'armes soviétiques, la Libye est l'objet d'une surveillance attentive de la part des États-Unis, rappelle-t-on.

Le Cocom révisé les produits «stratégiques»

PARIS (AFP) — Les pays de l'alliance atlantique (sauf l'Islande) et le Japon ont commencé hier à Paris la révision des listes des produits jugés «stratégiques» dont l'exportation vers les pays de l'Est est interdite dans l'intérêt de la sécurité occidentale.

Les modalités de ce travail de longue haleine ont été décidées au cours d'une réunion à niveau élevé du Cocom (Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations vers les pays du Comecon), qui s'est tenue dans le secret le plus absolu lundi et mardi dans la capitale française.

Cependant, on indique de plusieurs sources que cette réunion n'a pas été sans divergences entre les Américains et leurs alliés, qui estiment que l'approche de Washington prend l'allure d'une «relance de la guerre froide».

Le Cocom, rappelle-t-on, fut créé en 1949-50 lors de la guerre de Corée.

De nombreux pays membres, et en particulier la France, ne désirent pas que cette instance devienne un «organisme de sanction», souhaitant lui garder un rôle technique et «non idéologique», indique-t-on de plusieurs sources.

«Nous voulons rester sereins», a souligné l'une de ces sources. Les États-Unis ont envoyé à Paris une délégation d'un niveau exceptionnel pour ces conversations dirigées par MM. Richard Perle, secrétaire adjoint à la Défense, et Richard MC Cormack, secrétaire adjoint pour les Affaires économiques.

Afin de persuader leurs alliés de la nécessité de prendre sans délai des mesures pour mettre fin à ce qu'ils considèrent comme une «hémorragie» de technologies pouvant servir à des fins militaires vers l'URSS, les représentants américains ont même rapporté comme «pièces à conviction» des éléments d'une bouée «sonar» pour la détection de sous-marins, équipée de circuits micro-électroniques, copie conforme de composants américains.

le SAMEDI
16 octobre
14 heures
PIERRE BOURGAULT
Écrits
Polémiques
1960-1981
1. La Politique
éd. VLB

le SAMEDI
9 octobre
14 heures
FUITES ET
POURSUITES
éd. Quinzé

TABLE RONDE
DES SAMEDIS
Champlain
ENTRÉE
GRATUITE

Autres invités:
YVES BEAUCHEMIN
ANDRÉ CARPENTIER
ANDRÉ MAJOR
JEAN-MARIE POUPART
YVES ALLARD
YVES BELLEAU (UQAM)
ANDE LACROIX (UQAM)
JEAN-GUY MARTIN
LOUIS CHANTIGNY (Journal de Montréal)

le 20%
Champlain
tout le monde
en parle!

ENTRÉE
GRATUITE

lieu:
librairie
Champlain
4474 Saint-Denis
Montréal, Qué.
844-2587

la véritable
boucherie
charcuterie
française

Un délice pour les yeux...
Une évasion gastronomique...

- Viandes de première qualité
- Charcuterie fine
- Fromages choisis
- Pâtisseries françaises
- Vaste choix de fruits et de légumes frais
- Poissons frais exclusifs

Une tradition depuis 1953

Notre spécial cette semaine...
Rosbif parisien
qualité Anjou Québec
Sachez l'apprêter!
Obtenez gratuitement une recette appropriée.

Bien manger signifie

Anjou QUÉBEC
où la qualité fait sa renommée

1025 ouest, Laurier
Tél.: 272-4065 — 272-4086

Stationnement gratuit de 30 minutes avec tout achat de \$20.

SPGQ

Syndicat de Professionnels du Gouvernement du Québec

9300 personnes...

...et 25 façons d'être à l'oeuvre

En voici quelques-unes

Biologiste

Travailleuse sociale

Spécialiste en sciences physiques

Analyste de l'informatique

Actuaire

Architecte

Agent de l'approvisionnement

Conseiller en orientation

TÉLÉVISION

CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les cent tours de Centour
9.30 A tire d'ail
9.45 Tape-tambour
10.00 Passe-Portait
10.30 Les séries
(Émission sous-titrée, codée pour les malentendants)
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Boul d'chou et casse-cou
Dessins animés
11.55 La route de l'amitié
12.23 Allot Bou Oou
13.30 Au jour le jour
Chronique sur la santé
14.30 Cinéma
"Les folles aventures légendaires du baron Munchausen" (Français 1976) Film d'animation réalisé par Jean Image
16.00 Bobino
16.30 Pop crouille
17.00 Les jeux du Commonwealth
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télé arts
19.00 Les jeux du Commonwealth
19.30 Monsieur le ministre
Téléroman écrit par Solange Chaput-Rolland (Émission sous-titrée, codée pour les malentendants)
20.00 Les grands films
"L'habit ne fait pas la femme" (Américain 1969) Mirodrame réalisé par William Graham, avec Elvis Presley, Mary Tyler Moore et J. Elliott
22.00 Le temps des choix
Enquête scientifique qui traite des choix que la société devra faire pour assurer son avenir énergétique
22.30 L'hebdomadaire
Nouvelles du sport
23.20 Les jeux du Commonwealth
23.50 Cinéma
"La femme modèle" (Américain 1957) Comédie de mœurs réalisée par Vincente Minnelli, avec Gregory Peck, Lauren Bacall et Dolores Gray
1.30 Fin des émissions

CFTM

8.55 Horaire
9.00 Bien le bonjour
Carnet d'activités sociales, communautaires et culturelles de Montréal Métropolitain
Vosre amie Suzanne
11.00 Les Champignolles
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satelliottes
12.15 Le dix vous informe

CINÉMA

ASTRE I: 9480 Lacordaire (327-5001) — "Y a-t-il un pilote dans l'avion?" 19 h 20. "Les aventures de l'arche perdue" 21 h 00.
ASTRE II: — "Les trois cavaliers" 19 h 20. "Mary Poppins" 20 h 40.
ASTRE III: — "Pulsions" 19 h 30. "Un petit cœur dans la main" 21 h 20.
ASTRE IV: — "Caligula" 15 h 45.
AVENUE: 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Yes George" 18 h 45, 21 h 00.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Hard soap" 11 h 00, 13 h 25, 15 h 50, 18 h 10, 20 h 30. "Néon Nights" 12 h 10, 14 h 35, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40.
BERRI I: 1280 St-Denis (288-2115) — "Mephisto" 13 h 20, 15 h 55, 18 h 30, 21 h 05.
BERRI II: — "La maison du lac" 12 h 55, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.
BERRI III: — "Porto" 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 45.
BERRI IV: — "Diva" 12 h 35, 14 h 50, 17 h 05, 19 h 25, 21 h 40.
BERRI V: — "Une étrange affaire" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 15.
BIJOU: 5030 Papineau (527-9131) — "Confidences d'une jeune mariée" 12 h 15, 14 h 15, 16 h 10, 18 h 20, 20 h 25, 22 h 25. "Cours pratiques pour jeunes filles" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 15.
BONAVENTURE I: 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Fast times at Ridgemont high" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BONAVENTURE II: — "On golden pond" 17 h 10, 19 h 20, 21 h 20.
BROSSARD I: Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Cactus Jack" 20 h 30. "Absence de malice" 21 h 30.
BROSSARD II: — "L'été sauvage" 18 h 25, 21 h 40. "Survivance" 19 h 20, 21 h 15.
BROSSARD III: — "E.T. Extra Terrestriel" 19 h 10, 21 h 20.
CARRÉ ST-LOUIS: 3900 St-Denis (842-2391) — "Voyages étranges" 11 h 30, 14 h 30, 17 h 40, 20 h 50. "Desirs secrets des pucelles" 12 h 15, 15 h 20, 18 h 30, 21 h 40. "Collégiennes à tout faire" 13 h 40, 16 h 50, 20 h 20.
CHAMPLAIN I: 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "L'ami gang" 19 h 30. "La fièvre au corps" 21 h 35.
CHAMPLAIN II: — "Massacre dans le train fantôme" 18 h 15, 21 h 30. "Le Masque" 19 h 55.

SURSCÈNE

ARLEQUIN: 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — Gilles Vigorelli, jusqu'à 19 h 30.
CAFÉ MOULIN: 1200 St-Hubert (844-7000) — Denise Guénette dans "Prête pas prêtre" 19 h 30. Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'à 16 h 00.
CAFÉ CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 rue Saint-Laurent, Saint-Thomé (373-3262) — "Les folies" de Jacques Offenbach, mar. à sam. 21 h 00. Jusqu'à 18 h 00.
CAFÉ NELLIGAN: 1500 St-Denis (888-9535) — "Provincetown Playhouse", juillet 1919, j'avais 19 ans" de Norman Chouteau. Avec Jean-Luc Denis, Francis Reddu, Marc Francœur, Jacques Lussey, Jeu à dim. 22 h 00. Lun. 20 h 00.
CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161) — "Brou" de Claude Meunier, création collective. Avec Michel Côté, Marcel Gauthier, et Marc Messier. Jusqu'à 31 oct. (en anglais).
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 rue Saint-Denis (843-4384) — "La petite hutte" comédie d'André Roussin. Avec Monique Fournier, Claude Dufort, Gilles Jolly, Robert Paquette. Mar. à dim. 20 h 15. Jusqu'à 17 oct. Variétés: Pierre Page, pianiste, jusqu'à 10 oct. 22 h 30.
CAFÉ THÉÂTRE JONAS: 209 boul. des Laurentides, Laval (667-9975) — "Le Rêve du Diable", ven. 20 h 30.
CAFÉ THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent (843-4366) — Alain Lamontagne. Mar. à sam. 21 h 00. Relâche dim. lun. jusqu'à 9 oct.
CAFÉ LA PLACE: Place des Arts — "Le Jugement" de Barry Collins avec Jean Leclerc. Mise en scène: Henri Barras. Mar. à ven. 20 h 30. Ven. sam. 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 23 oct.
EL CASINO: 316 ouest, Ste-Catherine — "Dodge City" comédie musicale de Claude Robert et Robert Winner. Avec Richard Lord, Roger Gravel, Sylvie Chouquette, Jean-Claude Marsan, Robert Winner et Yvespoud Knorr. Mise en scène: Bertrand Petit. Mer. jeu. 20 h 00.
CAFÉ THÉLÈME: 311 est, Ontario (845-7932) — Trio Bert Boldon. Jeu ven. sam. 21 h 00. 1 h 00. Jusqu'à la fin oct.
GRAND CAFÉ: 1720 Saint-Denis (849-6955) — Spectacles à 21 h 30. Claude Doyotte, mercredi. Tasmane, jeudi vendredi.
LE ST-VINCENT: 410 rue St-Vincent, Vieux-Montréal — Spectacles à 20 h 30. Marc Bilo-deau, Manon Robert et Michel Pigeon, jeudi vendredi.
LE BORDJAS: 1257 Amherst (522-1554) — Le duo Villanelle: Lavinie, Nôre, Marie-André Larocque, guitare. Jeu. ven. sam. 20 h 00. Jusqu'à 23 oct.
LE ZOUBAR: 97 est Ste-Catherine (849-8865) — Wonder Brass, rock féminin. Mer. jeu. ven. 21 h 30.
LA POLONAISE: 57 est rue Prince Arthur — (844-7783) — "Vendredi soir" ou la vie et les rêves insaisissables de 3 enfants, un vendredi soir en 1963. — de Gylislan Tremblay et Jean-Pierre Bergeron avec les deux auteurs et Sylvie Léonard. Prolongation jusqu'à 13 oct. Mar. à ven. et dim. 20 h 30. Sam. 22 h 30.
LES FOLIES VERCHÈRES: 21 Madeleine, Verchères (863-6868) — Capitaine Nô, auteur-compositeur, ven. 20 h 00, 22 h 30.

12.30 Ciné-quiz: "Retrouvi à 99%" (Américain 1974) Comédie policière réalisée par John Frankenheimer, avec Richard Harris, Edmund O'Brien, Ann Turkel et Chuck Connors
15.00 Les joyeux naufragés ou Les championnats de baseball Ligue nationale/Match 2
15.30 Adèle
16.00 Gronio & Cie
16.30 Cinéma sur demande: "OSS contre gestapo" (Américain 1966) Drame d'espionnage réalisé par Walter Garuman, avec Robert Goulet, Christine Carère, Donald Harron et Horst Frank
18.00 "Le 18 heures" Émission d'informations Inv. Bertrand de La Grange
19.00 Un monde en folie
19.29 La quotidienne
19.30 "Le hockey du jeudi soir" "Le Canadien de Montréal visite les Bruins de Boston"
19.30 Venez donc chez moi
20.00 Les championnats de baseball Ligue nationale/Match 2 (Jusqu'à 23 h 30)
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Kojak
0.30 Fermeture

RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images
Une série de films à l'intention des enfants
11.00 Archibald le magicien
Dessins animés
12.30 Téléservice
Des renseignements sur la santé, la consommation, la science, la technologie et le domaine social
13.00 Pierre Nadeau rencontre
13.30 Marché aux images
14.30 Droit de parole
Sujet: "Les maladies cardiovasculaires"
15.30 Histoires choisies
"Vie et mort de Jean Chastelle: L'enfant pauvre" Série de quatre épisodes évoquant la vie d'un berger du siècle dernier.
16.30 Visage
"Jacques de Tonnancour" Peintre montréalais né en 1917. Il nous parle aujourd'hui de sa démarche et nous propose quelques-unes de ses œuvres
17.00 Marché aux images
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice
Des renseignements sur la santé, la consommation, la science, la technologie et le domaine social
19.00 Pierre Nadeau rencontre

19.30 Boîtejeunes
Un magazine qui s'intéresse à l'univers des jeunes adultes
20.00 Cinéastes à l'écran
L'animatrice Michèle Rossignol nous propose ce soir: "Métier boxeur", du cinéaste André Gagnon
22.00 Dessins du siècle:
"La guerre sino-japonaise". Une série qui analyse, dans de nombreux domaines, les faits marquants de notre siècle.
24 TVQ (Câble)
9.30 Croque-vacances
Variétés, Infos magazine, Bricolage.
Les pieds au mur
"Tir à l'arc"
10.45 Les gens d'ici
Intermédiaire
Accordéon, accordéons
11.20 Des paysans
Une réflexion sur la vie des paysans, les valeurs qu'ils incarnent et les fantasmes qu'ils ont fait naître dans les esprits
12.30 Les jeux de 20 heures
13.00 Sport d'été
Osta Punta — "Le gant d'or" De Biarritz, deux équipes de trois joueurs s'affrontent, chistera en main — Voir "Le tour de France"
14.42 Intermédia
La publicité vs. l'art
15.00 Télé-film
"Code 416617" (Français 1980) Film réalisé par Claude Wajda, avec Arlette Bonnard, Bernard LeGog et Paul LePérson
16.00 Actualités régionales
Croque-vacances
Variétés, Infos magazine, Bricolage.
Les amours des années grises
18.00 Trois sans toi
Feuilleton d'après le roman de Jean Duché: Avec Laura Sabardin et Erik Colin
18.15 Les gens d'ici
18.30 Des chiffres et des lettres
18.45 Intermédia
Accordéon, accordéons
Des paysans
Une réflexion sur la vie des paysans, les valeurs qu'ils incarnent et les fantasmes qu'ils ont fait naître dans les esprits
20.00 Les jeux de 20 heures
20.30 Sport d'été
Télé-film
"Cyclisme: Tour de France". Récapitulatif du 69e Tour de France
22.30 "École Epilano". Film réalisé par Antoine Gallien, avec Marcel Maréchal, Dora Doli et Maurice Biraud
22.30 Actualités régionales

CBMT

9.25 A Thought for Today
9.30 CBC Good Morning

9.45 The Friendly Giant
10.00 Children's cinema
10.30 Mr. Dressup
10.50 Sesame Street
12.00 The midday news
12.10 Do it for yourself
12.25 Community announcements
12.30 Wok with Yan
12.58 Program highlights
13.00 All my children
13.58 Weather report
14.00 Take 30
14.30 Coronation street
15.00 Coming attractions
15.30 Afternoon delight
16.00 Do it for yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 Canadian reflections
16.00 Commonwealth games
16.30 Commonwealth games
19.00 Commonwealth games
20.00 Fame
21.00 Hemington steele
22.00 The national
22.25 The journal
23.00 Newswatch headlines and the national update
23.05 Newswatch
23.27 Barney Miller
23.57 Minder
0.55 Station closing

CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Romper Room
7.00 Canada A.M.
9.00 Morning exercise
9.30 Montreal today
10.00 Headline hunters
10.30 Rhoda
11.00 What's cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Pulse 12 h 30
13.00 The Alan Thicke Show
13.00 Another world
15.00 General hospital ou Baseball Playoffs (jusqu'à 18 h 00)
16.30 Soap
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 The littlest hobo
20.00 Magnum P.I.
21.00 Live it up
22.00 Hill street blues
23.00 CTV National News
23.01 Pulse
0.00 Cinema 12: "Hell in the Pacific" (Drame 1969) avec Lee Marvin et Toshio Mifune.
2.00 The Waltons
3.00 Sign off

Pluies acides: la SVP concentre ses efforts pour l'heure aux USA

par Louis-Gilles Francoeur

La Société pour vaincre la pollution (SVP) a décidé de ne pas faire partie de la nouvelle Association québécoise de lutte contre les pluies acides (AQLPA) parce qu'elle juge prioritaire de concentrer ses énergies et ses ressources du côté des États-Unis où elle tente, à l'approche des élections législatives de novembre, d'éveiller la conscience populaire à ce problème par une sensibilisation systématique.

des groupes écologiques américains.

C'est ce qu'a déclaré cette semaine au DEVOIR un porte-parole de SVP, Mlle Magali Marc, qui a tenu à préciser que son groupe n'était pas pour autant contre les efforts qu'entend consentir la nouvelle AQLPA au Québec.

Contrairement à ce qu'avait déclaré l'ex-président de la SVP, M. Pierre Vincent, Mlle Marc a précisé que son groupe avait signé une entente ferme avec le ministère québécois de l'Environnement

pour poursuivre son action du côté américain.

Le porte-parole de la SVP a d'autre part précisé que l'ex-président de la SVP n'avait pas démissionné de son poste, comme il l'a déclaré en conférence de presse, mais qu'il avait été démis de ses fonctions par le conseil d'administration.

Une résolution adoptée le 19 juillet dernier par tous les membres du conseil présents — à l'exception de l'intéressé — évoque une lettre envoyée par M. Vincent quelques mois

plus tôt au Michigan United Conservation Clubs, auquel il se plaignait de n'avoir pas été invité pour représenter la SVP lors d'un colloque sur les Grands Lacs alors qu'il est lui-même versé dans le domaine de la pollution de l'eau. Cette lettre avait été envoyée à l'insu du Comité sur les pluies acides de la SVP et du conseil d'administration, lesquels avaient déjà choisi d'autres représentants sans que M. Vincent s'y oppose, a précisé Mlle Marc.

C'est finalement la création même de l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides qui devait faire déborder le vase. Un projet d'organisme avait été préparé par une personne extérieure à la SVP, qui avait obtenu l'appui de M. Vincent sur cette question, à l'insu du comité sur les pluies acides de la SVP. L'affaire fut finalement tranchée au conseil d'administration après que ce dernier ait demandé mais en vain la démission de son président.

Un nichoir d'hirondelles à l'épreuve des moineaux

par Paul Morisset

Grande nouvelle pour les amateurs d'oiseaux: il est enfin possible d'attirer chez soi un couple de gracieuses hirondelles, même en pleine ville, sans craindre qu'il soit délogé par de vulgaires moineaux.

Un groupe de Montréalais a en effet réussi à mettre au point pour les hirondelles bicolores — les hirondelles bleues et blanches les plus communes de nos villes — un type de nichoir qui est totalement à l'épreuve du moineau domestique. Ce dernier, un oiseau agressif importé d'Europe au siècle dernier et qui pullule depuis en milieu urbain, a la fâcheuse habitude de s'approprier le logis de l'hirondelle avant qu'elle arrive au printemps ou, quand elle est déjà installée, de l'évincer en détruisant ses oeufs ou en tuant ses petits.

Le secret du nouveau nichoir, fruit d'une vingtaine d'années d'observations et d'essais, est qu'il est un peu plus petit que les modèles traditionnels recommandés dans les manuels. Le trou d'entrée est de la même grandeur, et permet donc au moineau de pénétrer, mais l'intérieur est de dimensions réduites.

«Le moineau n'accepte pas notre modèle de nichoir parce qu'il le trouve trop petit pour le genre de nid volumineux qu'il construit», nous a expliqué M. Daniel Coulombe, directeur du Centre de conservation de la faune ailée de Montréal.

M. Coulombe présentera le nouveau nichoir en primeur à l'exposition sur les oiseaux d'élevage et sauvages qui se tiendra de samedi à lundi (de 10 h à 18 h) au Jardin botanique, où un certain nombre de ces maquettes d'aluminium et de bois seront d'ailleurs en vente. Le nichoir anti-moineaux a 6 pouces de hauteur à l'intérieur. Son entrée a 1 1/2 pouce de diamètre et se trouve à 3 pouces au-dessus du plancher. Le plancher mesure 4 pouces par 4 1/2.

Les moineaux ne voudront pas d'un pareil logement, assure M. Coulombe, et les hirondelles bicolores s'en accommoderont fort bien. Il conseille de placer le nichoir aussi près que possible de l'habitation, par exemple près d'une fenêtre ou sur un balcon, et de ne l'installer qu'au printemps quand on voit une première hirondelle, soit vers le 20 ou le 25 avril.

On peut obtenir un feuillet

avec quelques renseignements complémentaires à ce sujet en écrivant au Centre de conservation de la faune ailée de Montréal, C.P. 14, Succursale

MERCIER: 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "L'enfant du diable" 18 h 00, 22 h 00. "L'homme de Prague" 20 h 00.

MONTENACH I: 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Bellof (464-1541) — "Le loup-égaré" 19 h 00. "Porté disparu" 20 h 45.

MONTENACH II: — "Masseuse experte" 19 h 10. "L'Amant de Lady Chatterley" 20 h 25.

OUIMETOSCOPE I: 1204 est Ste-Catherine (525-8659) — "L'Amant de Lady Chatterley" 19 h 10. "Fanny Hill" 19 h 15. "Rafael" 19 h 15. "Rafael" 19 h 15.

OUIMETOSCOPE II: — "Ne vous retournez pas" (de Nicholas Roeg, GB, Italie, 1973) 19 h 10.

CÔTE-DES-NEIGES I: — "Tempest" 19 h 20, 21 h 30.

CRÉMAZIE: 8610 St-Denis (388-4201) — "Absence de malice" 19 h 25, 21 h 30.

DAUPHIN I: 2396 est, Beaubien (721-6050) — "La tragédie d'un homme ridicule" 19 h 15, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 15.

DAUPHIN II: — "Deux moments du passé" 19 h 30, 21 h 30.

DORVAL I: 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Star track" 19 h 05, 21 h 10.

DORVAL II: — "Amityville II" — The possession 19 h 05, 21 h 10.

DORVAL III: — "Night shift" 19 h 00, 21 h 10.

DECARIE SQUARE I: Centre Décarie Square, 6855 Clarendon (341-3190) — "E.T. extra Terrestriel" 19 h 10, 21 h 20.

DECARIE SQUARE II: — "Man from Snowy River" 18 h 45, 21 h 15.

GREENFIELD I: 519 Taschereau, Greenfield (671-6129) — "Friday the 13th III" 18 h 00, 19 h 15, 21 h 45.

GREENFIELD II: — "Tête à claques" 19 h 15, 21 h 15.

GREENFIELD III: — "Le cadeau" 19 h 25, 21 h 25.

IMPERIAL: 1430 Bloor (288-7102) — "Star wars" 13 h 30, 19 h 00. "Empire strikes back" 15 h 45, 21 h 10.

JEAN-TALON: 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Comme au bon vieux temps" 18 h 15, 22 h 00. "Cheech & Chong gèles ben durs" 20 h 15.

KENT I: 5100 ouest, Sherbrooke (469-9707) — "An officer & a gentleman" 18 h 40, 21 h 10.

KENT II: — "Inchon" 19 h 15, 21 h 15.

LA CITÉ I: 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "La nuit de Varennes" 12 h 30, 15 h 15, 18 h 00, 20 h 45.

LA CITÉ II: — "Joseph" 12 h 50, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.

LA CITÉ III: — "Le cadeau" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

L'AUTRE CINÉMA: 6430 rue Papineau (722-1451) (Salle II) — "Riches et célèbres" 12 h 00. "L'équipe du Cannonball" 15 h 00. "Guerre et amour" 17 h 00. "Georgia" 19 h 15, 21 h 30. (Salle III) — "Le gang des frères James" 13 h 30. "New York, New York" 16 h 00. "L'ami américain" 19 h 00. "Nick's movie" 21 h 15.

LAVAL I: 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7778) — "Tête à claques" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.

LAVAL II: — "Le cadeau" 18 h 55, 21 h 00.

LAVAL III: — "Amityville II" — The possession 19 h 15, 21 h 10.

LAVAL IV: — "Passion" 12 h 25, 21 h 10.

LAVAL V: — "Friday the 13th III" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.

LAVAL-ODEON I: Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "E.T. Extra Terrestriel" 19 h 10, 21 h 20.

LAVAL-ODEON II: — "Anti-gang" 19 h 25. "Fièvre au corps" 21 h 30.

LE NEW YORKER: 5380, boul. St-Laurent (276-9826) — "New York, New York" 18 h 00, 21 h 00.

LOEW'S I: 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "An officer and a gentleman" 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 30.

LOEW'S II: — "Amityville II" — The possession 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 15.

LOEW'S III: — "Star track" 12 h 00, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 50.

LOEW'S IV: — "Poltergeist" 12 h 05, 15 h 25, 18 h 40, 19 h 00, 21 h 10.

LOEW'S V: — "Night shift" 13 h 40, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 40, 21 h 40.

MASCOUCHE I: 3131 boul. de Mascouche, Place 320 est, Notre-Dame (879-1308) — "a-t-il un pilote dans l'avion" 19 h 30. "Les aventures de l'arche perdue" 21 h 10.

MASCOUCHE II: — "Jeux d'espions" 19 h 30. "Salut l'ami, adieu trépas" 21 h 20.

avec quelques renseignements complémentaires à ce sujet en écrivant au Centre de conservation de la faune ailée de Montréal, C.P. 14, Succursale

Anjou, Montréal H1K 4G5 (prière d'inclure un chèque de 50 cents pour couvrir les frais) ou en téléphonant au (514) 351-5496.

La Banque Nationale vous offre



Renseignez-vous, il y a un premier prix de \$25 000 plus boni et plus de 600 autres prix à gagner avec les certificats de dépôt de la Banque Nationale.

Pour obtenir un rendement avantageux sur vos épargnes personnelles et participer au concours, il suffit d'investir, du 16 août au 15 octobre 1982, dans les certificats de dépôt de la Banque Nationale, qu'il s'agisse des certificats à taux fixe ou des tout nouveaux certificats à taux variable.

Et si vous investissez dans un nouveau certificat à taux variable, vous obtenez deux fois plus de bons de participation.

Demandez tous les détails et le règlement du concours dans nos succursales. Vous y trouverez la combinaison gagnante parce que de vos dépôts... nous aurons, on s'en occupe à la Banque Nationale.

BANQUE NATIONALE
Nous, on s'en occupe.

LE DEVOIR
ABONNEZ-VOUS
844-3361

LA RADIO DE
JEAN-PIERRE COALLIER
ET CELMEF 98.5

QUÉBEC

GRAND THÉÂTRE: 260 Saint-Cyrille est (643-4975) — Salle Louis-Frédéric — Les Grands Explorateurs: "Les mers polaires à la voile" avec Willy de Roos, jusqu'à 10 oct. 20 h 00. (le 10 à 13 h 30).

GRAND THÉÂTRE: Salle Octave-Crémazie — "Harold et Maude" de Colin Higgins, adapté par René Dionne. Mar. à sam. 20 h 30. Jusqu'à 16 oct.

OTTAWA
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa (237-4400) — Opéra — Orchestre du CNA, Franco Mannino, chef invité, Richard Goode, piano. Jeu. 20 h 30. L'orchestre du CNA, ven. 20 h 30.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Studio — "Pélicies" de Shakespeare. Mise en scène: André Brassard. Lun. à sam. 20 h 00. Jusqu'à 9 oct.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Théâtre — Festival de Stratford: "Translations" de Brian Friel. Jusqu'à 16 oct. Sam. 20 h 00. Sam. 14 h 00, 20 h 00. Relâche dim.

Les achats en vrac permettent de réaliser d'importantes économies

EN ces temps d'inflation où tous et chacun essaient d'économiser le plus possible, il y a des types de magasins ou des formules qui connaissent un succès incroyable. Et pour cause. C'est le cas, par exemple, de la boutique *À la livre* où tout est vendu en vrac, ce qui permet aux consommateurs de réaliser des économies de 15 à 30% et dans certains cas, bien davantage.

Ce magasin qui a pignon au Marché de l'ouest, à Dollard-Des-Ormeaux, est si populaire qu'après la fin de semaine — *À la livre* est ouvert le samedi et le dimanche — les tablettes se retrouvent complètement dégarnies. C'est une véritable ravive, souligne au cours d'une entrevue le gérant, M. Réjean Maynard.

Ce qui fait l'originalité de cette boutique c'est la très grande variété des produits offerts, depuis les épices et les fines herbes jusqu'aux pois, fèves et lentilles en passant par les mélanges pour les produits de boulangerie, les noix, les fruits secs, le beurre d'arachide, le miel, la melle, les thés et cafés, le cacao, le lait écrémé ou entier en poudre, les oeufs en poudre, les bases de soupe de toutes sortes, diverses variétés de céréales, le «Jello», les «Smar-

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan



ties» et j'en passe.

À la livre a ouvert ses portes il y a un peu plus d'un an. Depuis, d'autres ont imité la formule, mais l'éventail de choix est moins large. Le propriétaire du magasin, M. Furt, a lui-même emprunté l'idée à des boutiques du même genre qui existaient déjà dans l'Ouest canadien et à Toronto. Devant le succès que remporte son magasin au Marché de l'ouest, il songe à en ouvrir deux autres ailleurs à Montréal ou en banlieue.

Devant l'étendue des produits, l'absence de marque (ce qui implique peut-être des différences dans la qualité) et le fait que tout est vendu au kilogramme, il est difficile d'établir de véritables comparaisons de prix.

Voici donc, à titre indicatif seulement, une liste de produits et leurs prix, ce qui vous permettra d'établir vous-même des comparaisons. À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont au ki-

logramme: semoule de blé, \$1.30; son et germe de blé, \$1.43; cassonade, \$1.03; sucre blanc, \$1.03; sucre en poudre, \$2.86; sucre à glacer, \$1.30; sel de table, 46 cents; gros sel de mer, 97 cents; mélanges de légumes secs, \$13.82; pois secs, \$4.38; poulet sec en flocons (produit utile pour qui va en excursion de canot ou en montagne), \$13.82; riz, \$7.28; bases de soupe au poulet, au boeuf, crème de légumes, aux poireaux, aux champignons, au persil, minestrone, aux pois, à l'ognon, aux tomates, aux tomates et riz, \$7.68; mélange à «brownies», \$3.29; mélange à gâteau au chocolat, \$2.62; mélange à crêpe de sarrasin, \$4.58; poudre de lait écrémé, \$6.03; poudre de lait entier, \$6.27; mélange à muffins, \$2.01; flocons d'avoine, cuisson lente ou cuisson rapide \$1.43; cacao, \$4.82; oeufs en poudre entiers, \$13.18; pruneaux sans noyaux, \$4.99 — avec noyaux, \$4.20; beurre d'arachide croquant ou cré-

meux, \$1.49 la livre; «Jello» en vrac, divers parfums, \$4.07; raisins sultana, \$3.06.

Là où la différence de prix semble être la plus importante c'est au rayon des herbes fines séchées et des épices. La différence est renversante — le mot n'est pas trop fort. Un exemple: le persil. Chez Steinberg, un petit pot de verre de 17 g. de marque French, coûte \$2.36 tandis qu'un petit pot de 7.1 g. de marque Tradew se vend \$1.39. Dans les magasins Cooprix — ceux de Longueuil, Saint-Joseph et Ville LaSalle — où l'on vend le persil séché, de marque Schwartz, sous trois formes différentes, les prix s'établissent ainsi: en petit pot de 9 g. cela revient à \$1.30 (soit \$14 le kilo); en sachet de 9 g. \$1.05 (ou \$116 le kilo) et en vrac, \$28 le kilo. Au magasin *À la livre*, un kilo de persil séché coûte \$20.77.

Chez Cooprix, la vente des produits en vrac a d'abord débuté au magasin de Longueuil. Devant le succès rencontré auprès de la clientèle, la Coop des consommateurs de Montréal a décidé d'étendre la formule à ses magasins du boul. Saint-Joseph et de LaSalle. Elle sera aussi disponible au nouveau magasin de Brossard.

À propos des fines herbes, soulignons la parution ré-

cente, à la Coop des consommateurs de Montréal, d'un nouveau feuillet d'information dans la série Info-Plus, intitulé *Les fines herbes pour parfumer votre cuisine*. On y indique les particularités de chacune, leurs utilisations, leur culture et leur conservation. On y note, entre autres, que les herbes fraîches que l'on fait congeler ont plus de saveur que les herbes séchées.

Il suffit de bien les laver et de les assécher. Après les avoir hachées, on les étend sur une plaque que l'on place ensuite au congélateur. Une fois congelées, les herbes sont mises dans des contenants identifiés. Elles se conserveront environ un an.

Une autre méthode: il s'agit de passer les herbes fraîches au mélangeur électrique pour les réduire en flocons. On les range dans des petits contenants qui ferment bien. Les herbes ne gèlent pas en bloc, ce qui permet d'en prendre une pincée à la fois. Persil, basilic et sauge se prêtent particulièrement bien à ce procédé.



La boutique «À la livre» du Marché de l'ouest.

(Photo Jacques Grenier)

Des cours théoriques et pratiques en cuisine minceur

Le Centre de nutrition Multi-Modal propose pour la session d'automne une série de cours théoriques et pratiques sur la nutrition, la cuisine minceur et la cuisine végétarienne, trois thèmes très populaires ces temps-ci.

Le cours théorique nutrition et cuisine minceur, qui a pour but d'assurer un meilleur contrôle de son poids en appliquant les principes de la cuisine nouvelle, d'améliorer ses connaissances en nutrition et de découvrir des recettes et menus minceur est sous la direction de Francine Simard, diététiste et auteur du livre *Initiation à la cuisine minceur* (Éditions de Mortagne).

Le cours pratique d'initiation à la cuisine minceur est donné par un cuisinier de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. On y apprend à élaborer des menus

minceur, à cuisiner d'une façon plus légère, moins calorique, à préparer des repas-minute.

Pour compléter le tout, on propose à ceux et celles qui ont des problèmes de contrôle de poids, un cours sur la psychologie de l'amaigrissement. Ce cours qui sera animé par Alain Clément, bachelier en psychologie, a pour objectif de permettre aux participants de prendre conscience des causes émotionnelles rattachées aux problèmes de poids et de leur donner des moyens pratiques pour arriver à développer de nouvelles habitudes alimentaires.

Ces cours, d'une durée de cinq semaines, se donnent le soir ou à l'occasion de sessions intensives en fin de semaine. Pour plus de renseignements ou pour s'inscrire, il faut téléphoner au 849-9383.

Congrès de l'Alliance: une école pour Montréal

L'Alliance des professeurs de Montréal organise pour les 18 et 19 octobre un congrès à caractère professionnel qui aura lieu à la Place des Arts sous le thème: «une école pour Montréal».

L'Alliance a invité notamment MM. Camille Laurin, Yvon Charbonneau et Luc Larivée qui ont tous accepté de participer à un panel sur leur perception de l'école montréalaise, le 18 en soirée. Le lendemain une quarantaine d'invités interviendront à leur tour au sein de 25 ateliers portant aussi bien sur la violence à l'école que sur l'intégration des écoliers immigrants, l'évaluation scolaire, la qualité de vie au secondaire, etc.

Selon un porte-parole du syndicat montréalais, l'Alliance essaie depuis trois ans d'organiser un tel congrès à l'instar de toute organisation professionnelle qui se respecte, mais la Commission des écoles catholiques de Montréal ne permettait pas qu'une journée pédagogique soit consacrée à une telle rencontre dans le calendrier scolaire. Cette année la CECM a changé d'avis et déléguera de nombreux cadres et fonctionnaires aux ateliers du congrès de l'Alliance.

Les participants pourront en outre assister à un concert présenté par les élèves des deux écoles publiques de musique de la CECM, Le Plateau et Joseph-François Perreault.



La S.A.Q. vous ouvre la voie des vignobles italiens... dans toutes ses succursales

Du 23 septembre au 9 octobre

Venez faire connaissance avec les grandes régions vinicoles italiennes. Dans une ambiance unique, vous pourrez vous renseigner sur la vaste gamme de leurs produits comme le Chianti, le Soave, le Valpolicella et le Verdicchio.

Jusqu'au 9 octobre, découvrez les vignobles d'Italie pendant le Festivin.



Société des alcools du Québec
La cave à vin des Québécois

AVIS

À la demande générale, notre rubrique:

«UNE PROPRIÉTÉ VOUS ATTEND...»

sera dorénavant publiée tous les samedis dans nos pages financières et ce à compter du 23 octobre prochain.

renseignements:
Normand Bergeron

844-3361

(Jour de tombée: jeudi avant 15 heures)

L'élimination de Solidarité

La Pologne a connu ces dernières années trois types de socialisme. Elle est passée du socialisme de la fraude et de l'abstraction incarnées par le Parti des travailleurs unis (PC) à celui du socialisme de la négociation incarné par Lech Walesa et les millions de Polonais regroupés dans les syndicats Solidarité. Depuis décembre 81, c'est le socialisme des fusils et des baïonnettes qui encadre la nation polonaise.

On annonce depuis Varsovie l'adoption imminente par la Diète, le Parlement national, d'un projet de loi sur les syndicats. En clair, c'est le retour à la fraude et à l'abstraction qui se cache derrière le rejet dans l'illégalité et le désir d'élimination des syndicats libres et indépendants.

L'événement est considérable. Rarement dans l'histoire contemporaine, a-t-on vu une telle disqualification de la volonté de tout un peuple, volonté exprimée sans doute possible dans des conditions toujours difficiles et au prix de risques individuels et collectifs considérables.

Comme l'indiquent les manifestations de septembre et les déclarations du primat polonais, Mgr Glomp, la pleine restauration du mouvement Solidarité serait seule susceptible de restaurer l'ordre social et la légitimité des consensus nationaux. Or le projet de loi annoncé vise précisément le contraire. Il aura pour effet immédiat de dissoudre les syndicats indépendants, les syndicats autonomes et le syndicat national des instituteurs, de vider de leur contenu les reconnaissances juridiques consenties par les plus hauts tribunaux du pays et de recréer les officines serviles honnées par les intellectuels, les travailleurs et les paysans polonais.

On recréera de nouvelles structures juridiques. On célébrera la naissance des nouveaux syndicats comme l'expression de la volonté des travailleurs. Cependant, ces nouvelles instances ne pourront entretenir de rapports libres avec des organisations extérieures à l'exception des contacts «sûrs». On pense notamment à la Fédération syndicale mondiale dont les dirigeants se sont déshonorés en discutant avec les militaires polonais «des perspectives de développement du mouvement syndical en Pologne».

Comment, en effet, une fédération mondiale de travailleurs peut-elle «dialoguer» avec les autorités d'un pays où prévaut la loi martiale, la mise en état d'illégalité des organisations ouvrières, l'emprisonnement des leaders syndicaux et la célébration publique de l'arrestation de ceux qui, depuis un an, survivent dans la clandestinité?

Comment, dans un tel contexte, prendre au sérieux les autorités de Varsovie qui évoquent les concepts d'autogestion et d'indépendance des syndicats à venir.

Ce sont justement de tels syndicats qui ont fait éclater le Parti communiste polonais. Ce sont de tels syndicats qui ont exposé au grand jour les abus considérables et permanents, les contrôles poussés et odieux exercés par l'État sur la société. Ce sont eux qui ont dénoncé l'abus des privilèges des dirigeants et la faillite d'un système de gestion publique, de planification et de distribution incapables de nourrir convenablement le peuple polonais. Ce sont eux qui ont dénoncé le contrôle de l'information, la déformation de l'histoire et la soumission du pouvoir judiciaire à l'appareil d'État. Ce sont eux qui ont fait basculer dans l'insignifiance et le déshonneur les obscurs maquignons qui trônaient dans les bureaux gouvernementaux. Ce sont eux qui ont précipité les départs de Gierke, Kania, Piskowski en moins de 18 mois. Ce sont eux qui ont forcé la négociation avec Varsovie. Ce sont eux qui ont fait la preuve que la nation polonaise était détachée de la grande famille prolétarienne.

Dans un premier temps, il fallait réduire au silence ces nouveaux héros de la Pologne et des Polonais. D'où le coup d'État militaire de décembre dernier suivi du ratisage du pays. Dans un second temps, il était devenu nécessaire de refaire la structure syndicale d'État. Voilà où nous en sommes. Il y aura donc une nouvelle structure syndicale choisie et définie par l'État. Les travailleurs devront s'y inscrire et s'y soumettre.

Aujourd'hui à Varsovie, on s'inquiète des répercussions d'une telle mesure. On ne sait pas encore comment Solidarité, dont l'un des leaders les plus importants a été arrêté et inculpé mardi, réagira. La situation apparaît suffisamment tendue pour que le primat renonce à un voyage à Rome et à une tournée nord-américaine. Mgr Glomp évoquait la semaine dernière la possibilité d'«événements dangereux» dans l'éventualité où les autorités choisiraient de dissoudre Solidarité. Les dirigeants de ce mouvement qui sont encore en liberté auront un choix difficile. Ils devront mesurer les conséquences d'une mobilisation et sa faisabilité. Ils devront évaluer les possibilités d'échec d'une réaction trop vive, compte tenu du fait que le projet de loi n'est pas connu en Pologne sinon dans des groupes restreints. Ils devront aussi apprécier les dangers d'une répression implacable.

L'histoire récente de la Pologne prouve hors de tout doute l'enracinement de Solidarité. Des millions d'hommes et de femmes ont rejeté à la face du monde un système qui les prive de toutes les libertés et leur mesure les vivres. On pourra dissoudre Solidarité. On ne saurait dissoudre ce rejet.

Jean-Louis ROY

La mouche du coche

L'espoir renaît brusquement de faire revivre *L'Évangéline*, qui a eu au moins l'heureuse(!) idée d'entrer en crise durant une campagne électorale. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, annonçait mardi soir qu'un «accord financier» entre son gouvernement et les dirigeants du quotidien acadien permettrait à celui-ci de «vivre encore cent ans». C'est beaucoup, pour un maigre demi-million qui arrivera soit sous forme de subvention, soit sous forme de garantie d'emprunt, et une possibilité de médiation dont il serait prématuré de célébrer les résultats.

L'affaire se produit à point, en tout cas, pour souligner l'inanité de la loi sur la presse dont Ottawa entend doter le pays, de gré ou de force, dès la prochaine session du Parlement fédéral. Concocté par M. Jim Fleming, le ministre chargé de donner des suites au rapport de la Commission royale sur les quotidiens (Commission Kent), ce projet prétend soutenir la liberté de la presse au Canada de trois façons: en empêchant quiconque de contrôler plus de 20% du tirage global des quotidiens d'un océan à l'autre, en créant une sorte de Conseil de presse fédéral à la fois ombudsman et chercheur sur la situation de la presse, en subventionnant des bureaux en diverses régions du Canada pour les journaux qui ne peuvent se permettre ce luxe.

Il n'est pas de plus bel exemple, actuellement, que celui du Nouveau-Brunswick pour constater de visu les

ravages de la concentration de la propriété des entreprises de presse, et le glas qu'elle sonne pour la diversité, sinon directement pour la liberté d'information et d'expression. L'ensemble des quotidiens anglophones de la province appartient à la chaîne Irving. Seule *L'Évangéline*, qui comptait pour un maigre 10% du tirage des quotidiens au Nouveau-Brunswick, échappait à l'empire. Or strictement rien de ce que contient le projet Fleming ne pourrait non seulement faire renaître ce journal essentiel à la population acadienne, mais encore simplement l'aider à survivre.

Son tirage est si mince qu'à peu près n'importe qui, anglophone ou francophone, pourrait l'acheter et en faire n'importe quoi sans contrevenir à la norme du 20%. Tel n'est d'ailleurs pas le problème. Quant à un Conseil de presse, il aurait tout au plus le pouvoir de se payer un voyage en pays acadien pour y chanter un *requiem* paperassier. Et *L'Évangéline* qui a de la difficulté à maintenir un bureau à Fredericton, siège du parlement provincial, n'aurait que faire d'une subvention annuelle de \$50.000 pour trois ans pour se donner des «antennes» — comme on dit chez les auteurs de cette dernière trouvaille de l'unité canadienne — à Montréal, à Vancouver ou à Toronto.

Si l'Évangéline survit, ce sera peut-être grâce au coup de pouce d'une subvention provinciale, directe ou indirecte, qu'elle devra peut-être accepter, pour une fois, malgré le danger de ma-

nipulation qui s'y rattache. Elle survivra surtout si elle règle le problème aigu de relations de travail détériorées, si elle révèle les ressources de la communauté acadienne secouée par sa disparition, si elle arrive à diminuer les coûts de production élevés que lui impose notamment son couplage avec l'imprimerie acadienne. Il n'est pas sans intérêt de savoir qu'on envisage de fermer cette imprimerie pour produire plutôt *L'Évangéline* chez un concurrent qui pourrait bien être Webb Offset, l'entreprise torontoise qui a obtenu une généreuse subvention du ministère fédéral de l'Expansion économique et régionale pour s'installer à Moncton afin d'y imprimer le *Globe and Mail*. Voilà qui devrait amener M. Fleming, également ministre d'État au multiculturalisme, à se proposer deux ou trois réflexions sur la cohérence de la politique culturelle, sinon journalistique, de son gouvernement.

Travailler à soutenir l'imprimerie acadienne, c'eût été une bonne idée, en son temps. Il en est cent autres qu'Ottawa aurait pu explorer, pour aider les journaux indépendants: stimulants fiscaux (M. Fleming a totalement ignoré les timides recommandations de la commission Kent à cet égard), service postal particulier et plus efficace, aide à la distribution, etc. Mais Ottawa préfère jouer la mouche du coche auprès des journaux que les aider vraiment à monter les pentes, ou à éviter les ravins.

Lise BISSONNETTE

Pleurer la bouche pleine...

Le contraste, l'autre midi, était saisissant. À la porte, une poignée de syndiqués du secteur public qui conspuent le premier ministre du Québec jusqu'à le traiter de bandit. À l'intérieur, une salle comble de jeunes cégépiens qui acclament le même René Lévesque déclarant qu'il ne tolérera plus cette chose barbare qu'à toujours être une grève générale dans les hôpitaux.

D'un côté, des adultes à qui il faudra réapprendre les bonnes manières: on ne pleure pas la bouche pleine...

De l'autre, des jeunes gens qui n'ignorent pas qu'ils seront les premières victimes de la sécurité d'emploi que le gouvernement est disposé à garantir à tous ses employés actuels, puisqu'une telle garantie ne peut être accordée qu'au prix du «gel» de l'embauchage.

On ne saurait mieux illustrer, comme dans une sorte de microcosme, la situation où se trouve la société québécoise à l'heure actuelle: ni mieux synthétiser un débat qui mobilisera tout d'énergie au cours des prochains mois, des énergies qu'on dissipera peut-être en pure perte au lieu de les canaliser vers des tâches urgentes et constructives.

Il se pose, évidemment, pour les centrales syndicales, un grave problème de «relations publiques».

Leurs premières réactions aux «offres» du gouvernement ont été assez peu convaincantes. On a tenté de nous arracher les larmes. Mais des larmes, il ne nous en reste à peine assez pour les assistés sociaux, les chômeurs, ceux qui travaillent encore mais ne savent pas jusqu'à quand, ceux qui ont dû se résigner à des baisses de salaire ou réduire leur niveau de vie en partageant leur temps de travail et se heurtent à des portes fermées.

Cela fait beaucoup de larmes. On devrait comprendre qu'il nous est difficile de pleurer aussi sur le sort de ceux qui cumulent à la fois les perspectives d'une retraite dorée, une sécurité d'emploi presque absolue et un revenu fort acceptable par les temps qui courent. Les porte-parole syndicaux seraient malavisés d'ignorer cette évidence.

Certains d'entre eux ne se gênent guère pour dire que le gouvernement n'a qu'à hausser les impôts: qu'on fasse payer les «gros». Mais les «gros-gros» ont le tort d'être trop peu nombreux; il faudra aussi faire payer les «petits-gros» et les «moyens», or ceux-là estiment qu'ils sont déjà surtaxés (et c'est dans ces catégories que l'on trouve d'ailleurs la presque totalité des employés des secteurs public et para-public).

Que le gouvernement emprunte, rétorquent les autres. Fort bien, s'il se trouve encore des prêteurs. Mais qu'on n'emprunte pas pour hausser les salaires de la fonction publique; il y a beaucoup d'autres bonnes œuvres qui attendent ce gouvernement-là, dont la moindre n'est pas la relance économique. Et qui paiera les intérêts sur la dette ainsi accrue? Les petits-gros et les moyens?

Un autre argument que des commissaires voyagers colportent à travers la province: couper les salaires dans le secteur public c'est priver les économies locales d'un pouvoir d'achat important, 13 millions par ci, 35 par là... On voit déjà le marasme. Cela s'appelle la macro-économie. Mais s'il s'agit de maintenir le pouvoir d'achat global d'une population locale, il y a d'autres moyens d'y arriver, comme celui de hausser les prestations de l'aide sociale.

Jean FRANCOEUR

LES TRES AU DEVOIR

■ Exode dramatique

À la lecture de son éditorial, intitulé «La Loi 101: un bilan», il est agréable de constater que M. Jean-Pierre Proulx reconnaît le besoin d'apporter des modifications à la Charte de la langue française et déclare que cette loi ne doit pas être considérée comme sacrée et intouchable. Ce point de vue mérite nos félicitations.

Néanmoins, les changements qu'il propose sont si minces que je ne crois pas qu'il ait encore saisi toute la portée des problèmes que cette charte présente aux anglophones. Une loi qui a provoqué un véritable raz-de-marée de Québécois de langue anglaise qui, chaque jour, quittent le Québec, plus des milliards de dollars, représente des pertes cumulées pour le Québec. Les anglophones réclament autre chose de la loi 101 que simplement des enseignements bilingues dans les districts de langue anglaise ou une acceptation générale que nous sommes une collectivité anglophone.

M. Proulx parle de situation délicate de la culture française au Québec et en Amérique du Nord et de la nécessité absolue d'une charte pour protéger la langue française. Rien ne saurait être plus loin de la vérité.

À vrai dire, le Québec français a connu une expansion extraordinaire de sa population et de sa culture, proportionnellement beaucoup plus considérable que l'accroissement du Québec anglais. En 1760, il y avait 60.000 personnes de langue française établies dans des villages généralement construits près des rivières. Aujourd'hui, plus de cinq millions de Québécois de langue française sont répartis dans toute la province.

Au 19^e siècle, la population de Montréal était en grande partie de langue anglaise. Aujourd'hui, les francophones représentent 60% de la population.

Au Québec, avant la Confédération, un habitant sur quatre était Anglais. Aujourd'hui, la proportion est moins de un sur six. M. Proulx peut-il interpréter cela comme une situation précaire pour la culture française?

Personne ne peut nier que certaines inégalités existaient avant les loi 22 et 101 mais des politiciens québécois ont manipulé les faits historiques ainsi que les statistiques sur les forces de base et la véritable croissance de la culture française au cours des 200 dernières années. Ils ont exploité de fausses craintes quant à l'assimilation culturelle pour des gains politiques aux dépens de la population québécoise.

Le temps est venu d'oublier le mythe du prétendu péril de la culture française. La plus grande menace à cette culture, aujourd'hui, vient du chaos économique causé, en partie, par plusieurs clauses de la loi 101 et de l'intransigeance du gouvernement québécois à les modifier.

Des changements réalistes, non pas de simples trompe-l'œil, doivent être apportés à la Charte de la langue. Des changements qui mettront une halte au flottement qui va d'une crise économique vers un chaos économique dû à la perte d'emplois reliée au départ de centaines d'entreprises qui veulent échapper aux pressions de la Charte de la langue. Des changements qui convaincront les hommes d'affaires à revenir au Québec où ils pourront travailler dans un climat calme, fait de liberté et de stabilité, sans interférence indue du gouvernement.

Aujourd'hui, les anglophones quittent le Québec par milliers. Demain, les francophones devront peut-être suivre les traces de leurs confrères de langue française qui sont aussi partis du Québec, si les conditions économiques, dans notre province, continuent à se détériorer.

Marsha FRANKEN
Montréal, 30 septembre.

■ Je partagerais l'opinion de notre correspondant si les seuls indicateurs démographiques devaient servir à mesurer la santé de la culture française au Québec. La réalité est cependant plus complexe.

J.-P. P.

■ Veut-on humilier les prestataires?

(Lettre adressée à la direction de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.)

Lors des derniers mois, j'ai dû me rendre par trois fois au bureau d'assurance-chômage. Chaque fois, plusieurs personnes étaient en ligne d'attente debout. Une fois, j'ai dû faire la file pendant plus d'une heure. J'ai remarqué qu'il y avait des personnes âgées et des femmes enceintes qui devaient faire la file comme moi. Certains venaient pour s'inscrire à l'assurance-chômage, mais plusieurs ne venaient que pour une formalité: porter un papier manquant à sa demande, remettre une formule, etc.

La dernière fois, un membre du personnel a eu la bonne idée de vérifier auprès des gens qui étaient en file d'attente, ce qu'ils venaient faire. En un rien de temps, cela a réduit la file d'attente de moitié: plusieurs personnes n'avaient pas besoin de rencontrer les préposés au service informatisé.

Je veux donc faire la suggestion suivante: qu'il y ait une personne à l'accueil, une personne que tous auraient à rencontrer en premier lieu. Elle pourrait donner les informations, recevoir les pièces manquant à un dossier, vérifier si c'est nécessaire de rencontrer les préposés à l'informatique: en fin de compte, faire la même chose que faisait le préposé à l'accueil sur la rue Galt, où nous allons.

Cette personne pourrait, en même temps, nous informer des différentes étapes que nous aurons à franchir. C'est important de le savoir. La dernière fois, quelqu'un a fait la ligne d'attente pendant plus d'une demi-heure. Lorsqu'il a su de la préposée qu'il devait refaire la file d'attente une deuxième fois après avoir rempli sa formule, il a déchiré la formule, enroulée vertement la préposée et est parti choqué, renonçant à l'assurance chômage.

Chaque fois que j'ai fait la ligne

Les journalistes du DEVOIR

Conformément à la convention collective entre LE DEVOIR et le syndicat de la rédaction, la direction publie annuellement la liste des journalistes et des secteurs d'activité auxquels ils sont affectés.

Paula des Rivières est responsable du secteur des relations de travail. Alain Duhamel rend compte des affaires municipales et signe la chronique du patrimoine. Marie Laurier a charge du secteur du tourisme. Louis-Guy L'Heureux traite de l'information étrangère. Richard Milo est affecté au secteur des sports. Bernard Morrier traite des affaires judiciaires. Renée Rowan est responsable du secteur des affaires sociales. Jean-Pierre Proulx aura la charge des secteurs de l'éducation et de la religion. Gilles Provost suit l'actualité scientifique. Clément Trudel est affecté à l'information culturelle. Au secteur de l'économie et des finances, on retrouve trois journalistes: André Bouthillier, Michel Nadeau qui signe également des éditoriaux, et Claude Turcotte.

LE DEVOIR a augmenté cette année le nombre de journalistes affectés à l'information générale. On y retrouvera François Barbeau, Guy Deshaies, Louis-Gilles Francoeur, Angèle Dagenais qui s'intéressera aussi aux communautés culturelles et à l'immigration, Rodolphe Morissette qui continuera à suivre de près le monde universitaire, Pierre O'Neill qui rendra compte surtout de la vie des partis politiques, Nathalie Petrowski qui signera des articles sur les courants sociaux, et Marie-Agnès Thellier qui mettra l'accent sur la consommation tout en continuant à suivre le développement régional.

Jean-Claude Leclerc est éditorialiste. Dans le secteur politique, Michel Vastel est le correspondant parlementaire du DEVOIR à Ottawa, tandis que Gilles Lesage et Bernard Descôteaux assurent la correspondance parlementaire à Québec.

L'équipe du secrétariat de rédaction (pupitre) comprend cinq adjoints au directeur de l'information. Ce sont Gilbert Grand (information étrangère), François Lemenu (sports), Paul Morisset (général), Laurent Pélipin (économie) et Jean Royer (culture et société). M. Royer quittera toutefois la direction des pages culturelles du DEVOIR le premier novembre prochain, pour se consacrer plus particulièrement à l'information littéraire.

L'équipe du Centre de documentation du DEVOIR est composée de Gilles Paré, son directeur, et de Paul Mancel. Le photographe du journal est Jacques Grenier.

Deux cadres de la rédaction dirigent le pupitre: Pierre Laignon et Gilbert Brunet, directeurs de l'information. L'équipe de direction du DEVOIR comprend en outre le rédacteur en chef adjoint, Jean Francoeur, qui assure la coordination des pages éditoriales et documentaires, et signe des commentaires en page éditoriale. Lise Bissonnette, rédactrice en chef et Jean-Louis Roy, directeur du DEVOIR, sont également éditorialistes.

d'attente, je me suis senti humilié, avec l'impression qu'on faisait tout pour nous écoeurer, pour compliquer les choses. Si rien ne change dans ce fonctionnement, je continuerai à croire que mon sentiment d'humiliation est bien fondé.

Gérald GUIMOND
Montréal, 30 septembre

■ Sur la voix... et les poumons

Jeudi 30 septembre, nous avons décidé d'aller au Café de la Place au spectacle de Jean Leclerc. Nous arrivons vers 19 h pour le lunch. Nous avons été indisposés pendant tout le repas par la fumée des gens qui nous entouraient. Nous en avons informé le garçon de table qui n'y pouvait rien.

Vers 20 h 20, dix minutes avant le spectacle, la salle est pleine de fumée. Le garçon de table nettoie les cendriers. Il dépose sur chaque table un carton sur lequel est écrit de chaque côté: «A cause de l'effet nocif de la fumée sur la voix, veuillez si vous plaît vous abstenir de fumer durant le spectacle. Merci!»

Comme si la fumée n'avait d'effet nocif que sur la voix et que sur celle du comédien...

À 20 h 30, les lumières se sont éteintes. Les cigarettes aussi. Le show s'est terminé vers 22 h 20. Les lumières se sont allumées. Les cigarettes aussi.

Nous avons quitté la salle en nous disant que si jamais la direction du Café de la Place apprend que la fumée a aussi des effets nocifs sur les yeux, les poumons, sur le cœur, elle va peut-être changer le texte de son carton: «A cause des effets nocifs de la fumée, s'il vous plaît...»

Si jamais, elle apprendrait que les spectateurs qui fréquentent le Café ont aussi une voix, des yeux, des poumons, un cœur, alouette, elle se résignerait peut-être alors à demander à ses clients de s'abstenir... dans cette salle.

Alors nous aurons moins l'impression de fréquenter une tour de Babel. En attendant, les non-fumeurs, vous abstenir. Le show de Jean Leclerc, lui, vaut le déplacement.

Lucil TARDIF
Richard DROLET
Longueuil, 1er octobre.

■ L'art de se débarrasser

Quand les politiciens cesseront-ils de nous prendre pour des cruches? L'une des dernières trouvailles du gouvernement provincial est la création d'emplois temporaires.

À premier abord, cette solution quoique à court terme semble acceptable. À l'aide de subventions ou projets spéciaux, un employeur peut obtenir l'embauche d'un ou plusieurs travailleurs pour une période de vingt semaines. Après cette période, ceux-ci deviennent alors automatiquement admissibles à l'assurance-chômage. Autant chez les employeurs que chez les travailleurs cette solution temporaire renforce tout de même un peu leurs goussets.

Malheureusement le vice qu'on y décèle est choquant sinon alarmant. Ouvrant dans le domaine des arts depuis plusieurs années, je m'attarderai plus particulièrement aux projets

spéciaux du ministère des Affaires culturelles (MAC). Lors de l'acceptation d'un projet par le MAC, l'employeur a entre autres comme obligation d'embaucher des personnes référées par le Centre de main-d'œuvre du Québec. Cette procédure semble normale puisque toutes personnes peuvent être admissibles à ces postes en s'inscrivant au CMQ.

Mais le CMQ a d'autres directives concernant ces programmes de création d'emplois temporaires. Il doit, compte tenu de l'ancienneté d'inscription, référer prioritairement des bénéficiaires de l'Aide sociale répondant aux exigences minimales de l'emploi et, lorsque possible, ayant le niveau le plus élevé d'attribution d'Aide sociale.

Il semblerait que le MAC ignore ces directives particulières et se questionne sur le nombre restreint de candidats référés par le CMQ en regard des offres d'emplois disponibles.

Est-ce à dire qu'il faut dorénavant devenir un assisté social et y obtenir de l'ancienneté pour se trouver un emploi?

Chose certaine, cette filière compliquée drôlement la vie d'un grand nombre de citoyens.

Se décharger ainsi des assistés sociaux sur les statistiques du chômage canadien m'apparaît une piètre mesure pour alléger le fardeau fiscal québécois.

Nous ne sommes pas un peuple d'inconscients et ce genre de stratégie politique nous semble désormais trop évidente.

Christiane LEFEBVRE
Montréal, 1er octobre

■ Convies à nous remettre à l'école

Partout des affiches et des pages de publicité. Les commissions scolaires appellent à une bataille rangée. Debout. Avec des moyens financiers excessifs qui en disent long sur leur pouvoir aussi excessif que mal exercé, les administrateurs scolaires nous disent que nous allons perdre notre droit de vote. Je ne perdrai certainement pas le mien. Mais mes voisins âgés qui n'ont plus d'enfants à l'école et mes «sœurs» les vieilles religieuses nombreuses à habiter dans mon quartier le perdront probablement. Cela ne m'alarme pas du tout. Ces gens n'ont qu'un intérêt en regard de l'éducation: celui de voir se maintenir des formes rigides de gestion scolaire et de pratiques éducatives qui leur rappellent le bon vieux temps. Ne pas se sentir dépassés. Se justifier d'avoir fait comme ils ont fait...

Il faudra pourtant bien un jour qu'on fasse d'avantage confiance aux enfants, qu'on se mette à l'écoute de leurs besoins de grandir dans l'estime et le respect. Il faudra bien qu'on apprenne à les accompagner dans les différentes étapes de leur développement. Ce travail est d'abord et avant tout celui des parents et des éducateurs. Comme parents, nous avons, historiquement, trouvé commode de confier à des institutions jugées plus compétentes le soin de s'occuper de nos enfants. Ignorance, manque de temps, manque de moyens ont fait que nous avons délégué nos responsabilités.

Aujourd'hui, nous sommes conviés à nous remettre à l'école. Quant aux administrateurs scolaires qui se sentent menacés, j'aimerais qu'ils invitent à la réflexion plus qu'à la polémique et qu'ils fassent plus de place aux parents. Leur publicité a quelque chose du lavage de cerveau. Ce procédé-là ne me convient pas plus que celui (du même type) qui pourrait venir du gouvernement. S'il vous plaît, place à la concertation et à l'action positive. Je reconnais que c'est pas facile. Ces valeurs-là, nous les adultes, ne les avons pas beaucoup apprises à «l'ancienne école».

Agathe LAFRTUNE-MARTEL
Montréal, 1er octobre.

■ La révolution culturelle

Je suis trop inculte pour m'immerger à longueur de mots dans des débats sur les questions d'actualité. Mais, des fois, j'agonise, surtout lorsqu'on s'embarque dans la québecitude et, pour me défoiler, je me cherche un porte-parole prestigieux. J'en ai trouvé un, Mikis Théodorakis, (culture et dimensions politiques Flammarion 1973), qui écrit ceci: «Comment trouver le salut? Exclusivement par la révolution culturelle. Nous devons offrir aux membres de la société la possibilité de retrouver leurs racines en participant activement et organiquement à l'édification d'une pensée moderne et d'un Art de notre temps pouvant exprimer totalement les masses populaires et leur permettant, ensuite, de s'exprimer elles-mêmes». (Culture et dimensions politiques, Flammarion, 1973). Ce n'est peut-être pas tellement original mais je trouve que c'est bien dit. Surtout, je trouve ce propos éminemment (ou foncièrement) anti-nombriliste. Je le soumetts respectueusement à l'attention des lecteurs du DEVOIR de toutes sectes.

Edouard PAGE
Outremont, 28 septembre.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

SALUT, CLAUDE!

par
Yves Lajoie

Historien d'art et muséologue.

TEMOIGNAGE

Je me rappelle avoir vu un film d'Alec Pelletier. Le festin des morts; c'est un film sur les coutumes amérindiennes et où dans la même tente un jeune couple fait l'amour pendant que l'ancêtre meurt. C'est l'image qui se présente à moi au moment où Claude Charron quitte son siège de député de Saint-Jacques.

Car pour comprendre ce qui arrive à Claude Charron il faut connaître ce comté de Saint-Jacques, pays de contrastes où se côtoient de façon impudique la vie et la mort, la santé et la maladie, la jeunesse et la vieillesse.

St-Jacques a toujours été et est encore une mer primale où on palpitait et palpitait encore des vies naissantes accompagnées en cela de morts cruelles de vieillards abandonnés. Témoin, ce vieux quartier étudiant de la fin du siècle dernier et du début du siècle présent qui se désagrège pour peu à peu renaitre de ses cendres au même endroit, rue St-Denis, avec ses bâtiments et sa population étudiante.

Curieux milieu que ce quartier. En histoire récente St-Jacques se trouve un peu comme la tête et le cœur de l'avenir du Québec. On dirait que ce milieu pressent, détecte, vit à l'avance ce que le Québec vivra quelques années plus tard. En 1960, St-Jacques élit un député de l'Union nationale précurseur de la victoire, six années plus tard, de Daniel Johnson. En 1970, St-Jacques élit le premier député du Parti québécois: un jeune «prof» de 23 ans, Claude Charron. Six ans plus tard, le Parti québécois est porté au pouvoir. Pour plusieurs, ces prises de pouvoir furent des surprises, pas pour les gens de St-Jacques qui savaient, eux, que cela venait. En 1980 St-Jacques donna 55% au OUI et ses habitants savent que quelque part bientôt ce OUI sera le lot d'une majorité de Québécois.

Merveilleux pays et à la fois si désolant pays, qu'est St-Jacques!

Quartier rongé par les démolitions et envahi par les rénovations et les constructions, où se côtoient le plus d'analphabètes et les plus scolarisés des Québécois. Quartier de mobilité et de stagnation, où en même temps que transitent chaque jour sur son territoire 500.000 personnes, quelques milliers de personnes ne sortent jamais de chez eux en une semaine. Quartier où le portrait type du citoyen est un jeune, intellectuel et fétard, et en même temps, une personne âgée de



plus de 65 ans retenue à domicile par la maladie. Quartier d'où on cherche à s'exiler pour élever une famille, quartier par ailleurs chaleureux et accueillant où ont choisi de venir vivre ceux qui ont choisi leur orientation sexuelle.

Sur son territoire immédiat se retrouvent les quartiers généraux du CRSSS, du CSS, de la CSN, de la FTQ, de l'UPA, de la CSD, l'UQUAM et les cégeps du Vieux-Montréal et Dawson. Dans ces haut lieux de la pensée et de la vie ouvrière et intellectuelle s'élaborent et mûrissent des pensées et des stratégies qui couvriront le Québec. Pour appuyer la mémoire collective de ces travailleurs intellectuels, la

Bibliothèque nationale et la Bibliothèque municipale sont là à portée de la main. Et comme pour rayonner cette pensée et ses stratégies, St-Jacques abrite Radio-Canada, Télé-Métropole, et de l'autre côté de la rue Radio-Québec! Aux portes, tout près, le siège social de la Société Saint-Jean-Baptiste et l'hôtel de ville de Montréal.

Sur un plan plus matériel de communications, se retrouvent au cœur de St-Jacques la station de Métro Berri-de-Montigny et le terminus d'autobus Voyageur.

Lieu de rencontre et de communication, matériel et intellectuel, St-Jacques est aussi un lieu de rencontre

et de fermentation sociales. L'Expo-67 se tint sur son territoire.

Le Parc Lafontaine est au cœur du comté. Combien de manifestations, de défilés et de contestations y ont débuté et s'y sont terminés! Les plus agités d'entre nous auront séjournés dans St-Jacques si d'occasion ils ont été incarcérés au «Centre», le quartier général de la police de Montréal!

Et en même temps que cette intelligentsia grouillante, le territoire de St-Jacques compte près de 20% de personnes âgées. Sur environ 50.000 personnes près de 10.000 sont des citoyens et des citoyennes du troisième et du quatrième âge, dont quelques 5.000 demeurent seules en chambre, ne recevant à peine que quatre personnes au maximum en une semaine. St-Jacques, lieu de rencontre et d'abandon! Trois centres hospitaliers, Notre-Dame, St-Luc et Jacques-Viger, deux centres d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées, un centre d'accueil pour hommes seuls.

C'est dans ce comté de vie et de mort tout à la fois, symbolisé peut-être par cette église démolie pour faire place à l'UQUAM, par ces centres d'accueil et ces hôpitaux pour personnes âgées qui s'érigent en même temps que les temples du savoir, que nous arrive ce jeune «prof» de 23 ans. Symbole de cette jeunesse fougueuse et veuleuse de la rue St-Denis, il est, par le même temps, simultanément et instantanément accueilli par ces milliers de personnes âgées qui mettent en lui leur espoir, se transposent dans sa jeunesse, dans ce fils qu'ils n'ont plus, qu'ils n'ont pas eu. Sublime tentation de Faust.

Ce jeune député est présent partout: chez les jeunes, les défavorisés, les marginaux par nécessité ou par choix, les vieillards, les malades, les clochards, les abandonnés. Et aussi, pourquoi pas, dans les brasseries et les bistros de la rue St-Denis.

Admirable Claude obtenant à la fois un centre d'accueil pour personnes âgées (ErnestRouthier) et un arène pour les jeunes (Camilien-Houde). Admirable Claude, à l'image de ce quartier qui sut si bien l'assimiler jusqu'à le briser. Quartier où la délinquance, la solitude et l'ivresse sont monnaie courante.

Cher Claude, t'as été déchiré par ce quartier sanguinaire et vampirique qui use et brise ceux qui l'assument mais qui peut les porter au sommet de la vie comme au creux du déchirement et de la mort. Quartier qui banalise la marginalité. On ne peut vivre dans ce quartier sans être quelque peu emporté par lui. Quartier intellectuel, soit! Quartier de marginaux aussi, où pauvreté, sous-alimentation, décriétude, se côtoient avec le chômage, l'assistance sociale, le manque de dignité dû à l'absence de travail.

Cher Claude, ce quartier a brisé quelque chose en toi et il t'a blessé. Cependant dans cette blessure beaucoup ont trouvé la vie et l'espoir parce qu'ils y ont vu le signe de ton identification au quartier. Puisse cette blessure ne pas causer ta mort mais comme une saignée t'entraîner vers plus de vie. On te voit partir avec tristesse. Tristesse pour toi car t'aurais pu donner plus, tristesse pour nous car nous aurions pu encore profiter de toi. Sentiment surnois aussi d'être trahis par ton départ, sentiment ambigu de soulagement de voir que toi au moins tu en sors de ce merdier.

Enfin libre.

Salut Claude, à l'image de St-Jacques et de la vie où ça prend la mort pour apprendre à vivre. Salut Claude, espérant que ton déchirement donnera la vie aux plus démunis. Salut Claude, on te voit partir avec cette secrète espérance de voir Claude Charron succéder à Claude Charron. Salut.

Le Honduras, gendarme de l'Amérique Centrale?

1

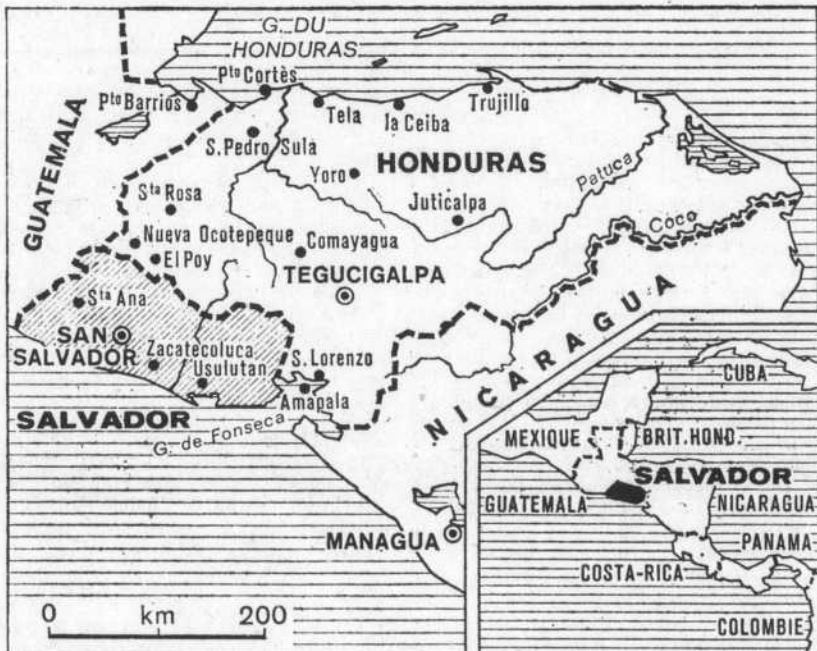
par
André Grégoire
et Jacques Lemieux

M. Grégoire est coopérant du SUCO à l'oeuvre au Nicaragua.
M. Lemieux est journaliste.

Le Honduras est en train de connaître les premiers effets sociaux notables d'une crise économique qui risque de s'accentuer parallèlement à la militarisation croissante de la société.

C'est dans ce contexte que M. Roberto Suazo Cordova, président du Honduras, s'est rendu en juin dernier en visite officielle à Washington. Les raisons de son voyage: obtenir de l'aide économique de Washington et du Fonds monétaire international (FMI). Et, en échange de cette dernière, le président hondurien venait assurer M. Reagan qu'il pourrait compter sur son pays dans sa lutte contre «le communisme international». D'ailleurs, à l'issue de cette rencontre, conscient du rôle que doit jouer ce pays dans sa stratégie centre-américaine, le président américain a déclaré que «le Honduras est un bon et vaillant ami qui peut compter sur nous».

La présence à cette occasion du chef de l'armée hondurienne, le général Gustavo Alvarez, revêt une importance particulière. Malgré que le gouvernement hondurien soit dirigé depuis le début de l'année par des civils, même les analystes américains s'accordent pour dire que ce dernier est le véritable homme fort du régime. A l'intérieur du pays, un large secteur de l'opinion publique — regroupée autour des organisations populaires, des syndicats, des organismes voués à la dé-



fense des droits de l'homme et même d'une aile du Parti libéral au pouvoir — affirme que l'augmentation de la répression au cours des derniers mois a coïncidé avec l'ascension «fulgurante» de ce dernier à la tête de l'armée. On accuse également le général Alvarez d'avoir chassé par la terreur des paysans de leurs terres afin de permettre que ces derniers soient utilisés par la Standard Fruit Company qui, historiquement, a joué un rôle prépondérant dans la vie politique du Honduras. Cette compagnie lui versait 5.000 dollars par mois pour ses «services». La presse hondurienne a même publié des photocopies de ces chèques.

De toute évidence, le sort des paysans, qui forment la majorité de la population, ne semble pas préoccuper outre-mesure le chef de l'armée qui affirmait cyniquement: «Le paysan hondurien a peut-être

aussi faim que celui du Salvador. La différence réside dans le fait que le paysan hondurien n'a pas conscience qu'il a faim».

C'est cet homme que Washington a désigné comme maître d'œuvre de sa stratégie régionale qui vise à faire du Honduras le gendarme de l'Amérique centrale.

Il convient de faire remarquer que l'aide militaire américaine à ce pays est passée de 3,5 millions de dollars en 1980 à 5 millions de dollars en 1981 pour grimper à au moins 31,5 millions de dollars cette année. De ce montant, 10,5 millions ont été versés à titre d'aide courante et les 21 autres viennent d'être approuvés par le Congrès pour la construction et la modernisation d'aéroports et de pistes servant à des appareils militaires.

L'ambassadeur américain au Honduras, M. John Diminitti Negroponte, a

d'ailleurs annoncé le 9 septembre que ces travaux seront entrepris au moins d'octobre. Parmi ceux-ci figure la modernisation de l'aéroport militaire de Palmerola situé dans le département de Comayagua, près de la frontière salvadorienne; la construction d'un autre à Puerto Lempira, département de Gracias a Dios, frontalier avec le Nicaragua et où il n'existe qu'une piste de terre. Quant au troisième, il sera aménagé dans le département de Copan, limitrophe du Guatemala et du Salvador.

D'autre part, les États-Unis prêteront bientôt au Honduras six avions de chasse de type A-37 — les plus modernes en Amérique centrale — qui viendront s'ajouter aux 12 avions Super-Mystère de fabrication française et aux 18 hélicoptères de type Alouette et Huey, qui font déjà de ce pays la première puissance aérienne de l'Amérique centrale.

De plus, s'il faut en croire certaines informations de différentes agences de presse en date du 3 septembre: le Comité d'assignation du Sénat américain étudiera prochainement l'octroi d'une somme additionnelle de 60 millions de dollars sous forme d'aide militaire au gouvernement de Tegucigalpa. (Ce comité peut, en effet, transférer des sommes votées initialement pour d'autres pays à condition qu'elles soient utilisées aux mêmes fins.)

Le Honduras disposera aussi de deux bases navales, à Puerto Castilla et à Caratasca sur la côte Atlantique, dont la construction a été annoncée le 11 août par le chef de la force navale, le colonel Rubén Montoya.

Pendant la même période, plusieurs correspondants de la presse étrangère ont pu se rendre dans le village de Durzuna, situé à 35 km de la frontière nicaraguayenne, où le gouvernement hondurien est en train d'ériger avec l'aide des États-Unis une base militaire où sont déjà stationnés quelque 1.500 soldats. Selon un article de Raymond Bonner paru au début du mois d'août dans le *New York Times*, cette base, qui portera le nom de «Fort Mocoron», dispose d'une piste per-

mettant l'atterrissage d'avions-cargo et de chasseurs les plus modernes.

Lors de récentes manœuvres conjointes américano-honduriennes, auxquelles ont participé au moins 600 marines américains, des avions Hercules C-130 basés à Panama y ont d'ailleurs transporté l'équipement militaire dont sera pourvue la base.

Par ailleurs, selon le quotidien mexicain *Excelsior* du 7 août, en plus d'avoir installé un immense radar sur l'île d'Amapala, située dans le golfe de Fonseca — sous juridiction commune du Salvador, du Honduras et du Nicaragua —, les États-Unis sont en train de mettre sur pied tout un réseau de radar le long de la frontière nicaraguayenne. D'après *Excelsior*, ces radars ont pour but de brouiller les communications de l'armée sandiniste, empêchant ainsi qu'une garnison frontalière puisse demander des renforts en cas d'attaque de l'armée hondurienne ou d'anciens gardes somozistes.

Ces derniers, dont la plupart des observateurs évaluent le nombre entre 4.000 et 5.500, auraient perpétré, selon les autorités nicaraguayennes, une cinquantaine d'attaques armées au Nicaragua depuis le premier mai, tuant plus d'une centaine de personnes, tant civiles que militaires. Ces attaques démontrent que ces groupes ont développé d'une façon importante leur capacité opérationnelle. Il ne s'agit plus maintenant de bandes petites et mal équipées, mais plutôt de véritables unités militaires bien entraînées et dotées d'un armement sophistiqué, d'une bonne capacité logistique et de moyens de communication.

La collaboration des forces armées honduriennes avec ces groupes a été démontrée à plusieurs occasions. Pour ne citer qu'un exemple, en décembre dernier, un des principaux dirigeants de ces unités, M. Steadman Fagoth, a été grièvement blessé alors que s'est écrié l'avion militaire à bord duquel il voyageait en compagnie du major Leonel Luque. Ce dernier est le chef militaire de la région atlantique du Honduras, frontalière avec

le Nicaragua, et qui est en voie de devenir l'une des plus militarisées du pays.

De fait, la militarisation rapide du Honduras est arrivée à un point tel que même les observateurs les plus avisés et les agences de presse internationales ne s'entendent plus pour prévoir exactement l'aide militaire que recevra ce pays en 1983. Officiellement, les États-Unis ont déjà confirmé le 23 juillet par l'intermédiaire de l'ambassadeur Negroponte une aide d'au moins 14 millions de dollars; le reste n'est que spéculation. Cependant, un haut dirigeant de l'opposition hondurienne affirmait récemment qu'au rythme auquel croît l'armée hondurienne — qui compte 25.000 hommes — et surtout avec l'équipement qu'elle possède maintenant, «cette dernière, ajoutait-il, ne peut pas dépenser moins de 50 à 75 millions de dollars annuellement».

Dans un autre ordre d'idée, M. Tom Harkins, représentant démocrate de l'E-

Suite à la page 10

Rectificatif

Une ligne a sauté dans l'article de Jean-Claude Bourbonnais paru hier dans cette même page sous le titre «Québec (E.T.) Phone Home». Au milieu du troisième paragraphe, il aurait fallu lire: «De fil en aiguille, c'est l'action politique au PQ, la nécessaire discipline de parti, la patience surtout».

L'INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES AFRICAINES ET Mr. PAUL-GÉRIN-LAJOE

Ont le plaisir d'accueillir à Montréal le mardi 12 octobre en l'Hôtel HYATT REGENCY.



S.E. MOHAMED DIAWARA
Président du club Dakar

Il y aura un déjeuner-débat avec une période de questions. COCKTAIL à partir de midi (12:00) Salle Cartier "A".

Participation: \$35,00
Réservations: Appeler
AFRO-CANO COMMUNICATION
BRUNO SAMBATI
Tél: 761-1202

Le petit sottisier de la maison Chevalier

par
Jean Trudel

L'auteur de cet article insiste pour n'être identifié que par rien d'autre que son titre de citoyen du comté de Saint-Jacques.

EN bordure de la place Royale, à Québec, la maison Chevalier bénéficie d'un public captif de plusieurs milliers de visiteurs — en majorité américains — puisqu'elle s'inscrit dans le circuit classique de ce haut lieu de l'histoire du Québec. Placée sous l'administration du Musée du Québec depuis plusieurs années, on y présentait de façon très statique une partie des collections ethnographiques considérables qu'il possédait (meubles, outils, objets d'art populaire, etc.).

Depuis le débat sur la vocation du Mu-

sée du Québec, celui-ci a perdu depuis quelques mois l'administration de ses collections dites d'ethnologie au profit d'une nouvelle «Direction de la gestion et de la mise en valeur des collections d'ethnologie», embryon du futur «musée de la civilisation» dont la planification va bon train (et de façon fort discrète) malgré toutes les objections soulevées par son concept dans les milieux concernés. Cette nouvelle «Direction» assume désormais la responsabilité de la maison Chevalier dont elle a réaménagé la présentation le printemps dernier.

La maison Chevalier est présentée au visiteur comme «musée de l'habitation». On y retrouve une partie des œuvres et objets qui y étaient déjà sous l'administration du Musée du Québec. Le changement le plus important se situe dans la logique de la présentation et dans les textes d'accompagnement qui prennent plus d'importance que ce qu'on y expose. Ces textes sont unilingues français mais la feuille volante unilingue anglaise qu'on distribue n'est pas disponible en français.

Je n'ai pas pu m'empêcher d'être frappé par ces textes qui constituent un

petit sottisier digne de figurer dans une anthologie. C'est d'autant plus regrettable que la maison Chevalier constitue pour la plupart des visiteurs l'image gouvernementale et officielle de la culture matérielle du Québec d'autrefois. On a affaire à une tentative de synthèse et de classification de cette culture illustrée par les objets et les œuvres présentés. Les textes de chapitre sont les suivants: transports, ameublements, communications, architecture, art populaire, vêtements, jouets, religion, outils, etc.

Sous chaque tête de chapitre se trouve un texte lapidaire dont le moins qu'on puisse dire est qu'on y a sous-estimé l'intelligence du visiteur moyen. Qu'on en juge, en voici quelques-uns en traduction libre:

Art populaire: L'amour de la beauté est universel et est reflété dans la plupart des objets produits de main d'homme. Cependant, certains objets sont faits pour des raisons artistiques seulement.

Religion: La religion est un phénomène universel, mais elle a tenu une place particulièrement importante dans l'histoire du Québec à cause de circon-

stances particulières qui ont donné au clergé un rôle majeur à jouer.

Vêtements: Les êtres humains protègent et décorent leurs corps qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs habitations. Ils portent des vêtements, des bijoux et autres accessoires et utilisent des articles de toilette.

Jouets: A mesure que croissent les temps de loisirs permis à une société, les activités ludiques deviennent de plus en plus nombreuses. Les enfants de par le monde, incluant ceux des sociétés primitives, prennent part à de semblables activités.

Il me faudrait citer l'ensemble des textes pour qu'on se rende compte de l'étendue du désastre. Et je ne parle ici ni des techniques de présentation, ni du choix des œuvres.

On me dira sans doute qu'on était pressé par le temps et que, dans les circonstances, on n'a pu faire mieux. Il reste que c'est cette fenêtre sur nous-mêmes que nous avons déjà présentée à des milliers de visiteurs.

En fait, cette présentation n'a rien de surprenant si on se réfère à la définition

du musée donnée par le ministère des Affaires culturelles en 1979 dans le document intitulé *Le Musée du Québec en devenir*: «Un musée est une institution culturelle qui conserve et véhicule des valeurs concrétisées dans des objets produits par une société et qui permettent de comprendre notre manière d'être au monde.» La Société des musées québécois, dans un document intitulé *Pour un véritable musée du Québec* (LE DEVOIR, 31 octobre 1979) s'était élevée contre cette définition: «Un musée ne conserve pas des valeurs concrétisées dans des objets, comme le veut la définition du ministère des Affaires culturelles, mais plutôt conserve des objets qui représentent des valeurs.» Le ministère semble tenir à ses énoncés et à les mettre en force.

On pourra toujours se consoler en allant voir, toujours à Québec, une merveilleuse petite exposition (sans prétentions celle-là) sur la broderie d'art chez les Ursulines inaugurée depuis peu au Musée des Ursulines. On n'y tente pas de récupérer le visiteur, on y met en valeur des objets merveilleux.

LOISIR ET CULTURE AU QUÉBEC

ROGER LEVASSEUR

Roger Levasseur LOISIR ET CULTURE AU QUÉBEC

Une analyse sociologique et un bilan remarquable sur l'évolution des loisirs depuis l'organisation des premiers terrains de jeu, en 1929, jusqu'à la création d'un ministère du Loisir en 1979.

Volume de 192 pages, en vente dans toutes les librairies à 12,50\$

BORÉAL
EXPRESS

CTCUM: les employés de bureaux veulent relancer la négociation

Le Syndicat des employés de bureaux de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) tentera de relancer le processus de négociation du renouvellement de la convention collective de ses 450 membres.

Au cours d'une assemblée générale, hier, les employés de bureaux, dont le syndicat est affilié à la CSN, ont demandé à leurs dirigeants syndicaux de présenter de nouvelles propositions sur les certaines clauses normatives et sur les salaires.

Les négociations sont en panne depuis

quelques semaines. Le syndicat avait adhéré à un front commun des employés de la CTCUM constitué par le Syndicat du transport (employés d'entretien) et la Fraternité des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et employés des services connexes.

Depuis la constitution de ce front commun, la Fraternité des chauffeurs a accepté l'offre salariale patronale et convenu d'une entente de principe avec la CTCUM.

ne désirent pas de toute façon, soutient-il. On laisse entrevoir néanmoins le recours à d'autres types d'action.

La semaine prochaine, le SFPQ réunira son bureau de négociation, qui regroupe 65 membres, puis le conseil d'orientation qui regroupe 1.000 officiers syndicaux. A la fin octobre ou au début novembre aura lieu une consultation générale des membres du syndicat. Cet échéancier devrait faire en sorte que ce syndicat ne reprenne les négociations qu'au moment où les discussions entre les syndicats du Front commun et le gouvernement auront progressé et qu'un certain déblayage aura été réalisé sur les offres salariales du gouvernement. Jusqu'ici le SFPQ était le seul à négocier activement, de sorte qu'il était dans la difficile position d'ouvrir le chemin aux autres sans avoir le poids des syndicats du Front commun.

◆ Dow Jones

été échangées. Le titre a fermé à \$2,90 seulement. Le ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien, a affirmé que sans l'action du gouvernement, ces actions ne vaudraient rien aujourd'hui.

C'est ce midi qu'on connaît le nouveau taux d'escompte de la Banque du Canada, après la vente aux enchères des bons du Trésor canadien. La banque centrale ajoute ¼ de 1% au taux moyen de vente des bons fédéraux. On prévoit une baisse minuscule; les bons du Trésor du gouvernement québécois ont faiblement chuté hier midi, passant de 15,67% à 15,85%. Hier, le seul taux qui a varié fut celui des hypothèques pour une période d'un an au Trust Général du Canada. Ce taux a été ramené de 16¼% à 16¼%.

◆ La MIUF

«On s'entend généralement pour dire qu'il y a suffisamment de preuves démontrant que le formaldéhyde est cancérigène chez les rats et que les études faites sur l'épidémiologie ne prouvent pas que le formaldéhyde est un cancérigène chez les êtres humains.

«Néanmoins, il serait bien difficile de déclarer que le formaldéhyde ne présente pas un risque cancérigène chez les individus», affirme le rapport, qui conclut qu'il est raisonnable de croire que ce gaz qui se dégage de la MIUF présente un risque cancérigène à la population.

De plus, le rapport confirme que le gaz de formaldéhyde est un irritant et probablement un allergène et que ses effets peuvent être ressentis même à basse concentration.

La commission recommande également que la MIUF demeure bannie pour les édifices nonrésidentiels, puis-que plus de personnes y seraient alors exposées et qu'il n'est pas nécessaire de s'exposer au risque, même minime, de cancer.

D'autre part, le rapport soutient que, du point de vue technique et comparativement aux autres isolants, la MIUF est plus chère, moins efficace sur le plan thermique et plus difficile à installer convenablement.

De plus, la MIUF peut endommager la structure en raison de l'humidité, de son contenu chimique et de sa prédisposition à attirer la vermine et à produire des champignons. Sa durabilité est, également, une fraction de celles des autres isolants.

Devant le comité, comme dans sa rencontre avec les journalistes, M. Ouellet a affirmé que le gouvernement n'était aucunement responsable de cette situation qu'il a comparée avec celles des empoisonnements criminels au cyanure causés par les capsules Tylenol aux États-Unis.

«Personne ne pense à poursuivre le gouvernement des États-Unis et pourtant le Tylenol était un produit contrôlé. Ici, la MIUF n'était même pas un produit contrôlé», a lancé le ministre.

M. Ouellet a dit comprendre les propriétaires des maisons isolées à la MIUF qui réclament une pleine compensation de la part du gouvernement. «Si j'étais l'un d'eux je ferais la même chose», a-t-il affirmé.

Mais à son avis, le gouvernement a été plus que généreux quand il a proposé un programme d'aide et si les propriétaires estiment que \$5.000 du gouvernement fédéral n'est pas suffisant, ils devraient frapper à d'autres portes, celle des gouverne-

ments provinciaux ou trainer les compagnies devant les tribunaux.

Selon M. Ouellet, le gouvernement ne peut pas tester tous les produits qui sont mis sur le marché et dans ce cas comme dans les autres, les consommateurs doivent exercer les recours prévus par la loi.

Le rapport critique également le système d'approbation du produit par le gouvernement. Selon la commission, on n'a étudié la MIUF que comme matériaux d'isolation et sans tenir compte de possibles problèmes de santé reliés à son utilisation.

«Le point de vue médical n'a pas été étudié en tant que tel, et, à notre avis, c'est une lacune du système», affirme le rapport.

La commission recommande également des amendements à la loi sur les produits dangereux pour que soient tenues des audiences publiques avant de réglementer un produit déjà sur le marché. Cela pourrait, panique la commission, éliminer la «panique» que peut susciter l'interdiction et pour éviter un préjudice grave qui peut être causé par une réglementation peu équitable.

◆ Marchandage

autour du principe de l'universalité de ces programmes. On pourrait par exemple décider de limiter les allocations familiales aux familles dont le revenu est inférieur à un certain plafond. Mais pour ce faire, Mme Bégin a toujours prétendu qu'il faudrait traiter, sur un pied d'égalité, les enfants comme les personnes âgées. C'est-à-dire que l'universalité de la sécurité de la vieillesse devrait elle aussi être remise en cause. C'est là une décision d'une extrême impopularité auprès d'un électeurat fort nombreux. Mme Bégin a toujours expliqué qu'il était plus difficile de défendre les enfants que les personnes âgées et elle est probablement en train de jouer les uns contre les autres.

M. John Roberts a refusé de préciser quelle était la marge de manoeuvre mise sur la table par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde. En fait, les fonctionnaires des Finances ont préparé plusieurs options mettant plus ou moins l'insistance sur des programmes de création d'emplois qui, pour les deux prochaines années, restera l'absolue priorité du gouvernement», a répété le porte-parole du cabinet.

Pour l'instant, les ministres se sont contentés de réévaluer les programmes existants et, selon M. Roberts, il pourrait y avoir des réaffectations de ressources — enlever des fonds par exemple au bien-être social et le transférer au développement économique ou «il pourrait y avoir d'autres moyens de trouver de l'argent».

Le cabinet manoeuvre sur une marge déficitaire d'au moins \$20 milliards et M. John Roberts a refusé hier de nier, ou de confirmer, que ce déficit pourrait maintenant approcher les \$25 milliards comme l'a laisse entendre le Conseil économique du Canada.

Ce qui est sûr c'est que le ministre des Finances ne met plus tous ses oeufs dans le seul panier du programme 6 et 5% qu'on présentait, il y a encore trois semaines, comme la panacée. «Le programme 6 et 5% n'est pas la réponse définitive, a précisé M. Roberts. Il n'empêche pas qu'il y ait d'autres choses à faire».

Le gouvernement se trouve ainsi à répondre aux vœux du caucus libéral qui est rentré de ses vacances estivales convaincu que le programme de lutte contre l'inflation, tout en étant populaire, n'est pas suffisant. Le gouvernement doit aussi donner l'impression qu'il se préoccupe du chômage.

Selon une source autorisée, les réunions de septembre du même comité des priorités et de l'ensemble du cabinet devraient permettre au gouvernement de se fixer quelques grands objectifs pour la rentrée. C'est en fonction de ces objectifs que le premier ministre a ensuite réaffecté les fonctions de treize de ses ministres, à peu près tous dans le secteur du développement économique.

Non seulement l'économie a-t-elle été le commun dénominateur de ce remaniement, mais les promotions ont été pour les ministres les plus susceptibles de rétablir un climat de confiance parmi les investisseurs canadiens et étrangers. Hier et aujourd'hui, ces ministres auront à décider, à partir de quelques scénarios chiffrés par les Finances, quels programmes

Hatfield, la chèvre et le chou

Suite de la première page

mais ramené à la taille du Nouveau-Brunswick, surgit ainsi du programme électoral conservateur: 35.000 emplois, d'ici 1986, grâce à une aide à la petite entreprise, au secteur manufacturier, par l'aménagement des centres-villes, par le développement des secteurs primaires, etc. Pour protéger les emplois actuels, M. Hatfield compte sur la vigilance d'un groupe de travail qui devra coordonner les efforts des divers ministères, réduire au minimum les formalités administratives.

M. Hatfield s'engage aussi à aider prioritairement ces gens qui sont les premiers à ressentir les effets de l'inflation ou des taux d'intérêts, les personnes âgées, les handicapés, les familles et les enfants. Sa «plate-forme» électorale, comme on dit ici, prévoit pour les acheteurs d'une première maison, une réduction de 2% du taux hypothécaire courant pour une période de 12 mois. Une aide semblable sera accordée aux propriétaires qui ont cette année ou qui devront l'an prochain renouveler leur hypothèque. M. Hatfield promet également un contrôle des loyers, rétroactif au premier septembre de cette année, qui s'inscrit dans la norme de 5-6% du gouvernement fédéral; une aide accrue aux personnes âgées, aux handicapés qui doivent payer des loyers.

Rien qui n'ait déjà été tenté ailleurs, mais aux mêmes maux les mêmes remèdes. Le coût total de ces engagements conservateurs: quelque \$70 millions d'ici 1985.

Le Nouveau-Brunswick est encore polarisé: les électeurs du nord et du nord-ouest de la province, les Acadiens, ont élu en 1978 une majorité (90%) de candidats libéraux; le sud-ouest a répliqué en élisant une majorité égale de députés conservateurs. Les deux partis sont arrivés nez à nez avec 44,43% des voix pour les conser-

La CECM incite ses illégaux à réintégrer l'école française

par Angèle Dagenais

Les 35 élèves de la CECM qui ont demandé l'admission à l'école anglaise en vertu de la clause Canada sans attendre les délais d'appel du gouvernement du Québec seront fortement incités à intégrer des classes françaises pour se conformer à la loi.

C'est ce qu'ont décidé hier par un vote serré (sept contre cinq) les commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal après de longs débats. La proposition qui a rallié une mince majorité de commissaires émanait du commissaire Louis Bouchard qui a réussi à convaincre ses collègues que l'intérêt de chacun — enfants-parents, commission scolaire — résidait dans l'observance de la loi. Il s'est appuyé sur une lettre du sous-ministre de l'Éducation, M. Jacques Girard, reçue à la CECM, rappelant aux commissaires leurs responsabilités et devoirs. La lettre précisait en outre qu'aucune subvention ne serait versée aux élèves illégalement inscrits à l'école publique et qu'ils ne recevraient aucune sanction légale de leurs études s'ils défiaient la loi.

Le président de la CECM, M. Luc Larivée a voté contre la proposition Bouchard et plaidé pour la cause des «illégaux» de la Loi 101 dont les parents «avaient pris le risque que leurs enfants n'aient pas de diplômes». Ces 35 enfants sont en effet présument des enfants «cachés» à l'école anglaise depuis 1977 ou plus récemment qui, selon l'expression de M. Larivée, sont «sortis du maquis», pensant régulariser leur sort avec la clause Canada. Pour M. Larivée ces clandestins ne devraient pas être dénoncés, retourner dans la «zone grise» ou profiter du rapport Aquin pour intégrer le secteur français «en douceur»; le rapport Aquin s'applique jusqu'à la fin décembre 1982 aux «illégaux» qui veulent s'en prévaloir.

Les commissaires ont par ailleurs décidé de se porter partie prenante au débat dans la cause d'appel du jugement Deschênes aux côtes des commissions scolaires anglaises et d'exiger une audition privilégiée de la cause de façon à accélérer le dénouement de cette affaire en raison d'autres élèves qui, voudraient le

mes de création d'emploi peut-on privilégier et, si on les privilège, au détriment de quels autres programmes.

Les fonctionnaires auront ensuite une semaine pour préparer un plan «plutôt précis» des options budgétaires du gouvernement et c'est en fonction de cette marge de manoeuvre que le Discours du Trône sera préparé et que les programmes seront annoncés. Une des contraintes, qu'on soulignait hier dans les milieux officiels, est celle du Parlement qui prolonge indûment l'étude de nouvelles mesures. Outre un nouveau budget, que M. Lalonde ne favorise pas et qui prendrait six jours de la Chambre des Communes, certains projets de loi peuvent traîner de deux à trois mois avant d'être adoptés par les deux Chambres à Ottawa.

Le 14 octobre prochain, chacun des ministres saura donc exactement dans quel contexte budgétaire il peut opérer. «Ne vous attendez pas à des annonces spectaculaires aujourd'hui», a déjà prévenu le porte-parole du comité des priorités, laissant entendre que le marchandage autour du premier budget de M. Lalonde risque encore de se prolonger quelques jours. Il faut dire aussi qu'avec un taux de chômage de plus de 12% mais avec un déficit de plus de \$20 milliards, le gouvernement n'a jamais été en position aussi serrée depuis la guerre.

◆ Beyrouth

serait pas une catastrophe», rompt ainsi la réserve qu'observait cette formation juive orthodoxe, alliée à M. Begin, depuis le début de la crise ouverte par les massacres de Beyrouth-Ouest.

Dans un tel contexte, les partisans de M. Begin et de M. Ariel Sharon, principale cible des critiques en Israël, ont tendance à accuser l'opposition de «traître-

cas échangent, se prévaloir de leurs droits. Selon l'avis du contentieux de la CECM, une audition privilégiée pourrait prendre de huit à dix mois (au lieu de quelques années) et si la cause va à la Cour Suprême, plusieurs années se rajouteront encore à ce débat judiciaire. Le contentieux croit également que le gouvernement est en droit de recourir à une injonction pour forcer les enfants à intégrer l'école française mais choisira peut-être de ne pas s'en servir.

La proposition du commissaire Eric Renaud de défrayer le coût des études des enfants «illégaux» qui ne voudraient pas passer à l'école française a été largement battue.

Par ailleurs, un groupe de citoyens du quartier Milton-Parc est venu interroger le président de la CECM sur la démolition interrompue de justesse par une injonction, d'une propriété appartenant à la CECM et voisine de l'école D'Arcy

McGee (Jeanne-Mance et Avenue des Pins). Ancienne résidence de frères enseignants, cet édifice abandonné depuis un an a un locataire prêt à le rénover, la Maison Nazareth pour alcooliques.

Le président de la CECM s'est réfugié derrière le «sub judice» pour refuser de répondre à certaines questions posées par les citoyens. L'injonction temporaire obtenue des citoyens devant être entendue de main pour devenir permanente.

La CECM veut démolir cet édifice pour en faire un parc de stationnement d'autobus scolaires. Elle n'a jamais répondu aux lettres des citoyens demandant qu'une consultation soit faite dans le quartier sur l'utilité de l'édifice. Les porte-parole des groupes de pression présents ont réussi à obtenir un rendez-vous avec le président de la CECM vendredi matin à ses bureaux de la CECM sur cette question.

La baisse de salaire refusée n'est pas la cause directe des mises à pied chez Bell

Le refus du Syndicat des travailleurs en communication de réduire de 11% à 6% la hausse de salaire prévue n'est pas la cause directe des 400 mises à pied chez les techniciens de Bell Canada.

Des porte-parole de la compagnie et du Syndicat ont voulu apporter des précisions, hier, après la publication d'un article à la «une» du DEVOIR sur cette question.

Bell affirme être obligée d'effectuer des mises à pied parce que les membres du Syndicat ont écarté un projet de travail à temps partiel. Certains dirigeants syndicaux étaient favorables à une réduction de la semaine de travail; cependant, les membres ont exprimé une opinion contraire par une large majorité.

«Il n'y avait pas de garantie d'obtention du programme fédéral. Aussi, on ne tenait pas compte de l'ancienneté dans les réductions d'heures de travail plus mar-

quées à certains endroits. Enfin, plusieurs membres voyaient les avantages reliés à leur caisse de retraite substantiellement réduits», a dit au DEVOIR un membre du Syndicat.

Pour sa part, M. Pierre Marion, porte-parole de Bell, souligne que le problème est d'abord celui d'un excédent de personnel dans la conjoncture actuelle. «Nous sommes déçus de la décision du Syndicat».

Au moment des négociations, Bell a proposé aux travailleurs du Québec de l'Ontario de réduire de 11% à 6% la hausse prévue entre décembre et mars prochain. «Il n'y aurait pas eu alors de mise à pied». La réponse du syndicat fut catégorique: non.

Selon M. Marion, il est probable que l'Ontario connaisse prochainement un programme similaire de coupures d'effectif.

se» et de «complicité avec l'OLP»: de tels slogans ont été lancés contre les journalistes de la télévision mardi par de petits groupes de manifestants.

Le premier ministre a dû désavouer publiquement quelques-uns d'entre eux qui, dans la soirée, ont attaqué une réunion publique tenue par M. Pérès à Kiryat Shmona (Galilée).

L'organe du parti de M. Begin a alimenté hier la polémique gouvernement-opposition en des termes très durs. La «responsabilité de la gauche», selon Yoman Hachavoua, s'analyse comme suit: «politisation de l'armée, travail de sape contre le moral de la nation, sabotage des objectifs politiques israéliens, prépondérance des magouilles parlementaires sur les intérêts de la nation, légitimation de la guerre civile».

Ce réquisitoire, remarquent les observateurs, survient alors que les signes d'un malaise persistant au sein de l'armée continuent de se multiplier: hier, les parachutistes d'un régiment non mobilisé durant le siège de Beyrouth sur ordre de M. Sharon ont demandé à ce dernier des excuses publiques, celui-ci ayant laissé entendre à la télévision que leur état d'esprit n'était pas «sûr».

M. Sharon dont la démission est réclamée par de nombreux secteurs de l'opinion, a réagi avec vigueur, et déclaré que les critiques menaçaient l'efficacité du gouvernement et de l'armée.

Dans un article publié dans deux journaux israéliens, il a également mis en cause certains officiers qui, s'ils veulent attaquer le gouvernement, devraient quitter les forces armées, a-t-il dit. Selon des informations parues dans la presse, 260 officiers d'active et de réserve ont signé une pétition réclamant son départ.

De plus, la position du ministre de la Défense est de plus en plus faible au sein

du gouvernement de M. Menahem Begin et toute proposition qu'il a récemment faite en conseil des ministres a été contestée et rejetée par ses pairs, selon la télévision israélienne.

La radio d'Etat, citant hier un officier supérieur israélien dont elle ne révèle pas l'identité, indique que M. Sharon a constamment relancé les mises lors de la guerre au Liban. En décidant de pénétrer à Beyrouth-Ouest, après le départ de l'OLP, il a perdu d'un seul coup tout ce qu'il avait gagné. Maintenant il doit payer».

La popularité de MM. Sharon et Begin a connu une baisse sensible dans les derniers sondages, mais l'actuel premier ministre reste crédité d'une large confiance populaire.

L'échauffement du climat politique intervient alors que, la semaine prochaine, est prévue une grève de vingt-quatre heures décidée par les travailleurs des dix plus grandes entreprises du pays. Ces mouvements sont liés à la crise persistante qui paralyse la compagnie aérienne nationale El Al, dont certains employés sont menacés de licenciement sans indemnité.

Par ailleurs M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP, est arrivé inopinément hier matin dans la localité de Jdita, près de la ville de Chthara, dans la plaine libanaise de la Bekaa (centre du Liban), apprend-on de source bien informée à Beyrouth.

Le chef de l'OLP, était entouré d'un important cordon de sécurité du Fatah (principale organisation palestinienne) et de soldats syriens de la Force arabe de dissuasion (FAD), précise-t-on.

◆ Honduras

Suite de la page 9

tat de l'Iowa, faisait remarquer qu'entre le Texas et le Brésil, la mission diplomatique américaine la plus nombreuse est celle de Téguigalpa où on dénombre 147 personnes. Il déclarait à la suite de cette observation, sur un ton ironique: «Il faudrait bien se demander ce que font tous ces gens!»

Parallèlement à tout ce processus, la répression intérieure contre l'opposition s'est accentuée. Dans une lettre ouverte adressée au président Suazo Cordova, M. Carlos Roberto Reina, dirigeant d'un important secteur du Parti libéral au pouvoir et actuel président de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, affirmait: «Des cadavres mutilés et torturés sauvagement sont découverts sur tout le territoire national. Parallèlement, le nombre de personnes portées disparues a atteint un niveau alarmant et l'intégrité physique, psychique et morale des détenus n'est pas respectée».

Le Honduras se serait donc joint à la longue liste des pays d'Amérique latine à posséder ses «escadrons de la mort». Au début du mois d'août, sont apparus dans les principaux journaux de la capitale hondurienne des placards publicitaires annonçant la création par le gouvernement de «comités de défense de la démocratie». La mission des membres de ces «comités» est de dénoncer toute personne que l'on considère «porteur d'idées marxistes-léninistes». La Force de sécurité publique (FUSEP) et le Département d'investigation nationale (DIN) donnent même plusieurs numéros de téléphone où les citoyens peuvent dénoncer ces personnes «suspectes».

Au sein de l'institution militaire, ce processus, qui ne cesse de rencontrer les éléments les plus durs, menés par le général Alvarez, partisans d'une guerre contre le Nicaragua et, dans un sens plus large, d'une régionalisation globale du conflit en Amérique centrale. A la fin d'août, l'ancien chef des services secrets de l'armée, le colonel Leonidas Torres Arias, dénonçait les plans de ces secteurs et accusait le général Alvarez de vouloir «mener le peuple hondurien dans une campagne criminelle et sanglante contre la révolution sandiniste». Depuis lors, tous les officiers de bataillon, partisans du colonel Torres Arias ou susceptibles d'être favorables à une paix avec le Nicaragua, ou qui ont démontré leur sympathie pour le gouvernement de ce pays, ont été chassés des rangs de l'armée.

(A suivre)

AUJOURD'HUI

Un diaporama sur «Les conséquences médicales d'une guerre nucléaire», sera présenté par le Dr D. Bates de l'Université McGill, suivi d'une discussion sur la possibilité de former à l'université un groupe pour le désarmement, à 17 h en la salle M-2347 du pavillon 3200, rue Jean-Brillant.

«La méditation bouddhique», un atelier d'introduction aux principes de base de la méditation bouddhique: comment respecter et apprivoiser l'esprit. La première causerie aura lieu ce vendredi à 20 h et la suite le samedi 9 de 10 h à 17 h, au Dharmadhatu, 5311, avenue du Parc. Pour inf.: 279-9115.

M. Lévesque, premier ministre du Québec, sera l'invité d'honneur au premier dîner-conférence de la Société pour le progrès de la Rive-Sud, à 18 h 30 au restaurant l'Auberge La-Barre 500.

La Société culturelle Québec-URSS

présente 17 soirées de films soviétiques au 4570, rue Saint-Denis. A 19 h, il y aura documentaire sur «Le Kremlin de Moscou». Entrée libre. Pour inf.: 845-5778.

«Les amateurs du chauffage au bois de la Rive-Sud présente le 3e salon du chauffage au bois qui aura lieu au Centre commercial Carrefour La-Seigneurie, 280, Fort St-Louis, à Boucherville jusqu'au 10 octobre. Pour inf.: 655-1715.

La section de Québec de l'Institut canadien de sciences et technologie alimentaires organise un symposium sur «L'ordinateur et l'industrie agro-alimentaire». Une exposition et des conférences auront lieu au pavillon Comtois de l'Université Laval. Pour inf.: 418-687-2840.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Vaudreuil, caserne de pompiers, 11, boul. Jeannotte, de 14 h 45 à 20 h 30.

La formation des pompiers

Comment expliquer l'indifférence d'un si grand nombre de municipalités?

par
Gilles Lamothe

M. Lamothe est directeur général de la prévention des incendies au ministère des Affaires municipales du Québec.

DURANT 16 ans, le Service de la formation de la direction générale de la prévention des incendies (DGPI) du ministère des Affaires municipales du Québec, a offert des cours visant à entraîner des pompiers volontaires et à former des spécialistes et des cadres des services municipaux d'incendie.

Cependant, ce service ne suffisait pas à la tâche, d'autres organismes sont intervenus au fil des années. Ainsi, suivant l'exemple de l'École polytechnique, qui a conçu un cours de technicien en prévention des incendies en 1963, cinq ou six cégeps offrent maintenant un cours semblable; la Commission scolaire Chomedey-Laval (école St-Maxime) qualifie des pompiers professionnels depuis cinq ou six ans; la Fédération québécoise des chefs de pompiers dirige une école pour les pompiers à Mirabel;

un cégep offre un cours d'administration pour les futurs chefs; plusieurs polyvalentes ont offert et offrent encore des cours d'opérateurs de pompes, d'appareils respiratoires, etc.

Cette formation se donne cependant dans l'incohérence la plus totale, chacun enseignant ce qui lui semble le plus approprié. De plus, un trop grand nombre de municipalités sont restées indifférentes à cette tendance et un trop grand nombre de chefs ou d'officiers ne sont pas prêts à faire le sacrifice et les efforts nécessaires, soit pour se perfectionner eux-mêmes, soit pour assurer le perfectionnement de leurs pompiers.

Nous avons donc un triple problème, soit celui de l'incohérence et de l'inégalité de la qualité de l'enseignement; celui de l'intérêt accru du pompier pour sa formation, intérêt qui crée un sérieux problème de manque de ressources; celui de l'indifférence pour ne pas dire des réticences d'un trop grand nombre de municipalités et de chefs qui n'ont pas encore saisi l'importance de la formation.

La DGPI a donc choisi de s'attaquer en priorité au problème de l'incohérence, en conformité avec son rôle qui est celui de conseiller les municipalités en toute matière visant «la protection et la lutte contre les incendies»; elle a préparé et est à diffuser un «Manuel des exigences professionnelles pour les pompiers» qui fournit un cadre quant à

l'engagement, à la formation initiale, au perfectionnement et à l'avancement des membres des services municipaux d'incendie. Le manuel s'inspire largement, surtout dans ses parties techniques, des normes de la «National Fire Protection Association» touchant les mêmes sujets. Le cadre administratif a cependant été modifié considérablement pour s'adapter aux besoins du Québec. Ces modifications, d'abord proposées par le personnel de la DGPI, ont ensuite été révisées par un Comité consultatif formé à cet effet. Déjà des dix tomes du manuel sont en circulation par le truchement de l'Éditeur officiel du gouvernement; les autres suivront d'ici un an.

Malgré l'incohérence générale que le manuel tente de corriger, il n'y a pas de doute que l'action de la DGPI, des réseaux scolaires et des autres intervenants a suscité chez les pompiers un goût de développer leurs connaissances et leurs habiletés. Le succès de l'école de Mirabel et d'autres initiatives semblables le prouvent d'ailleurs bien. Le besoin dépassant largement les ressources disponibles à la DGPI et le contexte budgétaire ne permettant pas d'espérer une augmentation significative de ces ressources, il devint vite évident qu'il fallait faire appel aux ressources plus vastes et mieux réparties des réseaux scolaires pour apporter une solution valable à ce problème. D'autant plus d'ailleurs qu'on nous a rappelé que

l'intégration de l'enseignement professionnel aux réseaux scolaires date d'une décision politique prise en 1962 et à laquelle il n'est ni opportun ni souhaitable de soustraire la formation des pompiers.

La direction du ministère des Affaires municipales a donc demandé récemment au ministère de l'Éducation de prendre la relève et de mettre sur pied via les réseaux scolaires, un système cohérent et complet de formation pour les pompiers en tenant compte des particularités de ce milieu. Le ministère des Affaires municipales a aussi proposé, comme base d'enseignement, ses objectifs de connaissances et d'habiletés détaillés dans les exigences professionnelles, proposition qui a maintenant été adoptée.

Naturellement, la DGPI collaborera aussi étroitement que ses ressources le lui permettront à la conception et à l'implantation des programmes d'enseignement pour les pompiers. Nous serons particulièrement actifs dans la production d'outils pédagogiques et nous avons accepté de faire la promotion active du système à être mis en place auprès des municipalités, puisque celles-ci gardent la responsabilité fondamentale d'assurer la préparation adéquate de leurs pompiers. À cet effet, il faudra donc nous assurer que le système est vendable et donc qu'il possède la souplesse nécessaire pour s'adapter aux conditions variées

que l'on retrouve dans le milieu. Et nous touchons ici au troisième problème, celui de l'indifférence relative de trop de municipalités et de chefs de service d'incendie.

À une époque où l'on exige des cartes de compétence pour pratiquer presque tous les métiers et où l'on demande même des connaissances minimales pour conduire une automobile ou aller à la chasse, il est bien étonnant qu'il faille insister pour faire réaliser l'importance de la formation pour le pompier. Celui-ci utilise des équipements de plus en plus sophistiqués dans des conditions de plus en plus dangereuses; il travaille dans un environnement où sa vie est constamment en péril; il a pour mission de protéger la vie et les biens de ses concitoyens

contre un des éléments les plus destructeurs sur terre.

De plus, suite à un renversement de la jurisprudence au début des années 70, les municipalités ne sont plus à l'abri de poursuites, simplement parce que la loi ne les oblige pas à avoir des services d'incendie. Si elles créent un tel service, elles acceptent au départ la responsabilité d'assurer que les équipements et les hommes qui y oeuvrent sont en mesure de fournir la protection visée. Il n'est même plus nécessaire désormais d'établir qu'il y a eu «faute lourde», la faute ordinaire étant suffisante pour être tenue responsable. Même si une erreur de jugement sur la scène d'un incendie est encore pardonnable, la limite entre une telle erreur et la faute est parfois difficile à distinguer. Or,

comme dans presque tous les cas il s'agit de fautes humaines, il est bien évident que le remède doit se trouver dans une meilleure connaissance des phénomènes en cause, des méthodes ainsi que, des équipements pour faire face aux incendies et dans la pratique intensive des habiletés requises.

D'autant plus que l'entrée en scène de la Commission de la santé et sécurité au travail, suite au décès des six pompiers en devoir en 1981, ne laisse guère le choix. La sécurité relative du pompier oeuvrant sur la scène d'un incendie passe nécessairement par une meilleure formation car dans cet environnement il n'est guère possible de faire la distinction entre la sécurité du pompier comme telle et son habileté à accomplir sa tâche,

qui est de protéger la vie et les biens.

Dans un tel contexte, la réticence des municipalités à s'engager dans un programme de perfectionnement pour les pompiers est étonnante, et ce sont elles qui seront la cible de nos efforts dans un avenir prévisible puisqu'elles sont des partenaires indispensables au succès du système d'enseignement que le ministère de l'Éducation est en train de concevoir avec notre collaboration. Sans elles, sans leur appui massif et enthousiaste, sans un effort soutenu de leur part, le projet est voué à l'échec, l'entraînement des pompiers est condamné à l'artisanat et les partisans de la centralisation seront reconfortés et encouragés par cette preuve d'inconscience des administrations municipales.

D'abord constituer un bassin d'instructeurs

par
Louise Pagé

Louise Pagé, journaliste-pigiste, collabore à la revue «Prévention», publiée par l'Association paritaire de prévention pour la santé et la sécurité du travail du Québec.

LA formation des pompiers, qui sera dorénavant assurée par le réseau scolaire, consistera d'abord à former un bassin d'instructeurs à travers le Québec.

C'est ce que déclare M. Jean-Louis Lapointe, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales du Québec, qui reconnaît les carences et les besoins variés en matière de formation des pompiers, ainsi que la rareté

de l'expertise dans le domaine de la sécurité-incendie dans la province.

En août dernier, afin notamment d'assurer plus de cohérence dans les différents programmes, le ministère des Affaires municipales a demandé au ministère de l'Éducation de prendre la relève en matière de formation des pompiers. La Direction générale de la prévention des incendies du ministère des Affaires municipales entend toutefois collaborer à la conception et à l'implantation des programmes d'enseignement pour les pompiers.

«Notre intention est de rejoindre simultanément et chacun dans leur milieu plusieurs intervenants issus des services d'incendie au Québec, afin de leur assurer une formation convenable, dit M. Lapointe. A leur tour, ces intervenants rayonneront sur leur territoire et deviendront en quelque sorte des agents multiplica-

teurs pour la formation des pompiers québécois. Le sous-ministre a également signalé qu'il y aurait peut-être à l'intérieur du réseau scolaire, un établissement central pour la formation des pompiers.

En pratique a-t-il soutenu, le ministère de l'Éducation se propose d'engager à contrat des experts dans le domaine de la sécurité-incendie au Québec. Il n'est absolument pas question, a-t-il expliqué, que les professeurs en disponibilité dans le réseau scolaire enseignent cette discipline spécialisée. La simulation d'incendies devrait également être un point important dans le contenu des cours.

Les cours dispensés par le réseau scolaire rendront la formation disponible pour un plus grand nombre d'intervenants et, ceci, a noté M. Lapointe, à l'intérieur et à l'extérieur des grandes villes. Si on considère que sur plus de 21,000 pompiers au Québec,

près de 15,000 sont à temps partiel et que les petites municipalités engagent bien souvent cette catégorie de pompiers, la formation d'un bassin d'instructeurs n'est certes pas un objectif trop ambitieux, a laissé entendre le sous-ministre.

Au chapitre du financement de ces sessions de formation, le sous-ministre Lapointe a indiqué que le ministère des Affaires municipales pourrait possiblement supporter financièrement une partie de ce projet comme cela s'est déjà fait antérieurement lorsque la Direction générale de la prévention des incendies s'occupait de la formation des pompiers.

On est également en train d'examiner des exigences professionnelles qui pourraient être reliées à l'exercice de la fonction de pompier, mais il n'est pas question d'en imposer pour le moment, a laissé entendre le sous-ministre.

M. Lapointe a aussi confié que la prévention des incendies était un dossier prioritaire pour le gouvernement et qu'il se devait de donner des outils aux municipalités responsables de la sécurité-incendie. «Pour ma part, a-t-il commenté, je crois que les municipalités devraient offrir un service minimal de sécurité-incendie. De plus, des normes municipales, pouvant être des règlements, devraient être appliquées décentement. Cela ne me répugnerait pas non plus d'implanter un code de sécurité-incendie au Québec.

Suite à la page 13



Chartier, Moisan & Associés Inc.

ASSURANCES GÉNÉRALES

50, Place Crémazie, suite 811, Montréal, Qué. H2P 1A6



COMMERCIAL UNION

AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS DEPUIS PLUS DE CENT ANS

NOUS PROTÉGEONS CE QUI VOUS TIENT À COEUR

1010, rue Sherbrooke ouest, Montréal

**BUREAUX AUTOUR DU MONDE
OU À DEUX PAS DE CHEZ-VOUS**

QUÉBEC
RIMOUSKI

CHICOUTIMI
SHERBROOKE

MONTRÉAL
TROIS-RIVIÈRES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNION COMMERCIALE DU CANADA
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET L'INCENDIE DU CANADA
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANSTEAD & SHERBROOKE



LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE
MERCANTILE ET GÉNÉRALE DU CANADA

LES TERRASSES, 1801, AVENUE MCGILL COLLEGE,
BUREAU 540, MONTRÉAL, QUÉBEC H3A 2N4

TÉLÉPHONE: (514) 844-1936

1-800-361-5306

TÉLEX: 05-24813

Allez-y...prenez ces risques spéciaux!

Souscrivez auprès de Travelers Canada, une assurance risques spéciaux peut vous être avantageuse.

- Assurance-accident multirisques de 24 heures sur 24 pour tous vos employés ou des groupes choisis.
- Assurance contre les accidents lors de voyages d'affaires, adaptée aux besoins de chaque employé.
- Assurance personnalisée en fonction des besoins de votre association, organisme ou groupe.
- Équipes et ligues sportives; matchs, entraînement et déplacements pour tout sport.
- Événements spéciaux, de grande ou petite envergure, de longue ou de courte durée, pour groupes ou organismes.

Pour plus de renseignements, écrivez ou téléphonez au bureau de Travelers Canada le plus près... Direction des assurances vie et maladie individuelles.

Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver.



TRAVELERS CANADA

Pour toutes vos assurances



Bureau d'assurance du Canada

1080, Côte du Beaver Hall, Suite 920

Montréal, Québec H2Z 1S8

“Un service d'information pour les consommateurs”

LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Des précautions s'imposent aussi sur le plan légal

par Jean H. Gagnon

M. Gagnon est associé chez Gagnon, Lacoste, Avocats.

DANS le cadre des précautions qui doivent être adoptées par une personne raisonnable à l'égard des incendies, il existe certaines mesures minimales qui doivent également être prises sur le plan légal.

En effet, malgré toutes les précautions pratiques que vous pourriez prendre, un incendie pourrait toujours survenir et les dommages que vous subirez de cet incendie peuvent, dans certains cas, ne pas être recouvrables ni de vos assureurs, d'où la nécessité de prendre des précautions élémentaires pour éviter des situations que nous avons malheureusement vues à plusieurs reprises et qui sont fort regrettables.

Aussi, dans le cadre du présent article, nous nous limiterons à quatre aspects trop souvent oubliés et qu'il y aurait lieu de considérer attentivement afin d'éviter de très mauvaises surprises lors ou à la suite d'un incendie.

Le premier aspect qu'il convient de considérer très attentivement est celui des fausses déclarations et réticences au moment où vous contractez une police d'assurance-incendie.

En effet, à ce moment, souvent pour éviter de payer des primes plus élevées, des personnes sont enclines à indiquer certains éléments à propos de leur résidence, de leurs biens ou, à l'inverse, d'oublier d'indiquer certains éléments importants à l'égard de leurs biens, lesquels éléments peuvent avoir une incidence sur le risque. Par exemple, une maison dont la structure est en bois pourrait avoir été décrite comme ayant une structure en béton ou, encore, une maison recouverte de papier, brique décrite comme étant recouverte de briques.

Vous remarquerez, si jamais vous avez eu affaire à une situation semblable, que la compagnie d'assurance ne pose généralement que très peu de questions au moment où la police est contractée et ne vérifie pas les informations données. Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit spécifiquement, et, en ce sens, le contrat est en accord avec la loi, qu'au moment d'un incendie, la compagnie d'assurance pourra refuser de payer l'indemnité prévue au contrat d'assurance s'il s'avère que l'assuré, au moment où la police a été contractée, a fait de fausses déclarations ou a omis d'indiquer des faits importants à l'égard du risque. Dans la mesure où ces omissions ou ces fausses déclarations auraient influé sur le risque assumé par la compagnie d'assurance, ou auraient vraisemblablement commandé une surprime dans le cas où ils auraient été connus, la compagnie sera souvent justifiée de refuser la couverture et, dans un tel cas, l'assuré se retrouvera dans la même situation que s'il n'avait aucune police d'assurance.

Ce premier point est particulièrement important lorsqu'on sait que souvent les déclarations de l'assuré remises à un assureur sont complétées par un courtier d'assurance lequel est considéré le plus souvent, par nos tribunaux, comme agissant au nom de l'assuré. Aussi, des fausses déclarations et/ou des omissions qui auraient été faites par un courtier au nom d'un assuré dans une déclaration faite à une compagnie d'assurance justifieraient encore souvent cette dernière de refuser la couverture. Cependant, dans ce dernier cas, l'assuré pourra envisager d'exercer un recours en dommages contre le courtier si les fausses déclarations ou les réticences ont été faites par le courtier sans l'accord ni la permission de l'assuré puisque le courtier aurait alors excédé son mandat de façon dommageable.

Un dernier point à l'égard de ce premier aspect de la prévention légale des incendies concerne les escomptes de prime d'assurance accordés par des compagnies pour les personnes possédant des détecteurs de fumée. Souvent des courtiers remplissent la formule qui permet d'obtenir ce rabais sans vérifier si l'assuré possède effectivement de tels détecteurs. Aussi, il faudra vous assurer que, dans le cas où vous avez signé ou dans le cas où le courtier a signé en votre nom une déclaration à l'effet que vous possédez au moins deux détecteurs de fumée, que de tels détecteurs sont effectivement sur place et en fonction. Il faudra également faire attention que les détecteurs que vous possédez dans votre résidence soient conformes à ce qui est décrit sur la déclaration. Par exemple, il s'agira le plus souvent de «détecteurs de fumée» et non pas de certains autres modèles de détecteurs d'incendie qui ne fonctionnent pas en la présence de la fumée mais plutôt en présence d'autres facteurs tel la chaleur.

Un détecteur de fumée doit être décrit comme tel et vous devez vous assurer que le produit que vous achetez pour protéger votre maison est bel et bien un «détecteur de fumée» et non pas un détecteur d'incendie d'un autre genre.

Le deuxième aspect que nous désirons toucher dans le cadre du présent article est la fameuse présomption de responsabilité qui existait dans notre code civil et qui est disparue lors d'une réforme de ce dernier en 1974. La disposition de l'article 1629 se lisait comme suit:

«Lorsqu'il arrive un incendie dans les lieux loués, il y a présomption légale, en faveur du locataire, qu'il a été causé par la faute du locataire ou des personnes dont il est responsable; et à moins qu'il ne prouve le contraire, il répond envers le propriétaire de la perte soufferte.»

Selon cet article, un locataire était présumé responsable envers son locateur de tous les dommages causés par un incendie qui originait dans les lieux loués.

Aussi, le locateur n'avait qu'à prouver que l'origine de l'incendie se situait dans les lieux loués pour que le locataire en soit présumé responsable et il fallait alors, pour éviter une condamnation, que le locataire fasse une preuve certaine que l'incendie n'était pas causé par sa faute ou par la faute de personnes dont il était responsable.

Ceci donnait donc une protection additionnelle en faveur des propriétaires dans le cas d'un incendie qui commençait dans des lieux loués et dont la cause était incertaine.

Heureusement pour les locataires, et malheureusement pour les locateurs, cette présomption est disparue en 1974. Depuis cette date, dans tous les cas où la cause d'un incendie ne peut être démontrée (ce qui se produit relativement souvent), ce sera à celui qui a subi les dommages de faire la preuve que ces dommages résultent de la faute d'une autre personne pour pouvoir lui intenter un recours en dommages. Dans tous les cas où une telle preuve ne peut être faite, la personne qui a subi des dommages d'un incendie se trouve sans recours sauf si elle était convenablement assurée.

Au cours des dernières années, nous avons été mis en présence de plusieurs situations où un incendie s'était propagé à partir d'un autre local et où des personnes avaient subi des dommages importants alors que l'indemnité de leur police d'assurance, qui fut le seul montant qu'elles ont reçu, était trop minime pour couvrir l'ampleur des dommages subis.

En conséquence de ce deuxième aspect, il est aujourd'hui plus important qu'il ne l'était en 1974, surtout pour les propriétaires, d'obtenir et de maintenir en vigueur une police d'assurance qui couvre adéquatement tous les dommages qui pourraient être subis lors d'un incendie.

Sur ce dernier sujet, les options offertes par les compagnies d'assurance du type «valeur de remplacement» pourraient être sérieusement considérées pour éviter que l'assuré ait à débours des sommes importantes à la suite d'un incendie pour remplacer les biens détruits.

Le troisième aspect, qui a d'ailleurs déjà fait l'objet de décisions récentes de la part de nos tribunaux, concerne certains baux où le locataire participe aux primes d'assurance du propriétaire pour le local ou la bâtisse dans lequel le local est situé.

Ainsi, et cela se retrouvera surtout dans des baux commerciaux, le locataire devra payer, en plus d'un loyer de base, un montant équivalent à une proportion des primes d'assurance du propriétaire pour la bâtisse dans laquelle se trouvent les lieux loués. Plusieurs locataires ont été laissés sous l'impression fautive que le fait de payer une partie des primes d'assurance du propriétaire assurait le locataire contre sa responsabilité et rendait inutile le fait pour ce dernier de se munir d'une police d'assurance additionnelle.

Or, tel n'est pas le cas et, à moins que le contrat de bail ne prévoit expressément que le locataire sera un assuré additionnel à la police d'assurance du propriétaire et que le locataire ne s'assure, par la suite, qu'il a bien été indiqué dans la police d'assurance du propriétaire comme assuré additionnel, il devra prendre lui-même sa propre police d'assurance pour se protéger tant de sa responsabilité civile à l'égard des dommages qu'il pourrait causer au tiers, dont le propriétaire, qu'à l'égard des dommages qui pourraient être causés à ses propres biens.

Le dernier aspect est celui de votre propre responsabilité lors et à la suite d'un incendie.

Il faut comprendre que, selon notre droit, votre responsabilité pour un incendie ne sera pas engagée seulement dans le cas où vous l'avez mis volontairement ou que vous avez vous-même posé le geste précis à l'origine de l'incendie. En effet, notre droit prévoit qu'une personne est aussi responsable des actes posés par ses enfants mineurs dont elle a la garde, par les objets placés sous sa responsabilité ainsi que par les animaux dont elle est responsable. Dans les circonstances, un incendie qui serait par exemple causé par votre chat ou votre chien qui aurait renversé un bidon d'essence près d'une source de chaleur, ou par un enfant mineur qui joue avec des allumettes ou par une fourniture défectueuse sera votre responsabilité à moins que vous ne montriez que vous avez pris toutes les mesures raisonnables pour empêcher l'événement, et que le bien, s'il s'agit de la responsabilité, par exemple, d'une fourniture, avait été convenablement entretenu et que votre enfant, s'il a causé l'incendie, aurait été élevé selon tous les soins

raisonnables et que l'événement était complètement imprévisible. Pour ces raisons, vous pouvez constater que la quantité de sources d'incendie dont vous pouvez être responsable peut dépasser votre contrôle immédiat et qu'il est à peu près impossible d'être certain qu'un incendie ne sera pas de votre responsabilité. Cependant, le principe de base à suivre pour éviter que votre responsabilité ne soit engagée lors d'un incendie, est celui de prendre, en tout temps, toutes les mesures qu'une personne raisonnable prendrait dans les circonstances, ce qui se soit à l'égard de l'entretien des biens sous sa garde, de l'éducation de ses enfants, de l'éducation et de la garde des animaux et des choses dont vous avez la responsabilité. Le second principe, qui est encore plus important

dans notre monde moderne, étant donné que la quantité d'appareils utilisés dans une maison augmente annuellement, est celui d'avoir une police d'assurance qui couvre tant votre responsabilité vis-à-vis des dommages qui pourraient être causés à de tierces personnes que les dommages qui pourraient être causés aux propres biens de l'assuré. Cette protection est aujourd'hui minimale et peut éviter des tracas financiers qui peuvent conduire une personne jusqu'à la faillite pour un banal accident et mettre ainsi à néant des années et des années d'efforts.

Evidemment, la police d'assurance ne couvrira jamais un incendie qui a été allumé par l'assuré de façon volontaire. En conclusion, disons tout simplement que la prévention des incendies implique non seulement les soins et les pré-

cautions suggérées par les services d'incendie et les associations oeuvrant dans ce milieu, mais également la protection légale de la responsabilité que vous pouvez être appelé à assumer dans le cas d'un incendie, ainsi que la protection, par une police d'assurance, de vos biens.

Dans cette matière, comme dans plusieurs autres, il peut être parfois fort utile et rentable de consulter un conseiller juridique afin de voir si votre protection est suffisante et s'assurer que votre police d'assurance vous couvrira bien en cas d'incendie. Souvent, plusieurs clauses de ces polices méritent que l'assuré en reçoive une explication par une personne indépendante afin de s'assurer de ne pas tomber dans un piège perçu trop tard.

Comme toujours, la prudence est de rigueur.



Se protéger adéquatement avec des contrats d'assurance adaptés à ses besoins était aussi important autrefois qu'aujourd'hui.

Depuis plus d'un siècle et demi, des milliers de Québécois choisissent l'Assurance Royale.

Nos produits et services sont offerts par plus de 400 courtiers d'assurance faisant affaire avec l'un de nos 9 bureaux du Québec.

Consultez votre courtier; il pourra faire équipe avec nous pour vous protéger adéquatement.

l'Assurance Royale 
Canada

Quelques conseils pratiques

LES autorités du Service d'incendie de la ville de Montréal veulent profiter de la semaine de la prévention des incendies pour attirer l'attention du public sur tous les dangers que le feu peut causer aux propriétés et aux vies des citoyens et citoyennes.

Ces appels annuels à la prudence, qui sont répétés continuellement par le Service d'incendie, sont faits dans l'intérêt public et ne doivent pas être considérés comme des mesures vexatoires ou superflues. Si un individu n'a pas encore été la victime d'un feu lui causant des pertes matérielles ou la perte de quelqu'un qu'il aime, ce fait ne lui donne aucunement l'immunité pour l'avenir; cet individu a tout simplement été chanceux, et quelques-uns, qui font exception, ont été prudents. De fait, lorsque vous avez un incendie chez vous, il est causé par un état de choses que vous auriez certainement pu contrôler en ayant suivi les conseils élémentaires qui sont donnés tous les ans à ce sujet.

De plus, nous désirons rappeler à tous que, malgré la protection très efficace et très moderne dont notre ville dispose pour combattre les incendies, notre situation générale au sujet du nombre proportionnel des incendies, ne peut s'améliorer et les risques de pertes de vie, de blessures et de pertes de matériel ne peuvent diminuer sans l'étroite coopération et la bonne volonté de chaque individu. En effet, les pompiers, avertis par le système d'alarme, peuvent répondre très rapidement à un appel, mais il ne faut pas oublier que, dans deux ou trois minutes, dans une chambre, dans une cuisine, un incendie relativement léger peut avoir asphyxié une personne à mort ou lui avoir causé des blessures très graves.

Cela nous amène à penser que nous devons être nos premiers protecteurs contre ces dangers en mettant en pratique chez soi comme ailleurs les recommandations élémentaires de prévention d'incendie.

Il ne faut pas croire que l'incendie est un mal inévitable, auquel la fatalité nous a voués d'avance. Malgré les risques qui se multiplient à l'infini dans une grande ville industrielle, nous constatons que c'est là où il y a le plus de dangers immédiats que nous avons proportionnellement le moins d'accidents parce que des gens, qui ont le sens de leurs responsabilités, ont pris les moyens nécessaires pour confiner ces risques ou les réduire à des quantités négligeables. L'endroit qui nous paraît le plus sûr, la résidence, est l'endroit où il y a le plus d'accidents mortels causés par l'incendie, parce que dans la famille on ne veut pas s'instruire sur ce sujet et prendre les mesures nécessaires pour éviter les pertes de vie ou de biens matériels dont nous avons constamment, surtout pendant la période hivernale, tant d'exemples douloureux.

Chez les ouvriers qui gagnent leur vie dans une usine, une éducation sérieuse s'impose car, en cas de feu, souvent ce n'est pas le patron qui perd le plus, mais tous ceux qui étaient à son emploi et qui doivent attendre les réparations ou la reconstruction de l'usine avant de se remettre au travail; pour la négligence d'un seul, un grand nombre perdront le moyen de subsister aux besoins de leur famille.

Donc, pendant cette semaine de prévention des incendies, lisons bien les quelques lignes de conseils que donnent les journaux sur ce sujet et écoutons à la radio et

à la télévision les courtes causeries et les recommandations qui vous rappelleront certains faits ou certaines situations que vous pourrez constater chez vous et corriger.

Voici donc une liste de 20 conseils de prévention et de sécurité-incendie:

- 1) Ne fumez jamais au lit.
- 2) Ne laissez jamais les enfants seuls à la maison.
- 3) Ne laissez jamais d'allumettes à la portée des enfants.
- 4) N'employez jamais de liquides inflammables dans la maison.
- 5) N'accumulez pas de déchets ou rebuts dans la maison.
- 6) N'installez pas vos appareils de chauffage trop près des boiseries.
- 7) Faites vérifier les appareils de chauffage au moins une fois l'an.
- 8) Ne surchauffez pas les appareils de chauffage.
- 9) N'utilisez pas de kérosène pour activer le feu de votre appareil de chauffage.
- 10) Ne tentez jamais d'éteindre un poêlon à frire enflammé avec de l'eau.
- 11) Gardez le hangar en ordre et la porte extérieure toujours barrée.
- 12) Ne surchargez jamais un circuit électrique.
- 13) N'installez pas vous-même de nouvelles prises de courant.
- 14) Employez des chandeliers électriques pour vos décorations de table.
- 15) Placez des candeliers en nombre suffisant.
- 16) Instruisez vos enfants des tâches à accomplir en cas d'incendie.
- 17) Si un incendie se déclare dans votre maison, évacuez votre famille immédiatement.
- 18) Ne nettoyez pas vos vêtements avec des liquides inflammables.
- 19) Si vous possédez un foyer, assurez-vous de son bon fonctionnement.
- 20) Mémoirisez le numéro de téléphone des pompiers: À Montréal, ce numéro est: 872-1212.

Un bassin d'instructeurs

Suite de la page 11

bec. En fait, poursuit M. Lapointe, la normalisation et la réglementation devraient relever de Québec, tandis que les municipalités, qui sont mieux placées pour les appliquer, pourraient s'occuper de l'organisation de la sécurité-incendie.

La création des municipalités régionales de comté pourraient être une bonne voie pour les échanges et les réalisations des municipalités au chapitre de la sécurité-incendie, a expliqué M. Lapointe.

Interrogé quant aux dispositions du gouvernement face à l'ensemble des demandes formulées en avril dernier par le front commun pour une réforme globale de la sécurité-incendie au Québec, le sous-ministre s'est dit ouvert à l'étude d'une refonte de la loi-cadre de la prévention-incendie au Québec. Cependant, les revendications du milieu lui semblent trop générales. «On ne nous dit pas, techniquement parlant, ce que le milieu veut exactement», déclare-t-il.

Quoiqu'il en soit, la décision

de confier au ministère de l'Éducation la question de la formation des pompiers n'a pas emballé outre mesure les membres du front commun.

En effet, leurs réactions quant à cette première réponse du gouvernement à l'une de leurs revendications sont marquées d'appréhension, de déception et d'interrogations.

Plusieurs intervenants ont souligné qu'il n'est pas particulièrement intéressant pour un pompier de retourner sur les bancs de l'école et d'y passer des examens. De plus, plusieurs se demandent qui pourra assurer, parmi les pédagogues du ministère de l'Éducation et à la grandeur du Québec, un enseignement aussi spécialisé. Les experts en sécurité-incendie sont, en effet, assez rares au Québec.

On craint également que plusieurs pompiers ne puissent pas ou ne soient pas intéressés à suivre des cours du soir. On se demande finalement qui paiera les coûts entraînés par les déplacements, les inscriptions et l'achat de livres requis pour la formation.

Trav Pac Pour les commerces, les bureaux, les propriétaires de bâtiments...et vous

Pour vous, parce que ces régimes de Travelers Canada sont conçus pour une souscription facile. Ils sont rédigés en français simple et les garanties répondent aux besoins des hommes d'affaires actuels.

Prix concurrentiels...estimation immédiate...choix de régimes de base ou de luxe...pas de règle proportionnelle...garanties habituelles globales avec options...extensions importantes de la garantie...valeur à neuf applicable pour la plupart des biens.

Pour plus de renseignements sur la Trav Pac pour bureaux, commerces et propriétaires de bâtiments, téléphonez au bureau de Travelers le plus près. Bureaux à Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver.



 TRAVELERS CANADA
Pour toutes vos assurances

Protection Incendie

Roberts Ltd.

Fire Protection Ltd.

2470 TRANS-CANADA
POINTE-CLAIRE, P.Q.
H9R 1B1

695-7070

C-I-L INC.



W. J. Mandry

C. H. Hantho

C-I-L Inc. annonce que M. C.H. Hantho, président, a été nommé au poste de chef de la Direction de cette société. M. Hantho était chef de l'Exploitation depuis avril 1981, date à laquelle il est devenu président de C-I-L. M. W.J. Mandry, qui était chef de la Direction depuis 1976, demeure président du Conseil d'administration.

M. Hantho, qui est né à Lethbridge (Alberta), est entré au service de C-I-L en 1953. Il a été nommé vice-président en 1971 et membre du Conseil d'administration en 1973. Il a séjourné deux ans au Royaume-Uni à titre de vice-président de la Division pétrochimique d'Imperial Chemical Industries PLC (ICI), la société mère de C-I-L. Il est revenu à C-I-L en 1978 en qualité de premier vice-président et d'administrateur.

M. Mandry, qui est originaire d'Angleterre, a entrepris sa carrière à C-I-L en 1955 et, en 1970, il a été nommé administrateur et vice-président directeur de cette société. En 1973, il est passé vice-président chez ICI Americas aux États-Unis. Il est revenu à C-I-L en 1975 à titre de président et chef de l'Exploitation. Il a été nommé chef de la Direction en 1976 et président du Conseil d'administration en avril 1981.

De l'avis d'un dirigeant du Groupe Douserv

La compétition fera disparaître la majorité des firmes d'interconnexion

par André Bouthillier

Les quelque 60 entreprises oeuvrant dans le marché de l'interconnexion au Canada se livrent une bataille sans merci qui se terminera inévitablement par la disparition prochaine de la grande majorité d'entre elles.

Ainsi, bien qu'elles peuvent bénéficier pour le moment d'une guerre des prix, les compagnies désireuses d'acheter leurs équipements téléphoniques doivent demeurer très prudentes quant au choix de leur interconnecteur.

C'est ce qu'a affirmé hier le vice-président exécutif du Groupe Douserv, M. Robert J. Ménard, à l'occasion d'un séminaire sur la téléphonie or-

ganisée par la Chambre de commerce du district de Montréal. Le Groupe Douserv est une firme de consultation en services téléphoniques.

En août 1980, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a autorisé les abonnés du téléphone à raccorder leurs appareils privés au réseau de Bell. Depuis, une soixantaine d'interconnecteurs sont apparus sur le marché pour vendre des systèmes téléphoniques complets aux entreprises.

Selon M. Ménard, environ 6.000 compagnies canadiennes ont choisi d'acheter leur propre équipement parmi les quelque 180.000 clients commerciaux, et industriels de Bell Canada. «Dans certains

milieux, a-t-il ajouté, on estime qu'à ce rythme, avant 1990, près de 40% des entreprises auront fait le choix de l'interconnexion».

«Pour Bell, il s'agit d'une perte de revenus importante, dit M. Ménard. D'autant plus que pour endiguer cette hémorragie, Bell a déjà commencé à réagir. Au cours des prochaines années, on verra, si le CRTC le permet, une hausse beaucoup moins rapide des tarifs de systèmes d'affaires que des tarifs résidentiels...»

M. Ménard estime que la compétition pour les interconnecteurs «sera une bataille sans merci». Il a indiqué qu'aux États-Unis, où l'interconnexion est permise depuis

1968, près de la moitié des compagnies nées dans le secteur au début des années 70 ont fermé leurs portes. «Avec un marché plus restreint au Canada, le pourcentage ici sera au moins aussi grand», a-t-il dit.

Présentement, les principaux interconnecteurs au Québec sont Incolet, CTG, BCS (filiale de Bell) et TTGS de Canadien National-Canadien Pacifique Télécommunications.

D'autre part, la centaine de cadres d'entreprise qui ont participé au séminaire d'hier ont appris qu'ils passaient en moyenne 17% de leur temps au téléphone, soit 81 minutes par jour. Pour un salaire de \$30.000, l'équivalent en coût

est de \$405 par mois, ou \$4.860 par année. De plus, 57% des appels téléphoniques n'aboutissent pas au premier essai, selon une étude réalisée par la firme Boose, Allen, Hamilton. Les conférenciers invités estiment donc que le téléphone doit être remplacé par un «réseau informatisé d'intercommunication vocale». Les éléments de ce réseau sont: un téléphone à bouton-poussoirs, un codeur-décodeur ainsi qu'un ordinateur. Par ce système, l'utilisateur appelle l'ordinateur et sa voix est traduite du mode analogique au mode numérique par le codeur-décodeur. Les messages numériques sont ensuite emmagasinés sur disque. Ces systèmes peuvent accommoder de 1 à 3.000 usagers.

Nomination

École des Hautes Études Commerciales



Pierre Harvey

La Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal annonce que Monsieur Pierre Harvey a été nommé Directeur de l'École, par le Gouvernement du Québec, pour un mandat de quatre ans.

Monsieur Harvey est originaire de Chicoutimi. Licencié en Sciences commerciales de l'École des H.E.C. et diplômé de l'Institut d'Études politiques de l'Université de Paris, Monsieur Harvey est professeur d'économie à l'École des H.E.C. depuis 1951. Il est professeur titulaire depuis 1960.

Monsieur Harvey s'est également fait connaître comme économiste dans le milieu des entreprises et les milieux gouvernementaux, politiques et universitaires. Il s'est intéressé plus particulièrement aux problèmes économiques du travail et de l'emploi.

Fondée en 1907, l'École des Hautes Études Commerciales fut la première école d'administration de niveau universitaire au Canada. L'École est affiliée à l'Université de Montréal et offre des programmes d'études en administration, en classes du jour et du soir, et des cours de perfectionnement à l'intention des cadres d'entreprises.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

DIVIDENDES

AVIS est, par les présentes, donné que les dividendes suivants sur les actions du capital social versé de la Banque ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 31 octobre 1982 et seront payables à compter du 1er novembre 1982, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 29 septembre 1982:

1. un dividende de \$0.175 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série 3;
2. un dividende de \$0.735 par action sur les actions privilégiées convertibles catégorie A.

Par ordre du conseil d'administration
Le secrétaire,
FRANÇOISE GUENETTE
Montréal, le 26 août 1982

au jour le jour

■ Heritage et la Caisse

La presse torontoise indiquait la semaine dernière que le Heritage Fund de l'Alberta avait acheté au mois de mars dernier environ 200.000 actions de Dome Petroleum à \$9.25. Curieusement, au même moment, des blocs totalisant 400.000 actions passaient le parquet de la Bourse de Montréal au même prix. Certains soutiennent que la Caisse de dépôt et placement du Québec était le vendeur...

■ Non au pourboire obligatoire

La Chambre de commerce du Québec s'oppose à l'hypothèse du pourboire obligatoire car il s'agit d'une «solution bureaucratique et syndicale» qui renferme plusieurs inconvénients. L'organisme favorise le statu quo en souhaitant que l'employé dans la restauration soit considéré comme travailleur autonome. Il devrait alors payer à la fois la cotisation patronale et la cotisation syndicale au Régime des rentes du Québec.

■ Aiguilles et cosmétiques

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec a annoncé hier une garantie de prêt de \$500.000 à la firme Exeltor, de Bedford, dans les Cantons de l'Est, pour le maintien de 373 emplois dans la fabrication d'aiguilles de machines à tricoter industrielles. Québec endossera aussi un prêt de \$200.000 à une compagnie d'Outremont, le Laboratoire du Dr Renaud, qui fabrique des produits cosmétiques.

■ Marine et les Français

C'est tout un émoi qu'a causé hier la publication de la liste hebdomadaire des transactions autorisées par l'Agence d'examen de l'investissement étranger. On pouvait lire que la France venait de prendre le contrôle de Marine Industrie, BG Checo, Gecelec... En fait, l'organisme fédéral a approuvé le transfert du contrôle de la Compagnie générale d'électricité entre les mains du gouvernement français suite à sa nationalisation au début de l'année.

■ Seulement 28% sont formés

Alors que les patrons dans l'entreprise privée ont une formation dans le domaine des sciences de l'administration dans une proportion de 72,4%, le chiffre équivalent n'est que de 27,9% chez les dirigeants dans la fonction publique québécoise. Aussi, la Corporation professionnelle des administrateurs agréés souhaite que le gouvernement tienne compte des dirigeants ayant une formation dans le cadre de ses programmes de rationalisation et de coupures.

■ En raccourci

Le président du conseil de la Banque de Commerce obtient la citation du jour: «Les actionnaires de Dome devraient être à genoux et remercier le Bon Dieu que nous soyons venus à un accord. Autrement, leurs actions ne vaudraient plus rien aujourd'hui... Les bons du Trésor du gouvernement québécois n'ont pratiquement pas bronché hier passant à 12,853% par rapport à 12,875% mercredi dernier... Saviez-vous que sur \$54 milliards placés dans des comptes d'épargne par les particuliers au Canada, seulement \$11 milliards rapportent un intérêt quotidien?... Pétro-Canada International vient de décrocher un contrat de \$16 millions au Sénégal. Cela pourrait être le début d'une présence francophone au sein de la société pétrolière fédérale... Selon le ministre de l'Énergie du Québec, M. Yves Duhaime, les demandes de 712% d'Hydro-Québec sont «raisonnables». Il est interdit de transférer les titres du film «The Hugh Country» parce que ses promoteurs n'ont pas dévoilé les informations requises à la Commission des valeurs mobilières du Québec... La firme Bach Halsey, contrôlée par La Prudential d'Amérique, demandera à l'Ontario Securities Commission de maintenir son capital au-dessus du seuil prescrit par la loi... L'économie canadienne reculera de 5% cette année selon une analyse de la Banque de Commerce... Le prolongement du gazoduc au Saguenay Lac Saint-Jean apportera des retombées économiques de \$150 millions... Les ventes de Volvo au Canada ont monté de 605 unités en septembre 1981 à 695 unités le mois dernier... M. Jacques Parizeau déjeune ce midi avec les administrateurs de la Chambre de Commerce de Montréal et du Board of Trade.

Michel Nadeau

Selon le président de CBRS

Les prises de contrôle ont été mal financées

par Michel Nadeau

Les deux tiers des prises de contrôle de compagnies au Canada au cours des dernières années n'ont pas donné les résultats prévus parce que ces acquisitions étaient souvent financées en grande partie par des emprunts, a déclaré hier, M. Brian Neysmith, président de la firme Canadian Bond Rating Service, de Montréal.

Selon M. Neysmith, qui prenait la parole devant l'Association des analystes financiers de Montréal, les compagnies-mères ont un rôle particulier à jouer dans le financement de leurs filiales et l'expansion de celles-ci. Il a donné l'exemple des Ciments

du Saint-Laurent, dont l'actionnaire suisse a apporté peu de nouveaux capitaux dans le programme d'acquisition de cette entreprise québécoise. Par contre, le groupe Lafarge a participé activement au financement des prises de contrôle de Ciment Canana Lafarge.

Les firmes pétrolières Dome et Suptero sont également des compagnies qui n'ont pas fait appel à leurs actionnaires pour obtenir les ressources requises à leur croissance.

M. Neysmith a indiqué que son agence d'évaluation de crédit a baissé la cote de 26 compagnies au cours des dernières années et que la moitié

de celles-ci ont été dégradées pour avoir mal assuré le financement de leurs acquisitions: La Baie d'Hudson, Dominion Stores, Nu West, Gens-tar, Dome...

Par contre, huit firmes ont monté au palmarès du crédit: Consolidated Bathurst, Abitibi-Price, Nova, Canadian Marconi, Gaz Métropolitain, Canadien Tire...

Selon l'analyste montréalais, seulement 15% des entreprises connaissent actuellement des difficultés sérieuses. «Tout ne va pas aussi mal que certains le prétendent...»

Enfin, M. Neysmith a déploré le fait que les deux grandes agences américaines, Moody's et Standard and Poor's, multiplient les échelons dans l'évaluation du crédit. «On donne ainsi faussement l'impression que notre travail peut aboutir à des variations subtiles du crédit d'une entreprise. Ce n'est pas aussi précis que cela...»

Pas de taux hypothécaire à 15% au Québec

Invoquant des «raisons légales», la société de fiducie Canada Trust n'offre pas son taux hypothécaire variable sur le marché immobilier du Québec.

C'est ce qu'a indiqué un porte-parole de la compagnie à la suite d'un article publié dans LE DEVOIR d'hier sur les meilleurs taux hypothécaires disponibles.

Depuis mardi, le Canada Trust annonce un taux de 15%. Il s'agit toutefois d'un taux variable qui n'est offert qu'en Ontario et dans quelques autres provinces.

Le directeur du bureau du Canada Trust à Montréal — le seul de cette société au Québec — a expliqué que ses avocats «craignent la loi de la protection du consommateur». Le vice-président de l'Office de la protection du consommateur, M. Jacques Vignola, a cependant déclaré que rien dans la loi n'empêchait une institution financière d'offrir un taux variable sur une première hypothèque.

La formule du taux hypothécaire variable (ou flottant) est la suivante: l'emprunteur verse un montant mensuel fixe pour la durée du prêt. À chaque mois, l'institution prêteuse fixe le taux en vigueur qui ne peut être supérieur au taux préférentiel (15% actuellement). Si le nouveau taux baisse, la différence permet de réduire le capital à rembourser. Dans le cas contraire, un montant est ajouté au capital. Quelques autres institutions offrent ce taux, dont la Banque de Commerce. Pour avoir droit à ce programme, le propriétaire doit verser un montant équivalent à au moins 30% de la valeur de sa maison.

A.B.

Landry prône la création de cercles d'exportation

QUÉBEC — M. Bernard Landry, ministre du Commerce extérieur du Québec, demande aux commissaires industriels de mettre sur pied dans chaque région des «cercles d'exportateurs».

Dans son premier discours à titre de ministre du Commerce extérieur, M. Landry, qui participait mardi soir au congrès annuel de l'Association des commissaires industriels du Québec au Mont Saint-Anne, a dit que ces cercles, regroupant des hommes d'affaires, auront pour but d'enseigner les techniques d'exportation, de promouvoir le commerce extérieur et de créer une mentalité d'exportateurs au sein des PME.

Selon un membre du cabinet de M. Landry, ces cercles d'exportateurs pourraient un jour avoir le soutien d'un délégué régional de l'Office québé-

cois du commerce extérieur, installé dans les maisons régionales de l'industrie (guichets uniques), dont la création est réclamée par la région de l'Estrie.

Les cercles d'exportateurs seraient avisés quelques mois avant un voyage de M. Landry dans un pays étranger: non seulement pourraient-ils éventuellement déléguer un représentant à la mission commerciale, mais ils pourraient faire connaître les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises régionales exportant dans ce pays, en plus de fournir des renseignements sur les produits qui pourraient être exportés. Selon ce porte-parole de M. Landry, ces cercles seraient utiles aux régions et aux PME, qui ont moins accès que Montréal ou Bombardier aux contacts directs avec l'étranger et même avec les organismes fédéraux.

Biron invite les gens d'affaires à discuter

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, invite les gens d'affaires à des réunions sectorielles à huis clos pour discuter de sujets qu'ils jugent prioritaires.

M. Biron a fait cette invitation hier alors qu'il était conférencier invité au colloque de l'Association des manufacturiers canadiens, division Québec, dont le thème était «Au-delà de la crise» et au cours duquel on a surtout pensé à l'avenir, qui semble nécessairement passer par la robotique et par une productivité accrue.

Pour sa part, le ministre a soutenu que les gens d'affaires devaient maintenir de bons rapports avec le gouvernement. «Il ne faudra jamais plus se couper d'un gouvernement, quel qu'il soit», a-t-il dit, en notant ensuite que les choses semblent s'améliorer.

C.T.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Brevets d'invention

Marques de commerce

Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield

Montréal H3G 1X5, Tél.: (514) 934-0272

Télex 05-268656, Cable MARION

Télécopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN

SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.

ROBERT ST-JEAN, C.A.

GILLES SPERANO, C.A.

JACQUES BRANCHAUD, C.A.

PIERRE BARBEAU, C.A.

2345 est. Bélanger

Montréal 729-5226

Samson Bélair

Comptables agréés

Québec

Toronto

Vancouver

Sherbrooke

Kitchener

Gaspé

Hinton

Montréal

Calgary

Rimouski

Saint-Hyacinthe

Gatineau

Matane

Amos

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

3 3%
4

3 ANS

payé annuellement

PLACEMENTS À TERME GARANTI

Taux possibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880

Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6884

INSTITUTION INSCRITE, RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

APPARTEMENTS

EXÉCUTIFS

Meubles (au mois) ou

non-meubles (à l'année)

Le meilleur atout des Appar-

tements Haddon Arms est

une garantie dévouée qui

assure un entretien impeccable

et un service excellent.

Nous sommes situés au centre

ville mais sur une élégante

rue résidentielle.

(514) 935-9224

HADDON ARMS

2170 AVE. LINCOLN

Près du Forum & Metro

A.B.

RÉGLEMENTATION LÉGISLATIVE

OU

AUTORÉGLEMENTATION?

La publicité des années 80:

Colloque organisé par le

Conseil des Normes de la Publicité

CONFÉRENCIERS:

M. André Boivin, directeur, Service des pratiques commerciales, Consommation-Corporations Canada

M. Jacques Dagenais, directeur, Affaires juridiques, office de la protection du consommateur

Mme Niquette Delage, directeur, général Conseil Ltée

PARTICIPERONT ÉGALEMENT AU DÉBAT:

M. Paul Audet, président, Le Soleil

M. Richard Genin, vice-président, Télé-Métropole Inc.

M. Richard LeHir, directeur Affaires publiques et communications, La Brasserie Molson du Québec Ltée

DISCUSSIONS SUR LA PUBLICITÉ

trompeuse, comparative, corrective, du crédit, destinée aux enfants, discriminatoire, sexiste, des alcools, des jeux et des loteries.

AU DÉJEUNER:

M. Jacques Lefebvre, vice-président Affaires publiques, Groupe SNC, et président, Association canadienne des annonceurs.

Le mardi 19 octobre 1982

de 8 h 30 à 16 h 30

HÔTEL LE QUATRE SAISONS-MONTRÉAL

Coin Peel et Sherbrooke

RÉSERVATIONS: 861-0325

FRAIS D'INSCRIPTION: \$125.00

Industrie Affaires

Gouvernement

\$ 25.00

Consommateur

Étudiant

Festival du nouveau cinéma: Groulx, Wenders, Morrissey

Primeurs et nouveautés caractériseront une fois de plus la programmation du 11e Festival international du nouveau cinéma, qui se déroulera à Montréal du 29 octobre au 7 novembre.

Le cinéaste allemand Wim Wenders, les Américains Paul Morrissey et Les Blank ainsi que le Québécois Gilles Groulx, dont on présentera le dernier film, *Au pays des zhom*, seront sans contredit les têtes d'affiches du festival.

De passage dans la métropole pour l'événement, Wim Wenders présentera trois de ses plus récentes œuvres, dont *L'état des choses* primé cet année au Festival de Venise. Il présentera également en première mondiale *Chambre 666*, une série d'entrevues menées auprès de 22 cinéastes, dont Spielberg, Fassbinder, Antonioni et Godard traitant de l'étouffement de la création dans la structure industrielle du cinéma. Finalement, avec *Quand je m'éveille*, il nous livrera sa réflexion personnelle sur le cinéma et surtout sur les tergiversations de couilles pendant le tournage de films.

Paul Morrissey, idole de l'underground new-yorkais, protégé de Andy Warhol, viendra présenter *42e Rue* («Forty Deuce») tandis que Les Blank présentera *Le Poids des rêves*, un film déjà fort controversé portant sur le tournage de l'épopée cinématographique *Fitzcarraldo* de Werner Herzog.

Du côté du Québécois, le festival lancera *Au pays des zhom* de Gilles Groulx, un film qui dormait dans la salle de montage depuis l'accident de la route survenu au premier cinéaste de l'avant-garde québécoise, Maurice Bultman, qui présentait *Debout sur leurs terres*, témoignage éloquent sur la lutte des derniers dissidents Inuits.

En plus des films québécois de l'année, le festival regroupera sous le thème de la fiction dans la section «Images d'ici», des œuvres qui ont marqué le langage et la création cinématographique du Québec. Un hommage spécial sera rendu au nouveau cinéma des Pays-Bas en présence de cinéastes tels que Johan van der Keuken, René Seegers, etc. L'artiste canadien Michael Snow viendra présenter *So is This*. D'autres hommages viendront s'ajouter à la programmation, dont celui à Mary Ellen Bute, pionnière du cinéma d'animation, et à Marcel Broodthaers, artiste belge multidisciplinaire décédé prématurément en 1975 et qui fut, en tant qu'héritier de Mallarmé, Duchamp et Magritte, l'une des principales figures de l'art contemporain international.

Les projections auront lieu cette année au Conservatoire d'art cinématographique, à la Cinéma-thèque québécoise et au Cinéma Parallèle. Le prix d'entrée sera de \$3.50. Le public pourra également se prévaloir d'une carte Festival qui donnera droit à 10 représentations pour \$25.

MIOU-MIOU - CLAUDE BRASSEUR
BRUNO CREMER
dans
Josephha
LaCité 2 La Cité: tous les jours à 12.50, 2.55, 5.05, 7.10 & 9.15 p.m.
3575, AV DU PARC, 844-2829

RENE MALO PRESENTE
"OSCAR" MEILLEUR FILM
ETRANGER 1982
Prix du Meilleur Scénario
et
Prix de la Fédération Internationale
de la Critique - CANNES 1981
MEPHISTO
UN FILM DE ISTVAN SZABO
PRESENTATION EN
EFFECTS SONORES PRODUITS PAR ORDINATEUR
KINKER
BERRI 1 Tous les jours:
1.20 - 3.55
6.30 - 9.05
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

DERNIERE
REPRESENTATION
Michel Gelin présente
yves montand
Théâtre St-Denis
en vente aux guichets du
Théâtre St-Denis, et à
tous les commerces Ticket-
ron - 1000-1000

FRANÇOISE CHARTRAND PRESENTE
en collaboration avec CFGL 105.7 FM
Première mondiale
Annie Girardot
22 au 28 octobre
ARLEQUIN 288-4261
1004 STE-CATHERINE 288-2943
O'KEEFE

OSM: salle comble pour le concert russe

par Gilles Potvin

Orchestre symphonique de Montréal. Premier de la série des six Concerts Air Canada sous la direction de Charles Dutoit. Soliste: Jeffrey Siegel, pianiste. Programme: Une nuit sur le mont Chauve (Moussorgsky), Concerto no 1, en si bémol mineur, op. 23 (Tchaikovsky), Suites nos 1 et 2 (Stravinsky), Vocalise (Rachmaninoff), Ouverture 1812, op. 49 (Tchaikovsky). À la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, mardi soir.

De nouveau cette saison, Air Canada commande les six concerts de la troisième série de l'OSM, laquelle, par le contenu relativement léger de ses programmes, vise à atteindre la plus vaste clientèle. Le succès de la série semble acquis car les fauteuils inoccupés, à la corbeille du moins, étaient rares sinon inexistantes. Cette saison, chacun des six concerts aura un pianiste comme soliste, ce qui permettra l'exécution de six concertos populaires, à savoir ceux de Tchaikovsky (no 1), Saint-Saëns (no 4), Grieg, Rachmaninoff (no 2), Liszt (no 1) et Mozart (no 24).

La maladie empêchant Horacio Gutierrez d'être présent, un remplaçant fut trouvé à la dernière heure: Jeffrey Siegel, pianiste américain qui s'est déjà fait entendre ici en récital. Tout pianiste digne de ce nom possède évidemment

le concerto de Tchaikovsky à son répertoire et M. Siegel l'a défendu aussi brillamment que bien d'autres. La technique est solide et les traits de bravoure qui abondent dans cette œuvre populaire, notamment les passages en octaves, ont été joués avec éclat et précision. Très correctement présenté, le mouvement lent aurait cependant eu avantage à être exécuté de façon plus expressive et plus poétique.

Un chef et un orchestre bien en forme ont fait entendre des pages familières de Moussorgsky, Rachmaninoff et Tchaikovsky. Moins connues sont les deux brèves suites de Stravinsky, transcriptions d'œuvres pour piano à quatre mains. Elles ne pèsent pas lourd dans la production du compositeur mais possèdent un charme indéfectible.

Quatuor à cordes Fitzwilliam (Christopher Rowland et Jonathan Spary, violons; Alan George, alto; Joan Davies, violoncelle). Premier concert de la 91e saison du Ladies' Morning Musical Club. Programme: Quatuor en si bémol majeur (Tchaikovsky), Quatuor en mi mineur, op. 121 (Fauré), Quatuor en si bémol majeur, op. 130/133 (Beethoven). Au théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, dimanche après-midi.

Malgré le jeune âge de ses membres, cet ensemble britannique compte plus de dix

ans d'existence et, il y a deux ans, écrivait ici une page d'histoire Dmitri en présentant, pour la première fois en Amérique du Nord, l'intégrale des 15 quatuors de Dmitri Chostakovitch qui fut une révélation. À cette occasion, la qualité de l'ensemble remporta tous les suffrages. Le Fitzwilliam avait cette fois choisi un programme de trois quatuors de trois maîtres, dont deux sont peu familiers. Celui de Tchaikovsky, une œuvre de jeunesse, où il n'y a rien de mémorable, est demeuré inachevé sans que l'on sache trop pourquoi car il devait par la suite écrire trois autres quatuors.

À l'opposé, l'œuvre de Fauré est la dernière qu'il publia, l'année même de sa mort en 1924. Il se dégage de ses trois mouvements aérés un climat dépressif persistant que l'on pourrait qualifier de proustien, compréhensible si l'on songe que Fauré était alors octogénaire et atteint de surdité. Quelle énergie par contre et quel refus de succomber au destin, dans l'admirable op. 130 beethovenien! Après un mouvement initial plein d'appréhension, le musicien nous entraîne dans un presto endiable et une danse allemande sans conséquence avant que la douleur n'at-

teigne son paroxysme dans la sublime cavatine qui suit, dominée par le chant murmuré du premier violon. On croit sentir venir la fin mais Beethoven réagit avec un vigoureux insouciance et tenace dans une monumentale fugue finale que le Fitzwilliam, tout comme notre Quatuor Orford, a eu l'excellente idée de substituer au bref allegro que le compositeur écrivit pour se rendre au désir d'un éditeur inquiet par l'extraordinaire dimension de l'œuvre.

Dans les circonstances, l'exécution du chef-d'œuvre de Beethoven fut l'élément dominant de ce concert, exécution dans laquelle les éminentes qualités du Quatuor Fitzwilliam furent pleinement mises en valeur.

Lionel Rogg, organiste. Premier récital de la huitième saison des Concerts d'orgue de Montréal. Programme: Grand Dialogue en ut (Marchand), Dialogue sur la voix humaine, Cromorne en taille (Couperin), Livre d'orgue (Pierre du Mage), Prélude et fugue en la mineur, BWV 543, «Her, Jesu Christ, dich zu uns wend», version ornée (BWV 709) et trio (BWV 655), Toccata, adagio et fugue en do majeur, BWV 564 (Bach). À la salle Redpath de l'université McGill, dimanche soir. Construit par Hellmuth Wolff grâce à la générosité d'un donateur anonyme, cet orgue «français» fut d'abord utilisé lors du symposium «L'orgue à notre époque» tenu en mai 1981 alors que des organistes comme Marie-Claire Alain, Kenneth Gilbert et Luigi Ferdinando Tagliavini montèrent à sa tribune. L'instrument fut ensuite silencieux durant plusieurs mois afin de permettre certaines retouches et surtout de doter la

salle d'un nouveau plancher en bois. L'inauguration officielle eut lieu le 23 septembre dernier. C'est l'éminent organiste suisse Lionel Rogg qui l'utilisera dimanche pour la première fois dans un récital.

Dans un premier temps, Rogg a fait entendre des œuvres de maîtres classiques français dans le but évident de mettre en valeur les caractéristiques particulières de l'instrument. Un bon nombre des 37 jeux furent mis en action pour démontrer la variété des timbres et des combinaisons. Dans la seconde moitié du programme, Rogg s'est tourné vers Bach dont il est l'un des interprètes les plus réputés à notre époque. Comme il fallait s'y attendre,

l'approche sonore fut totalement différente, l'organiste arrivant facilement à convaincre que l'œuvre de Bach convient admirablement à cet instrument. Lionel Rogg afficha toute la maîtrise rythmique et la clarté souhaitables.

Atin de se rendre au désir du donateur, des récitals gratuits seront présentés le mercredi, à 12 h 30, débutant le 13 octobre avec John Grew. Signalons aussi que les diverses communications du symposium de mai 1981 ont été réunies en un volume d'une belle présentation, *L'Orgue à notre époque*, disponible par l'entremise de Donald Mackey, à la faculté de musique de McGill.

Société de musique contemporaine du Québec

Serge Garant, directeur artistique

GIACINTO SCELSI, Anahit PAUL THEBERGE, Jomo BRUNO MADERNA, Pièce pour Ivry JOHN REA, Treppenmusik

CARMEN FOURNIER, violon EMIL SUBIRANA, trombone ROBERT M. LEROUX, percussion et L'ENSEMBLE DE LA SMCQ direction SERGE GARANT

Jeudi 7 octobre 1982, 20 heures Salle de concert Pollack 555, rue Sherbrooke

Billets: 7.00\$ (étudiants/âge d'or: 3.50\$)

RESERVATIONS: SMCQ - 526-5117

Dans un «Harold et Maude» inégal Un rôle sur mesure pour Olivette Thibault

par Robert Lévesque

Harold et Maude, de Colin Higgins, adaptation de René Dionne. Mise en scène de Normand Chouinard, scénographie de Michel-André Thibault. Eclairages de Denis Mailoux. Avec Olivette Thibault (Maude), Yves Jacques (Harold), Catherine Bégin (Mme Chasen) et neuf comédiens de Québec. Au Trident, salle Octave-Crémazie, jusqu'au 16 octobre.

Si ce n'était de la présence irradiante d'Olivette Thibault, à qui le rôle de Maude va comme un gant, cette production québécoise de la pièce d'Higgins serait assez quelconque. La distribution est par trop inégale pour que le spectateur n'en soit pas gêné, et comme cela arrive parfois au Trident, on a l'impression d'assister à un produit théâtral où se mêle, au détriment du spectacle, professionnalisme et amateurisme. Grâce à Olivette Thibault, qui trouve là un de ses grands rôles au théâtre, l'attention demeure constante jusqu'à la fin. L'émotion passe, mais handicapée par des trous pénibles où les personnages secondaires viennent affaiblir le rythme, miner le ton, troubler la vraisemblance. Après des moments émouvants où Maude ensoleille l'espace scénique, on tombe devant une représentation de collège où les curés, psychiatres, jardiniers, inspecteurs jouent faux et comme pris dans des barres de fer.

Le metteur en scène Normand Chouinard, qui en est à ses premières armes, a beaucoup trop négligé la cohérence de sa distribution de soutien, la laissant piétiner, afin de se concentrer sur le travail de Mme Thibault et d'Yves Jacques. Malheureusement, ce dernier, chez qui il est facile de déceler un très bon comédien, et même un excellent qui devrait nous surprendre avec le temps, ne trouve pas en Harold un emploi qui lui est très approprié. Son Harold, beaucoup plus sensible que celui de Bud Cort au cinéma, n'arrive cependant pas à se rendre très crédible. Il ne s'agit pas vraiment d'un contre-emploi mais il y a tout de même quelque chose qui ne fonctionne pas. Il n'atteint pas à la clarté de jeu d'Olivette Thibault.

Cette dernière, dont on se rend compte de la trop rare présence sur scène, est admirable. Toute en fraîcheur, en finesse, elle crée une Maude d'une discrète élégance, et d'une souplesse étonnante. On y croit. Elle traverse la pièce comme un courant d'air frais et jamais elle ne flanche. Cette ancienne comtesse qui a connu les cours de Vienne et qui vit en bohème dans une

ville américaine trouve avec Olivette Thibault des tons de vérité impressionnants. Le rôle semble écrit pour elle, c'est tout dire.

Michel-André Thibault a réussi à placer dans l'espace de la salle Octave-Crémazie les différents lieux de cette pièce qui était d'abord un film. À ce chapitre, la production du Trident est assez réussie, les comédiens évoluant dans un dispositif où intérieurs et extérieurs se confondent assez bien pour assouplir l'action.

Catherine Bégin reprend à

Québec le rôle de la mère d'Harold qu'elle avait joué il y a quelques saisons dans la production du Rideau-Vert. Mme Bégin est professionnelle, et cela se sent dans une distribution comme celle du Trident, mais elle passe souvent très près de l'écueil de la surcharge. À force d'en remettre dans le côté snob du personnage, elle froie l'automate, et cela n'est plus drôle. Dans un rôle presque muet, celui de la bonne, Ginette Chevalier tire assez bien son épingle du jeu. Toutefois, dans l'ensemble, cet *Harold et Maude* demeure une production trop inégale.

FESTIVAL THÉÂTRE ET DANSES DES ETHNIES CULTURELLES

TEATRO EXPERIMENTAL VOLCAN PRESENTA (EN ESPAGNOL)
— ISABEL DESTERRADA EN ISABEL
— EL INVITADO
obras en un acto de JUAN RADRIGAN

7, 8, 9, 10 OCT. 82 à las 20.30 horas

13 au 17 oct. 20 au 24 oct. à 20.30 heures
Le Théâtre Latino-américain "La Cucaracha" présente en espagnol avec sous-titres en français:
"LA AVENIDA DE LAS LIBERTADES"
Pièce de Rodolfo Gonzalez

CAFÉ ESPERANTO
3553 St-Urbain, Montréal, Québec
842-8836
CENTRE MULTI-ETHNIQUE ST-LOUIS

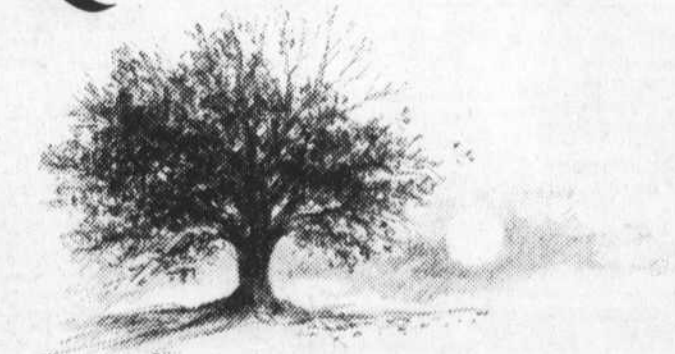


- Elegant, romanesque, sensuel et cruel — PARIS MATCH
- Une oeuvre étonnante, fascinante et trouble — TEMOIGNAGE
- Sanda belle et racée, Huppert, secrète et forte dans un film plein de talents. — FRANCE-SOIR

PRIMA FILMS PRESENTE
Isabelle Huppert **Dominique Sanda**
les Ailes de la Colombe
un film de Benoît Jacquot
DÈS DEMAIN BERRI 3 Tous les jours: 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Après le CHOC de "Mourir à tue-tête" Anne Claire Poirier OSE et PROVOQUE à nouveau!

Le nouveau ANNE CLAIRE POIRIER LA QUARANTAINE



avec MONIQUE MERCURE JACQUES GODIN ROGER BLAY LUCE GUILBEAULT MICHELE ROSSIGNOL PATRICIA NOLIN LOUISE RÉMY
BENOIT GIRARD PIERRE THÉRIAULT PIERRE GOBEL AUBERT PALLASCIO
scénario de Anne Claire Poirier et Marie Blackburn
image Michel Brault musique Joël Herveaux
montage André Corriveau
producteur Jacques Vallée
DÈS DEMAIN
VEN.: 7.30 - 9.30. SAM.: 5.30 - 7.30 - 9.30. le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060

SPORTS

Marquant le but victorieux pour le Canadien

Ryan Walter donne raison à Grundman

par François Lemenu

Le directeur général du Canadien, Irving Grundman, avait toutes les raisons de sourire hier soir. Non seulement le Canadien a-t-il remporté son match d'ouverture en battant les Whalers de Hartford 2-1, mais le but vainqueur a été marqué par Ryan Walter à son premier match officiel dans l'uniforme tricolore.

Fortement décrié dans certains milieux, l'échange qui a fait passer les défenseurs Rod Langway et Brian Engblom aux Capitals de Washington a déjà donné des dividendes. De plus, la défensive, le point faible de l'équipe selon plusieurs, s'est assez bien défendue, ce qu'a d'ailleurs reconnu l'entraîneur Bob Berry. «Je suis heureux pour deux raisons, a dit Berry. Premièrement nous avons récolté deux points, soit un de plus que l'an dernier contre ces mêmes Whalers. Deuxièmement, nous n'avons encaissé qu'un seul but, ce qui est très encourageant.

«On a fait grand état de la vulnérabilité de notre défensive mais ce soir, elle a été à la hauteur de la situation, no-

tamment en troisième période quand les joueurs d'avant ont joué la carte de la prudence en attendant les échappées,» a précisé Berry.

Le Canadien n'a tourné qu'à cinq défenseurs, Berry ayant employé Rick Nattress qu'en une seule occasion. Ainsi Larry Robinson a dû mettre les bouchées doubles, une situation que Berry cherchera à éviter, d'autant plus que l'équipe doit disputer quatre parties en six jours.

Berry était également satisfait du travail de son premier trio composé de Walter, Wickenheiser et Lafleur.

«Walter est une belle acquisition, a-t-il commenté. Il est intelligent et il joue avec beaucoup d'intensité, de préciser Berry qui accepte de mieux en mieux le «gros» échange.

Malgré le calme qu'il affiche tant sur la patinoire que dans le vestiaire, Ryan Walter était aussi un homme heureux. Ainsi a-t-il répété sa joie de jouer au Canada et particulièrement à Montréal où il y a tant de bons joueurs. Et les impôts dans tout ça...

Walter ne peut s'empêcher

de sourire quand il parle de Guy Lafleur pour qui il a une vive admiration. Depuis qu'il a réduit son poids d'une douzaine de livres, Lafleur semble avoir retrouvé cette fraction de seconde qui lui a manqué au cours des deux dernières années. Aussi son jeu est-il redevenu électrisant comme en témoignent son but et sa passe obtenus contre les Whalers.

Le jeune Dan Daoust a également fait une première sortie très remarquée, méritant même la troisième étoile du match.

«Mes jambes étaient lourdes comme du ciment durant la période de réchauffement, a-t-il indiqué. Mais notre première présence a été bonne et les papillons que j'avais dans l'estomac se sont envolés, d'ajouter Daoust qui a servi plusieurs mises en échec malgré ses 160 livres.

«Quand je ne frappe pas, je ne suis pas dans le match. C'est mon style.»

Même s'il s'agissait d'une partie d'ouverture, le match a été quelque peu poussiéreux, les deux équipes cherchant à éviter les erreurs.

«Ils ont lancé la rondelle dans notre zone durant toute la soirée et ils se repliaient à quatre. Ce n'est pas facile de jouer du hockey spectaculaire dans ces circonstances,» a expliqué Réjean Houle.

Les joueurs des deux formations ont été présents avant la rencontre, et Pierre Larouche, aujourd'hui des Whalers, a pu se rendre compte que le public ne l'a pas oublié. Il s'est ensuite lui-même rappelé au bon souvenir des partisans du Tricolore en marquant le premier but de la rencontre à 1:34 du deuxième vingt. Larouche est un joueur heureux à Hartford où le nouvel entraîneur Larry Kish l'emploie à toutes les sauces. Ainsi «Lucky Pierre» a même écoulé le temps durant des pénalités, une responsabilité que les dirigeants du Canadien n'auraient jamais osé lui confier.

La joie des Whalers a toutefois été de courte durée puisque Guy Lafleur a créé l'égale à 3:09. Lafleur a marqué durant un jeu de puissance en faisant dévier un tir de Larry Robinson, la rondelle passant lentement par-dessus la tête

du gardien Greg Millen avant de glisser dans le filet. La surprise fut générale autant chez les joueurs que parmi le public.

Dans la dernière minute de jeu de la période, Doug Wickenheiser a été à l'origine du but de Ryan Walter auquel Lafleur s'est associé. Entrant à toute vitesse dans le territoire des Whalers, «Wick» a traversé la zone en diagonale avant de remettre le disque à contre-courant à Lafleur. Celui-ci l'a aussitôt relayé à Walter qui n'a eu qu'à pousser le disque dans un filet vide.

Un jeu spectaculaire réalisé avec la rapidité de l'éclair. En troisième période, le Canadien s'est réfugié dans un système défensif dangereux en laissant aux Whalers l'initiative de l'attaque. Les joueurs de Bob Berry n'ont réalisé qu'un seul tir au but mais la «stratégie» a réussi. Mais un jour ils se brûleront les doigts...

ÉCHOS — Claudia Cardinale et Lino Ventura devaient faire la mise en jeu officielle mais les deux acteurs ont été retenus au Mont-Tremblant, où ils ont dû reprendre une

scène du film «Le ruffian»... Rick Green, blessé au dos, Guy Carbonneau, Matt Naslund et Chris Nilan n'étaient pas en uniforme... Parlant d'uniforme, les Whalers ont abandonné la culotte pour le pantalon... Le Canadien dispute son prochain match ce soir contre les Bruins à Boston... Les trois étoiles de la rencontre: Greg Millen, Guy Lafleur et Dan Daoust.

Canadien 2, Whalers 1	
Première période	
Aucin but.	Pénalités — Kotropoulou Hart 0:43, Ludwig Mil 5:11, Lyle Hart 10:30, Hospodar Hart 12:42.
Deuxième période	
1-HARTFORD: Larouche (1)	1:34
2-MONTREAL: Lafleur (1)	3:09 (AN)
3-MONTREAL: Walter (1)	19:29
Pénalités — Anderson Hart 2:17, Hospodar Hart 8:26, Walter Mil 9:00, Volcan Hart 15:47.	
Troisième période	
Aucin but.	Pénalités — Aucune.
Tirs au but	
HARTFORD	8 6 4—20
MONTREAL	15 13 1—29
Gardiens — Millen, Hartford; Sévigny, Montréal.	
A — 16,096	

Les Angels à un gain de la Série mondiale

ANAHEIM, Californie (AP) — Les Angels de la Californie se sont approchés à une seule victoire d'une participation à la Série mondiale du baseball majeur en disposant des Brewers de Milwaukee 4-2 hier soir à Anaheim devant 64,179 spectateurs, prenant ainsi une avance de 2-0 dans la série de championnat de la Ligue américaine.

Bob Boone a produit deux points pour les vainqueurs à l'aide d'un coup retenu-suicide et d'un ballon sacrifié, tandis que Reggie Jackson, surnommé à juste titre «M. Octobre», a cogné un solide coup de circuit en solo en troisième manche, à plus de 450 pieds du marbre et au-delà de la clôture du champ centre.

Ce circuit a permis à Jackson d'établir un record des séries de championnat de la Ligue américaine avec 18 points produits, surpassant d'un point produit le total réalisé par son ancien coéquipier chez les Yankees de New York, le troisième-but Craig Nettles.

Les Angels ont inscrit deux points dès la deuxième manche et n'ont jamais tiré de l'arrière par la suite. Fred Lynn a amorcé le tout avec un ballon qui est tombé en lieu sûr au champ centre, entre le deuxième-but Jim Gantner, le champ-centre Gorman Thomas et le voltigeur de droite, Charlie Moore.

Après un retrait, Doug DeCinces a cogné la balle juste hors de la portée de l'inter Robin Yount et en lieu sûr au champ gauche pour un double. Lynn s'est arrêté au troisième coussin. Bobby Grich a ensuite été atteint à une cuisse par un tir du partant des Brewers, Pete Vukovich, pour remplir les coussins.

Un simple dans la gauche de Tim Foli a permis à Lynn de croiser le marbre avec le premier point de la rencontre et l'amorti-suicide de Boone, déposé en direction du premier coussin, a poussé DeCinces à la plaque avec le deuxième.

Kison a connu un match sans reproche, limitant ses opposants à cinq coups sûrs et causant les retraits de pas moins de 14 Brewers sur des roulants à l'avant-champ. Il a retiré les 13 derniers frappeurs à lui faire face.

Les Brewers ont réussi à s'inscrire au pointage en cinquième manche, alors que Moore a cogné un simple à l'avant-champ et que Paul Molitor a suivi avec un circuit à l'intérieur du terrain. Le voltigeur de centre Fred Lynn a tenté d'effectuer un vol au sol sur le coup de Molitor, mais il a raté la balle et elle a roulé jusqu'à la clôture, pendant que le porte-coussins des Brewers contourait les buts.

Les Angels auront la chance de mettre fin aux espoirs des Brewers dès vendredi après-midi à Milwaukee, alors que sera présentée le troisième match de la série. Les lanceurs en présence seront Geoff Zahn pour les Angels et Don Sutton dans le camp des Brewers.

Peter Stastny mène la charge des Nordiques contre les Sabres

par André Bellemare

BUFFALO (PC) — Solides en défensive et dans les buts au cours des matches pré-saison, les Nordiques de Québec ont quelque peu négligé cet aspect du jeu hier soir à Buffalo, dans leur première rencontre de la saison régulière de la LNH contre les Sabres de Buffalo, mais leur arme la plus redoutable, l'offensive, a fonctionné à merveille pour remporter leur match inaugural 6-4.

Dans une partie axée davantage sur l'offensive, l'entraîneur Michel Bergeron a pu se rendre compte entre autres choses que les frères Stastny ont repris les choses en main, après avoir ralenti dans les dernières parties hors-concours.

«Ce n'est pas un match qui fait une saison et notre victoire ne veut pas dire que nous allons cesser de travailler et que nous allons toutes les

gagner. Mais ce triomphe dans le premier match contre Buffalo, une équipe jeune mais combative, nous donnera confiance», a dit Peter Stastny la grande étoile du match.

Peter a réussi son premier truc du chapeau de la saison en plus d'amasser une aide. Si certains s'étaient un peu inquiétés de sa tenue lors des matches pré-saison, ils ont été rassurés. «C'est vrai qu'il faut se préparer pour la saison régulière mais le plus important demeure encore les parties régulières».

Pour sa part, l'entraîneur Michel Bergeron a bien aimé le travail de ses hommes même si l'équipe a accordé deux mauvais buts. «Ce que je retiens parmi autres choses c'est que nous n'avons pas accordé de buts en troisième période et Daniel Bouchard a eu à faire face à des tris assez difficiles», a dit Bergeron.

Par ailleurs, le vétéran Wilfrid Paiement ne semblait

pas encore dans son assiette hier soir et, là-dessus, l'entraîneur croit qu'il faudrait un autre centre que Marc Tardif à Paiement. «On pourrait muer Tardif à l'aile gauche, sa position naturelle, et trouver un vrai centre à Wilfrid, mais il a travaillé ferme ce soir, on ne peut le blâmer».

Bergeron garde une bonne opinion des Sabres de Buffalo, une équipe de jeunes. «Pour un match inaugural, les recrues des Sabres paraissent nerveuses et ces jeunes voulaient trop bien faire. Ils ont joué avec fougue et nous ont forcés à nous surveiller».

Réal Cloutier et Dale Hunter ont aussi disputé un bon match. Le premier qui s'affirme de plus en plus en défensive en plus de marquer et le second qui provoque toujours quelque chose sur la patinoire. La rencontre a mis quelque temps à s'animer, peut-être le mauvais état de la glace nuisait-il aux efforts des

patineurs qui, très souvent, avaient de la difficulté à manier une rondelle sautillante.

Les Sabres présentent beaucoup de nouvelles figures cette saison, des jeunes joueurs de 18, 19 et 20 ans qui doivent faire leurs preuves eux aussi et, à la lumière de la rencontre d'hier, les amateurs de Buffalo devront probablement faire preuve aussi de patience envers leurs jeunes joueurs. On compte pas moins de huit recrues dans l'alignement des Sabres.

Comme l'a souligné le vétéran Gilbert Perreault, c'est une année de reconstruction à Buffalo. Les amateurs de Québec en particulier connaissent bien la signification de tels termes...

Bergeron a utilisé tout son monde en employant presque régulièrement quatre tris devant la jeune troupe de Scotty Bowman qui s'est montrée coriace.

Cards et Braves jouent quatre manches et la pluie efface tout

ST. LOUIS (AP) — Une pluie incessante causant hier la première annulation d'une rencontre au Busch Stadium depuis le 23 juin 1979, a laissé en suspens la série de championnat de la Ligue nationale de baseball entre les Braves d'Atlanta et les Cards de St. Louis.

Le match a été interrompu après un retrait en deuxième

moitié de cinquième manche et annulé après un attente de deux heures et 28 minutes. Les Braves menaient alors 1-0.

Selon le règlement du baseball majeur, le match aurait été officiellement si la cinquième manche avait été complétée, puisque l'équipe locale tirait de l'arrière.

Le gérant des Braves, Joe

Torre, n'a eu aucune plainte à formuler quant à l'annulation de la rencontre, bien qu'il doutait du bien fondé de la décision de l'officiel Billy Williams d'arrêter le match au moment où il l'a fait.

«Je ne suis pas amer», a dit Torre. Je n'en veux à personne. Je suis sûr que les dirigeants du circuit voulaient que ce match soit completé.

Les règlements sont les règlements. J'estime que les matches d'après-saison devraient tous être complétés. Il pleuvait sans grande intensité (lorsque le match a été interrompu). Je ne crois pas que le match aurait été interrompu à ce moment-là, en saison régulière.

Williams a lui-même admis que la pluie ne tombait pas avec tellement d'intensité lorsqu'il a commandé aux équipes de quitter le terrain. «Mais je voulais être juste envers les deux équipes en faisant recouvrir le terrain, a-t-il dit. Il pleuvait à ce moment et il pleuvait encore, trois heures plus tard».

Whitey Herzog, le gérant des Cards, a pour sa part relevé que l'annulation de la rencontre aiderait les siens en limitant Niekro, le pilier du personnel de lanceurs des Braves, à une seule présence en série de championnat.

«Nul doute que cette annulation nous favorise, a-t-il indiqué. Lorsque le match est annulé alors que vous tirez de l'arrière, c'est à votre avantage. Mais le match n'était pas terminé et nous ne tirions de l'arrière que par un point».

L'annulation du match a par ailleurs forcé les gérants à chambarder leurs plans concernant les lanceurs de la série. C'est ainsi que Bob Forsch sera au monticule pour les Cards ce soir contre Pascual Perez. Vendredi, John Stuper se mesurera à Tommy Boggs, des Braves.

BASEBALL

Éliminatoires	
Mardi	
Californie 8, Milwaukee 3	
Hier	
Atlanta 8 St-Louis (remis)	
Californie 4, Milwaukee 2	
Aujourd'hui	
Atlanta, Perez (4-4) à St-Louis, Forsch (15-10), 20 h 35	
Vendredi	
Californie, Zahn (18-8) à Milwaukee,	
Sutton (4-1), 15 h 15	
St-Louis, Stuper (9-7) à Atlanta, Camp (11-13), 20 h 25	
Samedi	
Californie à Milwaukee, si nécessaire	
St-Louis à Atlanta, si nécessaire	
Dimanche	
Californie à Milwaukee, si nécessaire	
St-Louis à Atlanta, si nécessaire	

SOMMAIRES

Nordiques 6, Sabres 4	
Première période	
1-QUEBEC: Cloutier (1)	10:52
2-BUFFALO: Cyr (1)	11:40
Pénalités—Aucune.	
Deuxième période	
3-QUEBEC: P. Stastny (1)	2:22
Pichette, A. Stastny	
4-BUFFALO: Andreychuk (1)	8:33
5-QUEBEC: A. Stastny (1)	10:49
M. Stastny, P. Stastny	
6-BUFFALO: Virts (1)	14:08
7-BUFFALO: Sallou (1)	7:44
Housley, Perreault	
8-QUEBEC: P. Stastny (2)	18:53
Pénalités—Cyr Buf 10:23, Eagles Que 16:56.	
Troisième période	
9-QUEBEC: Goulet (1)	0:16
Hunter, Dupont	
10-QUEBEC: P. Stastny (3)	6:29
M. Stastny, Rochford	
Pénalités—Tardif Que 15:02, Marois Que, McKenna Buf 15:54, Paiement Que 19:12.	
Tirs au but	
Québec	8 11 8—27
Buffalo	8 16 11—35
Gardiens—Bouchard, Québec; Sauv, Buffalo.	
Assistance—11,196.	
Leafs 3, Hawks 3	
Première période	
1-CHICAGO: Secord (1)	6:38 (AN)
2-CHICAGO: Larner (1)	10:10 (AN)
Wilson, Secord	
3-CHICAGO: Savard (1)	13:48
Larner, B. Murray	
Pénalités—Brown Chi 1:26, P. Higgins Tor 6:26, Gavin Tor 9:46, T. Higgins Chi 11:18.	
Deuxième période	
4-TORONTO: Podbunny (1)	4:51
5-TORONTO: Podbunny (2)	8:14
Anderson, Benning	
Pénalités—B. Murray Chi 1:13, Crossman Chi 4:38, Aban Tor 5:10, Crossman Chi 7:19, Aban Tor 8:59, Valve Tor, Crossman Chi 11:44, McGill Tor, Marsh Chi majeure 17:43.	
Troisième période	
6-TORONTO: Salming (1)	18:31
Valve, Delago	
Pénalités—Fox Chi 9:56, Brown Chi 18:21.	
Tirs au but	
Toronto	11 14 11—36
Chicago	16 13 4—33
Gardiens—Larocque, Toronto; Bennerman, Chicago.	
A—12,544.	
Capitals 5, Rangers 4	
Première période	
1-NY RANGERS: Pavlich (1)	7:06
Don Maloney, Johnstone	
2-NY RANGERS: Nedomansky (1)	18:44
Rogers, Don Maloney	

Les nageurs australiens prennent leur revanche

par Marc Thibault

BRISBANE Australie (AFP) — De disqualifications en contre performances, les Canadiens se sont finalement inclinés. L'Australie a pris sa revanche de son échec d'Edmonton, en 1978, en natation, en remportant finalement 13 médailles d'or contre 9 seulement au Canada et 7 à l'Angleterre qui aura finalement brouillé les cartes.

Mais cette revanche australienne aura été ternie par le nombre invraisemblable de disqualifications survenues au cours des six journées de compétition au complexe sportif Chandler, l'ordinateur de la piscine, des qu'il était question de relais, se montrant d'une grande susceptibilité.

Lorsque le rideau est

tombé, hier soir, sur les compétitions de natation des Jeux du Commonwealth, il présentait un tableau de chasse impressionnant. Par trois fois, les relais canadiens avaient été sanctionnés (4x100 m libre dames, 4x200 m libre messieurs et 4x100 m 4 nages messieurs). Deux fois, les australiens avaient été surpris (4x100 m libre dames et 4x100 m 4 nages dames).

Sans compter la malheureuse Kathy Richardson privée également par l'ordinateur, pour une raison mystérieuse, d'une médaille d'argent sur 400 m 4 nages. Tout cela fait beaucoup et la fédération internationale devra très certainement se pencher sur le problème.

«Pour que le système d'enregistrement fonctionne, il faut lui appliquer une pression de 1.5 kg, a souligné un spécialiste suisse. Il peut très bien ne pas se déclencher si le nageur ne fait que l'effleurier ou le toucher avec un ou deux doigts seulement. Cela s'est déjà produit auparavant, surtout dans des petites courses, dans lesquelles les nageurs n'ont pas l'habitude de ce système».

La déception, pour les Canadiens, est venue surtout hier de Victor Davis, dominé dans le 100 mètres brasse par l'Anglais Adrian Moorhouse (1:02.93 contre 1:03.18). Le champion et détenteur du record du monde du 200 m brasse a d'ailleurs passé une bien mauvaise soirée, supportant mal la disqualification du relais quatre nages, qui venait de prendre la première place, et donnant un coup de pied rageur dans une chaise sous le regard de la reine Elisabeth.

Pour compenser ces revers, les Canadiens ont obtenu une satisfaction au tir. Jean-François Senécal, 21 ans, un étudiant de Laval a pris à la carabine une des quatre médailles d'or de la journée. Avec trois médailles d'or en tir, le Canada présente un bilan un peu plus honorable après un début désastreux.

Le tableau des médailles	
BRISBANE (AFP) — Le tableau des médailles, après la sixième journée, des Jeux du Commonwealth à Brisbane, est le suivant:	
	OR ARGENT BRONZE TOTAL
Australie	29 25 19 73
Angleterre	22 21 18 61
Canada	14 16 21 51
Ecosse	3 7 13
Nouvelle-Zélande	3 2 5 10
Galles	2 2 2 15
Tanzanie	1 1 0 2
Jamaïque	1 1 0 2
Nigeria	1 0 4 5
Kenya	1 0 0 1
Hong Kong	1 0 0 1
Inde	0 4 4 15
Irlande du nord	0 2 1 3
Guernesey	0 1 0 1
Singapour	0 0 1 1

La Colombie est «condamnée» à renoncer à la Coupe du Monde

par Yves Gagon

BOGOTA (AFP) — Le fossé entre les exigences de la FIFA et les propositions de la Colombie pour réaliser le «Mundial 86» est désormais si profond que le pays latino-américain devra vraisemblablement renoncer à organiser la 13e Coupe du Monde de football, à moins d'un compromis de dernière heure.

Le gouvernement colombien doit dire avant la fin du mois d'octobre s'il accepte officiellement l'organisation du tournoi mondial. Mais, à moins de quatre ans de cette épreuve, les nouvelles exigences de la fédération internationale ont pratiquement donné «le coup de grâce au projet», estime-t-on à Bogota.

Le sentiment le plus répandu est que «le Mundial 86 est mort pour la Colombie», alors même qu'une commission gouvernementale doit se prononcer dans les prochains jours sur la viabilité du projet. Celui-ci, ajouté-on, est virtuellement condamné à passer aux archives de la Fédération colombienne de football.

Le cahier des charges adressé par la FIFA à la fédération colombienne au lendemain du «Mundial» espagnol laisse en effet peu d'espoirs pour la nation latino-américaine qui avait vu dans l'organisation de la coupe 1986 une possibilité de promotion sur la scène internationale.

Que ce soit dans le domaine des garanties qu'elle exige du gouvernement ou de l'infrastructure sportive, la fédération internationale a placé la barre bien trop haute pour que la Colombie puisse organiser, financièrement et matériellement, le «Mundial 86».

Ses exigences en matière d'installations, de communications, d'hôtellerie, de transports, de publicité, de prix des billets d'entrée et des chambres d'hôtels ne pourront pas être satisfaites par un gouvernement qui conduit, depuis son entrée en fonction le 7 août dernier, une politique d'austérité.

Alors que la FIFA demande que douze stades soient utilisés pendant la durée du tournoi mondial, la fédération colombienne ne pense en mettre que six à la disposition des vingt-quatre équipes qui brigueront la succession de l'Italie au palmarès de la coupe. Selon l'étude effectuée par le secteur privé pour promouvoir la manifestation, seraient utilisés les stades des villes de Bogota (5 millions d'habitants), de Medellin (1.8 million), de Cali (1.5 million), de Barranquilla (1 million), de Bucaramanga (500,000) et d'Armenia (300,000).

En outre, la fédération internationale exige que les stades aient une capacité de 40,000 spectateurs pour les rencontres de la phase éliminatoire, de 60,000 pour la seconde phase, et de 80,000 pour le match d'ouverture, les demi-finales et la finale.

Actuellement, trois stades seulement, «El Campin» de Bogota, «Pascual Guerrero» de Cali, «Anastasio Girardot» de Medellin, avec une capacité respective de 56,000, 55,000 et 40,000 spectateurs, pourraient être le théâtre de rencontres en 1986. Deux autres en construction, «El Metropolitano» de Barranquilla (60,000 spectateurs) et «El Centenario» d'Armenia (35,000), viendront compléter l'infrastructure l'an prochain. Mais le second ne répondra pas aux critères de la FIFA, de même que le stade «Alfonso Lopez» de Bucaramanga (22,000).

Selon l'étude demandée par le secteur privé, les organisateurs estiment cependant qu'il n'est pas nécessaire d'agrandir ces stades pour réaliser le «Mundial», mais seulement d'y apporter quelques modifications techniques. Dans la mesure, disent-ils, où, de coupe en coupe, le nombre de spectateurs diminue en raison de la qualité et du nombre croissant de «direct» des retransmissions télévisées. De même, il leur paraît superflu de moderniser l'éclairage déficient de certains stades, les rencontres devant toutes se disputer de jour.

La FIFA a déjà fait part de son désaccord sur ce point et demandé un éclairage suffisant pour la télévision (1,200 lux), rappelant au passage que, sous les tropiques, la nuit tombe à 18 h locales toute l'année.

Autre point de discordance entre les deux parties, les communications. La FIFA exige que toutes les villes organisatrices soient dotées d'un aéroport avec la qualification I.A.T.A. (Association internationale des transports aériens) et reliées entre elles par un réseau ferroviaire et routier.

Actuellement, trois des villes candidates possèdent un aéroport répondant aux normes de l'I.A.T.A. Le développement du réseau routier est limité en raison de la configuration du pays, divisé par trois hautes cordillères andines. Enfin, les chemins de fer ne desservent que quelques régions et sont pratiquement en faillite.

«Tout se passe comme si les dirigeants de la FIFA n'avaient jamais regardé une carte de Colombie», remarque un membre de la commission d'évaluation.

D'autres exigences, notamment en matière de fixation des prix hôteliers (qui devront être gelés dès le 1er janvier 1986 pour les personnes accréditées), d'impôts sur les billets d'entrée (qui ne devront pas dépasser 15 pour cent), de commission pour les agences chargées de vendre les places (qui devront être inférieures à 10 pour cent), ont déjà été rejetées. «Il s'agit ni plus ni moins d'une ingérence dans les affaires intérieures», a déclaré à ce propos un autre membre.

Les autres points sur lesquels la fédération internationale a demandé un engagement précis du gouvernement — délivrance de visas pour les journalistes et les délégations, facilités de douane pour importer temporairement du matériel, sécurité sur les stades et dans les hôtels, libre circulation des devises étrangères pendant la durée de l'épreuve — devraient être acceptés.

La Colombie souhaitait organiser un «Mundial autofinancé», sans dépense somptueuse. «Les conditions de la FIFA ôtent désormais toute possibilité de ce genre à un pays du tiers-monde» a déclaré le ministre de l'Éducation, M. Jaime Arias, président de la commission d'évaluation.

Deux joueurs des Drillers au Manic

Le Manic a fait sa première transaction hors-saison hier, en faisant l'acquisition de deux joueurs canadiens des Drillers d'Edmonton.

Le vice-président exécutif et directeur général du Manic, Roger Samson, a annoncé

DOSSIER ÉDUCATION



Le droit de vote est un outil essentiel de la démocratie. Or, le gouvernement s'appête à modifier le système d'éducation en proposant, entre autres choses, d'enlever le droit de vote à la majorité de la population.

Cela veut dire que le gouvernement pourra contrôler l'éducation comme il le voudra, sans que vous puissiez intervenir.

Nous, vos commissaires d'école de l'île de Montréal, avons donc décidé de lutter pour le maintien du droit de vote en éducation, tel qu'il existe actuellement. Joignez-vous à nous avant qu'il ne soit trop tard.



Informez-vous.

Dans les semaines à venir, nous vous enverrons de la documentation pour vous aider à mieux comprendre ce dossier. Prenez le temps de vous informer: l'enjeu est important.

■ COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

3737, rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
H1X 3B3
Numéro de téléphone: 598-6000
Président: Luc Larivée

■ COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE VERDUN

1110, 5e avenue
Verdun, Québec
H4G 2Z7
Numéro de téléphone: 769-2771
Président: Gilles Dupuis

■ COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

10, boul. des Sources
Pointe-Claire, Québec
H9S 5K8
Numéro de téléphone: 697-6320
Président: Jacques Mongeau

■ COMMISSION SCOLAIRE DU SAULT-SAINT-LOUIS

8700, boul. Champlain
Ville LaSalle, Québec
H8P 3H7
Numéro de téléphone: 365-4600
Président: Hubert Lavigne

■ COMMISSION SCOLAIRE JÉRÔME-LE ROYER

550, 53e Avenue
Pointe-aux-Trembles, Québec
H1S 2T7
Numéro de téléphone: 642-9520
Président: Antonio Di Ciocco

■ COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX

1100, Côte Vertu
St-Laurent, Québec
H4L 4V1
Numéro de téléphone: 748-6991
Présidente: Lina Allard

■ COMMISSION SCOLAIRE DE LAKESHORE

450, rue Church
Beaconsfield, Québec
H9W 3S5
Numéro de téléphone: 697-2480
Président: Joel Hartt

■ COMMISSION DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL

6000, avenue Fielding
Montréal, Québec
H3X 1T4
Numéro de téléphone: 482-6000
Président: Alan Butler

Conseil scolaire
de l'île de Montréal



votre droit de vote est menacé

debout!



les commissaires de l'île de Montréal